



**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA – BEJAÏA
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

**En vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Sciences de Gestion
Option : Entrepreneuriat**

L'ENTREPRENEURIAT VERT : CAS DES PME DE RECYCLAGE DANS LA WILAYA DE BEJAIA

Préparé par :

BOUKENDOUL Hinda

KERNOU Mounir

Devant le jury composé de :

Président : Dr AYAD.N

Examineur : M^{me} KIROUANE.N

Encadreur : M^{me} BOUDACHE.S

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Remerciement

Nous tenons tout d'abord à remercier le bon dieu, on tient à exprimer toute notre reconnaissance à notre directrice de mémoire, Madame BOUDACHE Souad. On la remercie de nous avoir encadrés, orienté, aidé et conseillé.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de l'ANSEJ de Bejaia, et de la direction des mines et d'industrie de la wilaya de Bejaia.

On exprime également, nos remerciements aux membres de jury, qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Et on remercie toutes celles et tous ceux qui nous ont d'une façon ou d'une autre apporté leur soutien tout au long de notre travail.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents qui m'ont soutenu tout au long de ma vie, je prie le bon dieu de les protéger loin de tout mal, ainsi :

A mes très chers frères (koukou, Samy)

A mes très chères sœurs (Halima, Habiba, Ahlem)

A mes nièces (Nada, Nihad, Janna), et **mon neveu** Ayoub

A mon cher ami Youba pour son soutien

A mon binôme : Mounir

A tous mes ami(e)s

Hinda BOUKENDOUL

Dédicace

J'ai le grand plaisir de dédier ce modeste travail,

A mes très chers parents, pour leur patience, leur amour, leur soutien et leurs encouragements

A mes très chers frères et sœurs

A tous mes ami(e)s

A tous ceux qui m'ont aidé à comprendre et à réaliser ce modeste travail

Enfin, je remercie mon binôme, *Hinda*

Mounir KERNOU

Liste des abréviations

ANCC : Agence National des Changements Climatiques

AND : Agence National des Déchets

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

CDRB : Centre de Développement des Ressources Biologiques

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

CNE : Caisse National de l'Environnement

CNFE : Conservatoire National des Formations aux Métiers de l'Environnement

CNL : Commissariat National du Littoral

CNTPP : Centre national des technologies de production plus propre

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés

DD : Développement Durable

E.I : Entreprise Individuelle

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

GES : Gaz à Effet de Serre

ISMME : Industrie Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques et Electriques

ME : Moyenne Entreprise

MTPH : Bâtiments Travaux Public et Hydraulique

OBNL : Organisme à But Non Lucratif

ONEDD : Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

P.N.A.E.D.D : Plan National d'Action Environnementale et du Développement Durable

R&D : Recherche et Développement

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SARL : Société à Responsabilité limitée

SAU : la Surface Agricole Utile

SNC : Société en Nom Collectif

SNG-DD : Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

SNMG : Salaire National Minimum Garanti

SPA : Société Par Action

SPM : Secteur Public Marchand

TAPD : Taxes Relative à l'Activité Polluante ou Dangereuse pour l'Environnement

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TPE : Très Petite Entreprise

Liste des tableaux

Tableau n°01 : Vue organisée et synthétique des recherches en entrepreneuriat.....	12
Tableau n°02 : Définition de la PME en Algérie.....	78
Tableau n°03 : Population globale des PME.....	79
Tableau n°04 : La PME du secteur privé (mouvements des PME durant les trois dernières années).....	80
Tableau n°05 : La PME privée selon le type et le secteur d'activité.....	80
Tableau n°06 : Evolution des PME par secteur d'activité.....	81
Tableau n°07 : La PME relevant du secteur public.....	82
Tableau n°08 : Répartition des PME privées et PME publiques.....	83
Tableau n°09 : La répartition des PME privées et des emplois par groupe de secteur.....	83
Tableau n°10 : Evolution des PME de 2016 à 2019.....	84
Tableau n°11 : La répartition des PME (public & privé) par tranche d'effectifs, arrêtée au 31/12/2019.....	84
Tableau n°12 : Répartition des PME par secteur d'activité.....	85
Tableau n°13 : Répartition des entreprises industrielles par secteurs d'activités dominant...86	
Tableau n°14 : Répartition des entreprises industrielles par type et par secteurs d'activités.87	
Tableau n°15 : Les entreprises de recyclages dans la wilaya de Bejaia.....	88
Tableau n°16 : Entreprises de recyclage créer dans le cadre de l'ANSEJ.....	90
Tableau n°17 : La taille de l'échantillon de l'enquête de terrain.....	97
Tableau n°18 : La période de création de l'entreprise.....	98
Tableau n°19 : Répartition des entreprises selon le statut juridique.....	98
Tableau n°20 : Nature de l'entreprise.....	99
Tableau n°21 : Localisation de l'entreprise.....	100
Tableau n°22 : Structure financière de l'entreprise.....	101
Tableau n°23 : Difficultés lors de la création.....	101
Tableau n°24 : Les difficultés rencontrées.....	102

Tableau n°25 : Répartition des entrepreneurs enquêtés par genre.....	103
Tableau n°26 : Age de l'entrepreneur.....	103
Tableau n°27 : Situation matrimoniale.....	104
Tableau n°28 : Niveau d'instruction.....	104
Tableau n°29 : Milieu d'habitat.....	105
Tableau n°30 : Expériences professionnelle.....	105
Tableau n°31 : Influence de ce poste sur la création de l'entreprise.....	106
Tableau n°32 : Avez-vous déjà travaillé dans le même secteur d'activité avant de lancer votre entreprise.....	106
Tableau n°33 : Pensez-vous que vous êtes né pour devenir entrepreneur.....	107
Tableau n°34 : La provenance de l'idée de création de l'entreprise.....	107
Tableau n°35 : Les facteurs ayant poussé à la création de l'entreprise.....	108
Tableau n°36 : Les opportunités qui ont favorisé la création votre l'entreprise.....	109
Tableau n°37 : Les facteurs motivationnels pour la création de l'entreprise.....	110
Tableau n°38 : Les qualités précises pour pouvoir être entrepreneur et entreprendre.....	111
Tableau n°39 : Rôle de la situation familiale dans la création de l'entreprise.....	112
Tableau n°40 : L'influence de la famille et de l'entourage dans la création d'entreprise....	113
Tableau n°41 : La contribution des études sur le désir d'entreprendre.....	113
Tableau n°42 : Les facteurs qui ont contribué pour le choix du secteur d'activité.....	113
Tableau n°43 : Mesure des connaissances des entrepreneurs sur l'activité du Tri des déchets.....	114
Tableau n°44 : Le recours au tri sélectif.....	115
Tableau n°45 : L'importance accordé des entrepreneurs au tri des déchets.....	115
Tableau n°46 : Les raisons de l'importance du tri.....	116
Tableau n°47 : La nature des déchets recyclés.....	116
Tableau n°48 : Les produits résultant du recyclage.....	117

Liste des schémas

Schéma n° 01 : Les trois piliers du développement durable.....	22
Schéma n°02 : Typologie des éco-entrepreneurs verts de Taylor & Walley.....	36
Schéma n° 03 : Les types d'éco-entrepreneurs de Schaltegger.....	38
Schéma n°04 : Les types d'éco-entrepreneurs selon Lenannen.....	39
Schéma n°05 : La chaîne de valeur environnementale.....	60
Schéma n°06 : Avantage concurrentiel issue de la protection de l'environnement.....	61
Schéma n°07 : Le noyau stratégique, l'institution, le corps social et les parties prenantes....	64
Schéma n°08 : Les différentes cibles des stratégies politiques.....	65
Schéma n°09 : L'utilisation des ressources.....	67

Listes des figures

Figure n°01 : Les dimensions du DD.....	22
Figure n°02 : Communes de la wilaya de Bejaia.....	76

Liste des tableaux

Liste des schémas

Listes des figures

Sommaire

Introduction générale.....1

Chapitre 01 : généralités sur l'entrepreneuriat et le développement durable

Section 01 : Entrepreneuriat.....5

Section 02 : le développement durable, de quoi s'agit-il?.....17

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

Section 01 : concepts de base sur l'entrepreneuriat vert.....33

Section 02 : la situation de l'entrepreneuriat vert en Algérie38

Chapitre 03 : l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia (cas des PME de recyclages)

Section 01 : présentation de la wilaya de Bejaia.....75

Section 02 : analyse et traitement des résultats.....96

Conclusion générale.....116

Références bibliographiques

Annexe

Table de matière

Résumé

Introduction Générale

Introduction générale

Introduction générale :

L'entrepreneuriat prend de plus en plus d'importance dans le monde et ses attentes sont multiples. En tant que phénomène économique et social, l'entrepreneuriat est censé redynamiser les entreprises, les institutions et les individus, contribuer au renouvellement des entreprises, participer à la création d'emplois...etc. L'entrepreneuriat apparaît plus que jamais comme des solutions pour lutter contre le chômage. Alors que l'ascenseur social est bloqué, l'entrepreneuriat est la meilleure solution à l'intégration, pour créer son propre emploi, avec l'espoir de progresser.

Le contexte de l'environnement actuel déstabilisé par le changement climatique engendré particulièrement par l'industrialisation a conduit à développer des domaines d'entrepreneuriat très variés. En ce sens, l'humanité doit adopter de nouveaux repères et comportements pour faire face à la dégradation de la planète, par la création des projets « vert ».

C'est dans ce cadre, que les entrepreneurs verts tiennent compte de l'axe environnemental, économique et social dans leur corps de métier, en fournissant des solutions innovantes quant aux modalités de production et de consommation des biens et des services et proposent un modèle d'entreprise qui contribue à l'écologisation de l'économie. Leurs concepts d'entreprise verte s'attaquent aux défis environnementaux et sociaux.

Les entrepreneurs verts saisissent de nouvelles opportunités dans le domaine des économies productives, circulaires et collaboratives. Les modèles économiques innovants des entrepreneurs verts créent une valeur écologique et sociale. Ce sont des initiatives ou projets innovants dans le domaine de la consommation et la production durables. L'initiative engrange un processus d'innovation sociale et écologique. Ils proposent une nouvelle façon pour les citoyens, consommateurs ou producteurs de s'organiser collectivement pour résoudre des défis environnementaux et sociaux en ce qui a relation avec le recyclage, l'élevage, et l'agriculture ; auxquels ils sont confrontés. Les activités s'adressent d'abord à la propre communauté des personnes à l'origine de l'initiative, ou cherchent à inclure la communauté ciblée dans l'organisation.

En Algérie, un certain nombre de mesures, de réformes et d'initiatives visant notamment à diversifier l'économie, à améliorer le climat des affaires, à protéger l'environnement, à développer des filières vertes et à promouvoir les territoires ont été engagés.

Introduction générale

Ces initiatives ont toutefois besoin d'être consolidées et mieux articulées dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat vert dans le plan quinquennale de croissance (2015-2019)¹ qui favorise des modes de production et de consommation durable tout en contribuant à la création de richesses et d'emplois. Une telle stratégie devrait bien sûr mettre en avant une approche fondée sur les enjeux locaux qui puisse répondre à la durabilité de l'environnement².

C'est en s'intéressant à cette thématique liée à l'entrepreneuriat vert que s'inscrit notre travail dans lequel nous nous intéressons à l'étude de l'entrepreneuriat au milieu vert dans la wilaya de Bejaia. L'objectif visé est de déterminer les motivations ayant poussées certains entrepreneurs à activer dans ce domaine de l'entrepreneuriat en particulier les activités de recyclage. Ainsi, notre question principale est formulée comme suit : **Quelles sont les motivations qui ont stimulé l'investissement dans le recyclage chez les entrepreneurs de la wilaya de Bejaia** ? De cette question principale se déclinent les questions secondaires suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques du pilier environnemental ?
- Quelles sont les caractéristiques des activités de recyclage ?
- Quels sont les facteurs déclencheurs à la création d'entreprise verte dans la wilaya de Bejaia ?

Afin de nous permettre de répondre à notre questionnement nous avons émis les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : l'entrepreneuriat vert s'inscrit dans la démarche du développement durable en particulier le pilier environnemental.
- **Hypothèse 2** : la faible concurrence, et les avantages fiscaux accordés au secteur de recyclage, favorisent et motivent les entrepreneurs à investir dans ce domaine.

¹ Le nouveau plan quinquennal de croissance (2015 - 2019) encourage les investissements dans les secteurs clés de l'économie verte (agriculture, eau, recyclage, valorisation des déchets, industrie et tourisme).

² L'économie verte en Algérie" une opportunité pour diversifier et stimuler la production nationale" Rapport de la commission économique pour l'Afrique. Bureau pour l'Afrique du Nord . Disponible sur www.dziri-dz.com 2015 .p1.

Introduction générale

- **Hypothèse 3** : l'engagement dans les activités de recyclage à pour visé la protection de l'environnement.

Afin de répondre à notre questionnement nous avons commencé par une recherche bibliographique qui nous a permis de bien cerner les notions de bases relatives à notre travail, notamment l'entrepreneuriat, entrepreneur et entrepreneuriat vert. Et une démarche empirique, nous avons collecté des données statistiques sur les activités de recyclage dans la wilaya de bejaia et nous avons par la suite administré un questionnaire auprès d'entrepreneurs vert activant dans le recyclage. Nous avons aussi subdivisé notre travail en trois chapitres : le premier tente de cerner les concepts de base relatif à l'entrepreneuriat, le second porte sur les caractéristiques de l'entrepreneuriat environnemental, et enfin le troisième chapitre est accordé à la présentation de la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia en particulier en ce qui concerne les activités de recyclage d'une part , et l'analyse des données recueillies suite à l'enquête de terrain menées auprès d'un échantillon d''entrepreneurs verts dans la wilaya de Bejaia d'autres part .

Chapitre 1

Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

Introduction

L'entrepreneuriat est considéré comme un moteur de développement économique car il génère la création d'entreprises, de nouveaux emplois, encourage la pensée innovatrice et les investissements. Il prend de plus en plus d'importance dans notre société.

L'Entrepreneuriat Vert est un concept porteur de nouvelles opportunités économiques, de création d'emplois et d'innovation environnementale dont les attentes sont multiples et revêtent des formes différentes et complémentaires. Les éco-entrepreneurs jouent un rôle clé dans les économies ouvertes régies par les lois du marché en tant que moteurs du changement. En démontrant les avantages économiques d'une posture écologique, ils agissent comme un facteur d'attraction qui incite d'autres entreprises à adopter les technologies vertes de manière proactive. la première section porte sur l'entrepreneuriat et la deuxième sur le développement durable (de quoi s'agit-il).

Section01 : entrepreneuriat

Dans cette section, et dans un premier temps nous allons définir le concept de l'entrepreneuriat, et ces fondements théorique, ensuite nous aborderons le concept de motivation et ces types.

1. Définitions de l'entrepreneuriat :

La littérature relative au concept d'entrepreneuriat propose une grande variété de définition :

Selon VERSTRAETE (2000) « L'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation. Cette complexité exclut la possibilité d'une délimitation stricte et univoque de ses frontières sémantiques ».³

Le même auteur a défini l'entrepreneuriat comme : « un phénomène conduisant à la création d'une organisation impulsée par un ou plusieurs individus s'étant associés pour l'occasion ».

Il considère l'entrepreneuriat comme un phénomène complexe qui peut être un type particulier d'organisation lancé par un entrepreneur qui agit pour atteindre ses objectifs. Le

³Verstraete., T, « *histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat* », 2000, Edition EMS, p11

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

concept d'entrepreneuriat contient le mot entrepreneur, donc la démarche entrepreneuriale est incitée par l'individu.

Selon JULIEN ET MARCHESNAY, le mot entrepreneuriat a été choisi au Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme anglais « entrepreneurship ». Ce mot désigne « l'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise. La création d'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneurs ».⁴

L'entrepreneuriat est « un processus de création de valeur par des nouvelles combinaisons productives » qui constituent un formidable levier de croissance et d'innovation. Par ailleurs, l'entrepreneuriat est aussi une dynamique de changement pour l'individu, ce dernier, en s'investissant dans la création de son entreprise, est susceptible de changer de savoir-faire, d'attitude de valeurs, de statut social, etc. en ce sens l'entrepreneuriat est le rapport entre (individu / création de valeurs).

2. Genèses et fondements théorique de l'entrepreneuriat :

Trois questions fondamentales peuvent résumer une grande partie de l'activité de recherche en entrepreneuriat. S'inspirant d'une formulation de Stevenson et Jarillon (1990), ce triple questionnement peut ainsi être proposé: « what on earth is he doing...? », « why on earth is he doing...? » et « how on earth is he doing...? ». Nous retrouverons ici les approches fonctionnelles (what) des économistes, l'approche centrée sur les individus (why and who) des spécialistes des sciences du comportement et les approches processuelles (how) des gestionnaires. Après avoir évoqué les points de vue des économistes qui s'intéressent aux effets de l'entrepreneuriat et au rôle de l'entrepreneur dans le développement du système économique, nous aborderons successivement les approches centrées sur les individus et sur les processus.

2.1. Point de vue des économistes :

Les bases historiques de l'entrepreneuriat appartiennent aux sciences économiques.⁵ Le concept d'entrepreneuriat apparaît dans la littérature économique à travers les écrits de Richard Cantillon, qui est probablement le premier à présenter la fonction de l'entrepreneur et son importance dans le développement économique. Il souligne notamment, dans son analyse

⁴Verstraete., T, « *histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat* », 2000, Edition EMS, p11

⁵Fayolle., A, « *introduction à l'entrepreneuriat* », 2005, Dunod, Paris, p10.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

du phénomène entrepreneurial, le rôle de l'incertitude et du risque. L'entrepreneur de Cantillon prend des risques, dans la mesure où il s'engage vis-à-vis d'un tiers de façon fermée, alors qu'il n'a pas de garantie certaine de ce qu'il peut en attendre. Jean Baptiste Say est le deuxième économiste à s'être beaucoup intéressé aux activités de l'entrepreneur. Pour lui, l'entrepreneur est avant tout un prôneur de risques qui investit son propre argent et coordonne des ressources qu'il se procure pour produire des biens. Il crée et développe des activités économiques pour son propre compte. Avec Schumpeter (1935), l'entrepreneur devient une figure centrale du développement économique avec la publication de la *Théorie de l'évolution économique*. Pour Fillion (1997), Schumpeter peut être qualifié de père du champ de l'entrepreneuriat. L'entrepreneur schumpétérien est avant tout un innovateur est un agent de changement. L'essence de l'entrepreneuriat se situe dans la perception et l'exploitation de nouvelles opportunités dans le domaine de l'entreprise..., cela a toujours à faire avec l'apport d'un usage différent de ressources nationales qui sont soustraites de leur utilisation naturelle et sujettes à de nouvelles combinaisons. L'entrepreneur prend donc des risques pour innover, notamment en réalisant de nouvelles combinaisons productives. La définition schumpétérienne de l'innovation n'est pas restrictive, dans la mesure où les cinq types de recombinaison identifiés correspondent aux différentes opportunités de profit présentes dans une économie capitaliste.

La contribution de Schumpeter est essentielle car elle a donné ses assises au champ de l'entrepreneuriat. Néanmoins, d'autres courants de la pensée économique apportent un éclairage différent ou complémentaire et constituent également des points de vue intéressants. Citons par exemple Knight et la relation de l'entrepreneur à l'incertitude, Kerzner et les opportunités liées à des besoins ou des imperfections de marché, Leibenstein et son modèle de mesure de l'inefficacité dans l'utilisation des ressources et enfin Casson et l'importance de la coordination des ressources rares et la prise de décision.

En synthèse, le point de vue des économistes est important car il donne une base historique au champ de l'entrepreneuriat. Il est également multi composantes et tend à dégager au moins deux figures d'entrepreneurs et quatre rôles entrepreneuriaux principaux. Les figures sont celles de l'entrepreneur organisateur d'activités économiques et de l'entrepreneur innovateur (Baumol, 1993). L'entrepreneur, dans le système économique, joue quatre rôles fondamentaux (Lundstrom, 1998). Il peut être assimilé à un « *risk-taker/risk* lui

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

un « *alertseeker of opportunities* » (Hayek, Mises, Kirzner) ou enfin, un « *Co-ordinator of limited resources* » (Casson)⁶.

2.2. Approches centrées sur les individus :

Les idées qui émanent de ces approches visent à produire des connaissances sur les caractéristiques psychologiques des entrepreneurs, leurs comportements, leurs origines et leurs trajectoires sociales. Elles cherchent peut être aussi un profil type d'entrepreneur qu'il serait possible d'identifier par une caractéristique principale ou un ensemble de traits. Une des premières questions relatives aux individus a porté (et porte encore ?) sur le caractère inné de l'entrepreneur. Les entrepreneurs naissent-ils avec un sixième sens, une sorte d'instinct entrepreneurial ? Certains ne sont pas loin de le penser, si l'on se réfère à des articles de journaux, voire à des travaux de recherche actuels. Mais beaucoup d'autres, chercheurs et praticiens, réfutent cette hypothèse.

Les spécialistes des sciences du comportement humain ont multiplié les recherches pour tenter d'analyser et de comprendre les comportements de l'entrepreneur.⁷ Weber a mis en évidence l'importance du système de valeurs et a vraisemblablement été un des premiers adeptes de la discipline à s'intéresser aux entrepreneurs. McClelland propose une théorie du besoin de réalisation (*need for achievement*) appuyée sur une solide base empirique. Pour lui, les entrepreneurs sont des individus qui ont un besoin élevé d'accomplissement, une forte confiance en eux, une capacité à résoudre seuls des problèmes, et qui s'orientent vers des situations caractérisées par des risques modérés et un retour rapide de leurs actions.

A partir des travaux de McClelland, de nombreuses recherches ont été réalisées pour tenter d'expliquer la création d'entreprise, ou son succès, par le besoin d'accomplissement du créateur. Fillion rapporte que c'est Brockhaus qui donne une conclusion provisoire en mettant en cause la pertinence de ce lien unique. N'ayant pas démontré l'existence d'une seule variable pour expliquer le phénomène, les psychologues, sociologues et autres spécialistes du comportement ont effectué des centaines de recherches sur les entrepreneurs et identifié toute une série de caractéristiques qui les décrivent. S'inspirant notamment des contributions de Hornaday, Meredith, Nelson et al. Et Timmons, Louis Jacques Fillion propose un tableau qui présente les plus courantes. Un point de vue original appartenant à l'école psychanalytique est apporté par Manfred Kets de Vries, professeur à l'INSEAD, qui s'est beaucoup intéressé à la

⁶Ibid, p11.

⁷ Ibid,p11

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

psychologie des entrepreneurs et à leurs comportements (déviants). Ce dernier stipule que l'attrance pour la création d'entreprise et le travail indépendant est la résultante d'expériences vécues dans l'enfance et caractérisées par un environnement familial hostile et de nombreux problèmes affectifs. Ces situations ont conduit les individus à développer des formes de personnalités déviantes et peu insérables dans des environnements sociaux structurés, au sens où ils ont des difficultés à accepter une autorité et à travailler en équipe avec d'autres personnes.

Les approches typologiques viennent compléter les approches par les traits. Une typologie classique est donnée par Smith qui distingue deux types d'entrepreneurs (« craftsman » et « opportunistic ») suivis des autres typologies d'entrepreneurs qui entres autres proposées dans la littérature entrepreneuriale, notamment par les travaux de Hernandez (1999) et Lundstrom (1998), bien que leur prolifération ne contribue pas à distinguer un profil idéal ou scientifique d'entrepreneur.

Tout individu est le produit de son/ses milieux d'appartenance. Les entrepreneurs sont influencés par leur environnement proche et reflètent, d'une certaine façon, les caractéristiques du temps et du lieu où ils évoluent (ou ont évolué). Les recherches portant sur les facteurs qui agissent dans l'apparition d'une intention entrepreneuriale, sur les carrières entrepreneuriales, sur les influences de la famille ou des rôles-modèles traduisent l'importance de l'environnement et tendent à démontrer son rôle sur le comportement entrepreneurial.

Les approches centrées sur les individus font l'objet de critiques et un débat mémorable a agité la communauté des chercheurs en entrepreneuriat à la fin des années 80. Il opposait Gartner et son approche de l'entrepreneuriat centrée sur la création d'organisation (how) à Carland et al. Et leur approche centrée sur les traits (who). Une réponse est donnée par Stevenson et Jarillo (1990), qui estiment qu'il est difficile de modéliser et d'expliquer un comportement complexe (l'entrepreneuriat) en s'appuyant sur quelques traits psychologiques l'étude des processus entrepreneuriaux.

2.3. Approches basées sur les processus :

Gartner est un des premiers chercheurs à avoir remis en cause le bien-fondé d'un courant de Recherche, l'approche par les traits, ⁸ dominant dans les années 1980, dans un article publié en 1988 et intitulé : « *whois an entrepreneur ?is the wrong question ?* ». Il souligne dans cet article le besoin d'un changement de cap et de niveau d'analyse dans les recherches effectuées en entrepreneuriat. Gartner montre les limites de l'approche par les traits et propose aux chercheurs du champ de s'intéresser à ce que font les entrepreneurs et non pas à ce qu'ils sont. Une phrase lui est prêtée et résume bien sa pensée, à cette époque : « look at the dance not at the dancer ». Dès le milieu des années 1980, Gartner mobilise la notion de processus dans le champ de l'entrepreneuriat, lorsqu'il propose un cadre conceptuel pour décrire le phénomène de création d'une nouvelle entreprise (Gartner, 1985). Ce modèle comporte quatre dimensions : environnement, individual(s), process et organization. Il est intéressant de noter que cet auteur considère la dimension « process » comme une variable et non comme un concept global incluant les autres dimensions. Gartner assimile le processus à une activité ou une fonction et fait sienne la définition de Danhoff :

« Entrepreneurship is an activity or function and not a specific individual or occupation... the specific personal entrepreneur is an unrealistic abstraction ».

S'appuyant sur une revue de littérature économique, Gartner identifie six comportements qui décrivent très largement l'ensemble des activités entrepreneuriales. Ces comportements pourraient s'apparenter en autant de processus :

- L'Entrepreneur trouve une opportunité d'affaire;
- L'Entrepreneur accumule des ressources;
- L'Entrepreneur commercialise des produits et services;
- L'Entrepreneur produit le produit;
- L'Entrepreneur construit une organisation;
- L'Entrepreneur répond au gouvernement et à la société.

Cette idée d'un processus par lequel se déroulent des activités a été reprise par d'autres chercheurs, et la définition du processus entrepreneurial proposée par Bygrave et Hofer présente de fortes proximités avec la vision de Gartner :

⁸ Ibid,p13

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

« The entrepreneurial process involves all the functions, activities and actions associated with the perceiving of opportunities and the creation of organizations to pursue them ».

Bygrave et Hofer⁹ font partie de ceux qui s'efforcent d'ouvrir, au début des années 1990, de nouvelles perspectives de recherche dans le champ de l'entrepreneuriat. Le processus entrepreneurial est pour eux un objet d'étude digne d'intérêt. Ils tentent d'en décrire quelques caractéristiques et insistent, notamment, sur ses dimensions dynamique et holistique. Le processus entrepreneurial est dynamique parce que les projets de création et les nouvelles entreprises évoluent dans le temps ; il est holistique parce que cette évolution est la résultante d'un système de variables en interaction.

Les chercheurs du domaine de l'entrepreneuriat ont choisi de s'intéresser au processus, parce que cela leur permettait de sortir des visions précédentes, étroites et limitées, se bornant à étudier un seul aspect, une caractéristique humaine ou une fonction économique, d'un phénomène complexe et devant être abordé comme un tout, afin d'être compris. Les travaux de Cunningham et Lischeron (1991) résument assez bien ce sentiment. Leur contribution majeure réside, nous semble-t-il, au-delà d'une présentation typologique des différentes écoles de pensée qui structurent, au début des années 1990, les activités de recherche en entrepreneuriat, dans l'affirmation d'une conception originale du processus entrepreneurial.

2.4. Vue synthétique du champ de l'entrepreneuriat :

La vue synthétique (tableau n°01) que nous donnons de ce champ est inspirée des travaux de Fillion et Landstrom¹⁰. Elle présente les principales disciplines qui s'intéressent (ou se sont intéressées) à l'entrepreneuriat et leurs liens avec des objets et des questions de recherche. Elle permet, d'autre part, de visualiser des évolutions et des déplacements d'intérêt au niveau de la recherche.

Ce qui nous semble devoir caractériser l'évolution des recherches en entrepreneuriat au cours des dernières années est, d'une part, la réorientation du centre focal, qui s'est déplacé de l'individu vers le processus et, d'autre part, le passage d'une épistémologie clairement positiviste à des épistémologies plus nuancées s'ancrant parfois (peut être de plus en plus) dans des courants constructivistes.

⁹Ibid., p15

¹⁰ Ibid., p16

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

Au cours des dernières décennies, nombre de recherches ont mis en évidence le caractère non soutenable des interactions entre les sociétés humaines et la biosphère. L'émergence du champ de l'entrepreneuriat durable est encore plus récente. Elle se produit à l'intersection de deux champs eux-mêmes relativement nouveaux : le développement durable et l'entrepreneuriat. Ce croisement correspond à l'apparition d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs qui s'apparente beaucoup à certaines formes d'entrepreneuriat coopératif, d'entrepreneuriat philanthropique, et surtout d'entrepreneuriat social dont l'entrepreneuriat dans le contexte des OBNL (organisme à but non lucratif). Dans les débats académiques, les concepts d'entrepreneur environnemental, d'entrepreneur vert (Walley & Taylor, 2002; Berchicci, 2005), d'entrepreneur écologique (Marsden & Smith, 2005), d'écopreneur (Pastakia, 1998; Isaak, 2002; Schaltegger, 2002; Dixon & Clifford, 2007) et d'entrepreneur en développement durable (Cohen & Winn, 2007; Dean & McMullen, 2007; Katsikis & Kyrgidou; Choi & Gray, 2008) sont des concepts qui se rapprochent. Les démarcations entre chacun de ces concepts sont minces, voire parfois quasi inexistantes, les auteurs référant aux mêmes pratiques mais les présentant sous différents angles et vocables. L'émergence de ce nouveau champ apparaît et se dessine graduellement au cours des années 1990. Cette ébullition n'est pas sans confusion, passant par des cycles plus ou moins intenses; elle connaît un regain marqué au tournant du nouveau millénaire (Shaper, 2005).

Tableau n°01 : Vue organisée et synthétique des recherches en entrepreneuriat

Question principale	what (approche fonctionnelle)	Who/ why (approches sur les individus)	How (approches sur les processus)
Echelle du temps	200 dernières années	Depuis le début des années 50	Depuis le début des années 90
Domaine scientifique principal	Economie	Psychologie, sociologie, psychologie cognitive, anthropologie sociale	Sciences de gestion Science de l'action Théories des organisations

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

Objet d'étude	Fonctions de l'entrepreneur	Caractéristiques personnelles, traits des individus entrepreneurs et entrepreneurs potentiels	Processus de création d'une nouvelle activité ou d'une nouvelle organisation
Paradigme dominant	Positivismes	Positivismes sociologie compréhensive	Constructivisme Positivismes
Méthodologie	Quantitative	Quantitative qualitative	Qualitative Quantitative
Hypothèse de base	L'entrepreneur joue/ne joue pas un rôle important dans la croissance économique	Les entrepreneurs sont différents des non entrepreneurs	Les processus entrepreneuriaux sont différents les uns des autres
Lien avec la demande sociale (qui est intéressé par...)	Etat, collectivités territoriales, responsables économiques	Entrepreneurs Entrepreneurs potentiels système éducatif Formateurs	Entreprises Entrepreneurs Entrepreneurs potentiel Educateurs et formateurs Structures d'accompagnement et d'appui des entrepreneurs

Source : livre introduction à l'entrepreneuriat, FAYOLLE A, opcit, p17

3. La motivation :

3.1. Définition de la motivation : Selon le dictionnaire de Dico du manager (2009), la motivation désigne « l'ensemble des raisons rationnelles, personnelles ou d'intérêt général, physiques et/ou psychologiques, qui pousse un acteur à l'action et/ou à l'adoption d'une attitude particulière et/ou à l'expression d'une opinion ».

Un deuxième sens est : « ensemble des forces internes qui poussent l'individu à agir ».¹¹

3.2. Les principales motivations des entrepreneurs :

Les motivations sont généralement inséparables de la personnalité de l'entrepreneur et de ses intérêts professionnels et familiaux. Les motivations à la création peuvent être :

3.2.1. Motivations psychologiques :

Les entrepreneurs décident de créer leurs propres entreprises à cause d'eux même. Un ensemble de caractéristiques se réunissent chez l'individu entrepreneur qui lui incite de prendre la décision d'entreprendre.

A. Besoin d'indépendance :

« Être son propre patron » est l'explication donnée comme un motif de création d'entreprise. Collins et Moore (1964)¹² considèrent le besoin ou bien le désir de l'autonomie comme un facteur de base dans la création d'une nouvelle entreprise. Ils suggèrent qu'en ayant un fort sentiment d'indépendances, les entrepreneurs sont capable à sacrifier cette indépendance.

B. Besoin d'accomplissement :

Selon McClelland, les personnes ayant un fort besoin d'accomplissement, ils ont les attributs de comportement suivants :

- a. La prise du risque basée sur la compétence et non sur la croyance du hasard
- b. La prise de responsabilité personnelle en ce qui concerne les décisions
- c. Une activité énergétique et innovatrice
- d. La capacité de planifier à long terme

¹¹ Selon le dictionnaire Larousse de l'éducation

¹² Cachon, J, « *entrepreneurs : pourquoi ? comment ? quoi ?* », p19.

C. La créativité et l'innovation :

Les entrepreneurs doivent témoigner d'une réelle créativité et d'une capacité à innover. Leurs fonctions principales est l'innovation et l'introduction, dans un environnement donné, de nouvelles combinaisons productives, cherchent de nouvelles idées, et introduisent de nouvelles manières de réaliser de nouveaux produits. L'innovation n'est pas nécessairement une innovation de rupture, elle peut s'envisager à travers des modifications marginales.

D. La prise de risque :

L'action d'entreprendre est entourée d'incertitude. Des changements imprévus peuvent surgir au cours de l'investissement. Le risque est vu comme le risque de perdre, ce qui n'est pas sans conséquences sur le capital et sur le moral de l'entrepreneur. Quatre grands types ¹³ de risques sont toutefois encourus par les créateurs d'entreprise : le risque financier, le risque de carrière, le risque familial et le risque psychique.

E. L'intériorité du contrôle :

Ayant le sentiment de contrôler, l'individu attribue ses capacités et prend la responsabilité de contrôle de son environnement au lieu d'être par d'autres. L'individu pense qu'il a des bonnes chances de pouvoir orienter sa vie.

3.2.2. Motivations sociologiques et culturels :

Les facteurs sociologiques et culturels sont des éléments directement liés aux différents milieux de l'individu, et qui peuvent jouer un rôle sur leur propension à entreprendre.

Plusieurs éléments du vécu d'un individu peuvent avoir un impact sur ces croyances, ses perceptions et ses intentions relatives à l'entrepreneuriat.

A. L'âge :

La carrière d'entrepreneur commence dans la plupart des cas entre 22 et 55 ans. Sans doute, elle peut débuter plus tôt ou plus tard, mais la chose est moins probable puisqu'il faut à l'entrepreneur de l'expérience, du savoir-faire pertinent, une assise financière et beaucoup d'énergie pour lancer et gérer avec succès une nouvelle entreprise.

¹³Ibid., p20-21

B. La famille et les proches :

Les aspects de l'environnement familial de l'individu ont un impact sur la décision d'entreprendre, la profession et le statut social de son père ou de sa mère et ses relations avec ses parents. Pour certains économistes, la profession des parents est déterminante dans la vie des entrepreneurs, car la famille joue un rôle essentiel, les jeunes issus d'une famille d'entrepreneurs sont plus disposés à entreprendre. Les jeunes grandissant dans ce genre de famille ou d'entourage, considèrent leurs parents ou ses proches comme des modèles à imiter.¹⁴

C. L'éducation :

Des recherches ont montré que l'éducation joue un rôle important dans l'éveil des entrepreneurs. Elle permet de doter l'entrepreneur de compétences et de connaissances qu'il estime très utiles, même décisives pour la concrétisation de son projet¹⁵. Le système éducatif permet donc de sensibiliser les étudiants, de valoriser l'image de l'entrepreneuriat et apporte les connaissances et les compétences qui aide les individus à prendre les bonnes décisions, à élaborer des projets solides et à créer des entreprises dotées d'un potentiel important de croissance.

D. L'expérience professionnelle :

Les activités professionnelles antérieures jouent un rôle important dans la création, la croissance et la réussite de l'entreprise. La croissance d'une technique d'un secteur d'activité a une influence importante sur l'activité entrepreneuriale. De ce point de vue¹⁶, certains domaines d'expérience ont une importance particulière, par exemple, l'obtention des financements auprès des banques, implantation des établissements industriels, création des réseaux de distribution et l'établissement des plans commerciaux d'attaque du marché. Il est généralement plus facile de lancer une deuxième, troisième ou une quatrième entreprise que de lancer la première.

¹⁴Gasse, Y, « *l'influence du milieu de la création d'entreprises* », centre d'entrepreneuriat et de PME, Québec, université Laval, 2003, p55.

¹⁵Cachon, J, « *entrepreneurs : pourquoi ? comment ? quoi ?* », p33.

¹⁶Gasse, Y, « *l'influence du milieu de la création d'entreprises* », centre d'entrepreneuriat et de PME, Québec, université Laval, 2003, p62.

E. Le territoire :

Le territoire dans lequel l'entrepreneur passe sa vie personnelle ou professionnelle joue un rôle important qui ne peut être pas négligé. Un territoire peut constituer un pôle d'attraction entrepreneurial¹⁷. Il est considéré comme un déterminant grâce à la disponibilité d'atouts naturels et d'infrastructures des bases telles que réseaux routiers, aéroport, télécommunication, réseaux d'énergie, tissu économique, ainsi qu'aux ressources humaines, financières et technologiques.

3.2.3. Motivations économiques :

Les facteurs économiques¹⁸ sont les ressources informationnelles, humaines, technologiques, financières et matérielles. Ils occupent une position clé dans la démarche entrepreneuriale. Ce sont les ressources auxquelles doit accéder l'entrepreneur en vue de créer son entreprise.

- A. **Les ressources humaines :** la présence d'une main d'œuvre qualifiée dans la zone d'implantation favorise l'entrepreneuriat. Une région, où la main d'œuvre est de bon marché, son taux de création d'entreprise s'accroît.
- B. **Les ressources financière :** la disposition d'un capital financier de départ encourage l'entrepreneuriat. Par contre, un entrepreneur ne disposant pas des moyens financiers nécessaires rencontrèrent plusieurs difficultés.
- C. **La demande de marché et son accessibilité :** l'existence des marchés ouverts influence positivement la création d'entreprise. Cependant, il existe des marchés ouverts mais encombrés, d'autres sont fermés ou très réglementés, l'implantation d'une nouvelle entreprise y quasiment impossible. Les réseaux personnels et professionnels constituent des éléments facilitateurs qui permettent de gagner du temps et de l'efficacité face à la complexité des démarches et procédures.
- D. **Les économies d'agglomération et de localisation :** les économies de localisation sont liées au nombre d'entreprise qui appartiennent aux mêmes secteurs regroupé dans une zone spécifique. Dans l'économie de localisation, il s'agit de l'accès à une main d'œuvre spécialisée, la disponibilité des biens et services intermédiaires nécessaires pour le fonctionnement d'entreprise.

¹⁷Fayolle., A, « le métier de créateur », Edition d'organisation, 2003, p66

¹⁸Ibid, p67.

Section 02 : Le développement durable, de quoi s'agit-il ?

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le DD fait l'objet d'une attention de plus en plus importante : pensons par exemple aux nombreux articles consacrés aux pollutions engendrées par l'activité des grandes firmes, la pollution atmosphérique, aux problèmes de mobilité, aux milieux naturels, au réchauffement climatique de la planète, ... Chacun peut tirer profit d'une politique de développement durable et chacun peut facilement y contribuer.

1. CADRE CONCEPTUELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable ne se décrète pas, il se construit au quotidien pour et avec les générations présentes et futures. Il doit nous permettre de remettre l'Humain au cœur des projets et de toutes les politiques. Cette notion permet d'interroger les grands enjeux de notre territoire : l'aménagement de notre territoire, l'économie solidaire, le logement, l'emploi, les solidarités, l'agriculture, les déplacements, notre vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Le concept de développement durable s'est surtout construit au cours des trois dernières décennies du XXème siècle. Les années 60 ont été marquées par le constat que les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement (déchets, fumées d'usine, pollutions des cours d'eau, etc.).

1.1. Définition du Développement Durable :

Le développement durable tel qu'il a été formulé pour la première fois en 1987 est défini comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures, de répondre aux leurs ».¹⁹

Le secteur de l'énergie est étroitement lié au développement durable car l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont considérées parmi les composantes les plus favorables à l'environnement notamment dans la lutte contre les changements climatiques.

¹⁹Gro Harlem Brundtland, « *notre avenir à tous : rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU* », Nairobi, mardi 10 mars, 1987.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

Suite à la prise de conscience par les hommes de l'épuisement des ressources naturelles (eau, pétrole, gaz...), de la dégradation de l'environnement et des effets pervers de modèle de croissance économique (inégalités dans le monde), il devient urgent de changer le mode de vie actuel pour que le développement profite à tous les habitants de la planète et même aux générations futures.

1.2. Définition de l'entrepreneuriat durable :

On a assisté ces dernières années à l'émergence des thèmes de l'éco-entrepreneuriat, l'entrepreneuriat vert, la responsabilité sociale de l'entreprise et le développement durable qui renvoient tous à la même idée : l'entrepreneur doit être conscient de son rôle social et environnemental.

Plusieurs définitions ont été données de l'entrepreneuriat durable (O'Neill & al, 2006 ; Cohen & Winn, 2007 ; Dean & Mc Mullen, 2007 ; Schaltegger & Wagner, 2008 ; Hockert & Wustenhagen, 2010 ; Schaltegger & Wagner, 2011 ; Shepherd & Patzelt H., 2011). En somme, l'entrepreneuriat durable est défini comme « l'atténuation des défaillances du marché social et environnemental à travers la découverte où la création et l'exploitation de potentielles opportunités ». D'autres chercheurs associent les entreprises durables à des start-up très innovantes (Schaltegger & Wagner, 2008). Voici une sélection de définitions de l'entrepreneuriat durable publiées au cours des quinze dernières années.²⁰

O'Neill & al : l'entrepreneuriat durable est un processus de création d'entreprises qui relie les activités des entrepreneurs à l'émergence d'entreprises créatrices de valeur qui contribuent au développement durable du système socio-écologique. Une entreprise résultante de ce processus peut être considérée comme une entreprise durable.

Cohen & Winn : l'entrepreneuriat durable est l'étude du : comment les opportunités d'introduire de futurs biens et services sont-elles découvertes, créées, et exploitées, par qui, et avec quelles conséquences économiques, psychologiques, sociales et environnementales.

Dean & Mc Mullen : l'entrepreneuriat durable est défini par l'atténuation des défaillances pertinentes du marché lié à l'environnement, à travers l'exploitation des potentielles opportunités rentables.

²⁰Gahlam, N, « l'entrepreneuriat durable : essai de modélisation d'un processus innovant », à l'université de Reims Champagne Ardenne, 2019.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

Shaltegger et Wagner : l'entrepreneuriat durable est caractérisé par certains aspects fondamentaux de l'activité entrepreneuriale qui sont moins axés sur les systèmes managériaux ou sur les procédures techniques, mais plutôt focalisés sur les initiatives personnelles et les compétences entrepreneuriales de la personne ou du groupe pour la réalisation d'un succès commercial à grande échelle et du changement sociétal avec des innovations environnementales ou sociétales.

Hockert et Wustenhagen : la découverte et l'exploitation d'opportunités à travers la génération d'un déséquilibre du marché qui initie la transformation d'un secteur a un état socialement et environnementalement plus durable.

Shaltegger& Wagner : l'entrepreneuriat durable-défini au sens strict-concerne une start-up très innovante fournissant des produits et services environnementalement et socialement bénéfiques avec le potentiel de conquérir une grande part du marché, l'entrepreneuriat durable peut aussi concerner des entreprises établies ou le processus de création de sociétés, de filiales...

Shepherd &Patzelt :l'entrepreneuriat durable se focalise sur la préservation de la nature, de la vie, et de la communauté dans la poursuite des opportunités perçues pour introduire de futurs produits, processus et services pour la réalisation de gains, ou les gain est interprété au sens large afin d'inclure les gains économiques et non-économiques au profit de l'individu, de l'économie et de la société.

2. Les dimensions du DD : Trois principales dimensions sont à décrire :

2.1. La dimension économique :

La première dimension du modèle privilégie un développement économique au service des besoins humains. Dans cette optique, la création de valeur et de richesse doit bénéficier à toutes les parties prenantes de l'activité entrepreneuriale, tout en s'appuyant sur les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et de la société. L'accent est mis sur le développement de l'économie responsable, variée et pluriels, qui ne bénéficient pas uniquement aux actionnaires, mais permet de dégager de la valeur au profit des plus grands membres. C'est également une économie qui vise à soutenir un tissu économique locale, toute en tenant compte des enjeux planétaires.

2.2. La dimension sociale :

Elle vise la satisfaction des besoins humains (logement, soin de santé, éducation...etc.) et l'équité sociale. La dimension sociale de développement durable est étendue car ce dernier implique la modification des modes de production et de consommation en introduisant des actions pour que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement et du social. Appliqué à l'entrepreneuriat, la durabilité sociale peut s'exprimer en actions internes et externes

2.2.1. Les principaux domaines de l'action interne :

Elle porte sur la qualité de travail et les opportunités qui sont proposées aux travailleurs, la santé et la sécurité des travailleurs, l'insertion socioprofessionnelle, l'égalité des chances et la diversité. La participation des travailleurs aux processus décisionnels de l'entreprise, la formation des salariés et une répartition équitable des revenus sont également parties intégrantes d'une stratégie durable.

2.2.2. Les principaux domaines de l'action externe :

Les domaines d'intervention sont vastes et dépendent bien souvent de l'analyse des parties prenantes, préalable nécessaire à une démarche conséquente et raisonnée sur l'impact sociétale d'une entreprise. Nous apportons quelques exemples pour appuyer les idées apportées : travailler avec des produits issue du commerce équitable ; participer au développement économiques, sociale et culturel de sa zone d'implantation ; favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux locaux de l'entreprise ; informer et sensibiliser la clientèle quant à la citoyenneté ou aux initiatives d'innovation sociale ; contribuer, en fonction des moyens de l'entreprise, à des initiatives de lutte contre la pauvreté.

2.3. La dimension environnementale :

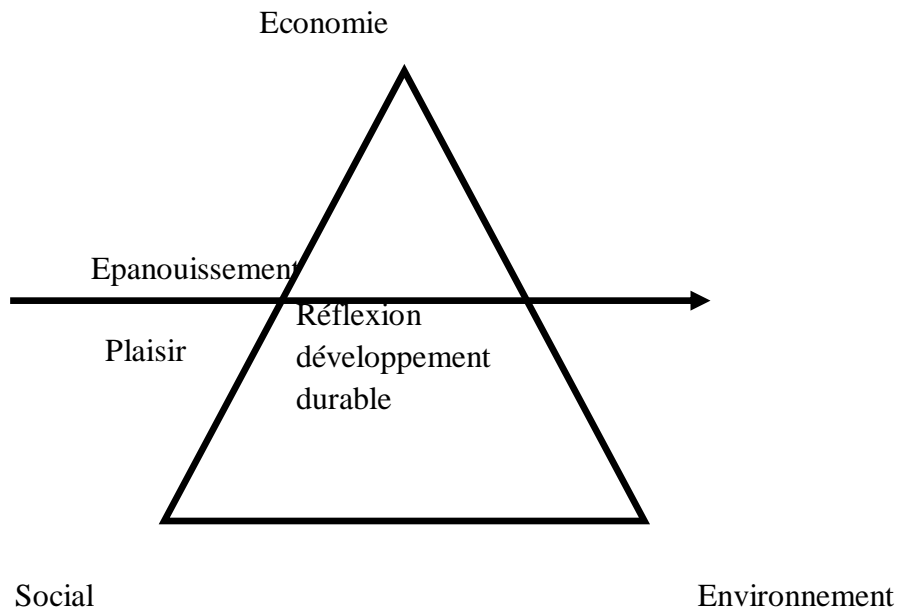
La troisième dimension de la durabilité concerne la préservation et la valorisation de l'environnement, notamment par une consommation raisonnée de ressources naturelles et par l'anticipation des impacts environnementaux.

- **Le pilier environnemental repose sur :**
 - A. La gestion durable des ressources naturelles

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

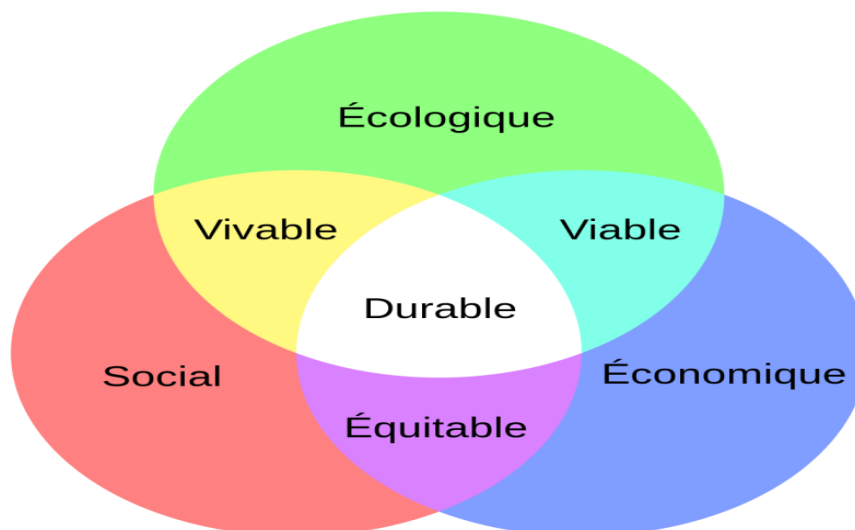
- B. Le maintien des grands équilibres écologiques (climat, diversité biologique, océans, forêts....)
- C. La réduction des risques et la prévention des impacts environnementaux

Schéma n°01 : Les trois piliers du développement durable



Source : Olivier coppin, '*les dimensions territoriales du DD*' juillet 2000.

Figure n°01 : les dimensions du DD



Source : Olivier coppin, '*les dimensions territoriales du DD*' juillet 2000.

3. Les enjeux de développement durable :

Le concept de développement durable comporte par nature de très nombreux volets, même s'ils sont associés de manière systémique, leur analyse pédagogique implique de pouvoir bien les identifier, et le cas échéant de les étudier séparément :

3.1. Satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui (solidarité intra-générationnelle) :

- Se nourrir (lutter contre la faim)
- Etre en bonne santé (lutter contre les grandes maladies notamment au Sud)
- Se loger.
- Etre éduqué.
- Réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté.
- Maîtriser les enjeux démographiques (croissance de la population, mais aussi → vieillissement et mobilité/répartition dans l'espace) Donc, pour une part majoritaire de l'humanité, vivre mieux (se développer).

3.2. Vivre dans un environnement sûr et de qualité :

- Aménager des territoires durables (villes et campagnes).
- Maîtriser les transports (hommes et marchandises).
- Réduire l'effet de serre pour limiter la variabilité climatique.
- Préserver ou restaurer la qualité de l'air, de l'eau, des paysages.
- Prévenir et gérer les risques majeurs naturels et technologiques.
- Les ressources hydrauliques.
- La question énergétique (ressources renouvelables ou non renouvelables, l'enjeu nucléaire). Les ressources halieutiques.
- Les ressources forestières.
- La biodiversité.

3.3. Produire et consommer autrement :

- Vers une agriculture durable.
- Vers une industrie non polluante.
- Vers un tourisme durable.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

- Vers un commerce équitable.
- La question des déchets : en produire moins, les collecter, les trier, les recycler.

4. La relation entre l'entrepreneuriat et le développement durable :

Il existe plusieurs facteurs qui favorisent l'entrepreneuriat en développement durable :

- L'ampleur et la persistance des problèmes environnementaux représentent une tendance lourde qui provoque l'apparition et le développement d'activités liées à l'environnement et à sa protection à long terme qui sont autant opportunité d'affaire.
- La hausse des prix des matières premières qui favorisent les énergies renouvelable et l'économie d'énergie.
- L'apparition de nouveaux secteurs d'activités économiques : les investisseurs l'ont compris, et investissements de plus en plus dans le développement durable depuis une quinzaine d'années, plus particulièrement pour réduire les énergies renouvelable.
- L'ensemble des politiques publiques qui accompagne le développement des marchés associé au DD.
- L'émergence d'une plus grande réceptivité de public face aux enjeux du DD.
- L'importance pour les entreprises de présenter une bonne image.

5. Vers une conception entrepreneuriale de l'environnement :

Les réflexions apportées par les chercheurs sur la relation entre l'intégration de l'environnement dans les entreprises et les effets économiques et stratégiques de cette action s'articulent principalement autour de deux conceptions. La première conception est une approche classique qui considère l'environnement comme contrainte économique et sociétale, et même si la prise en considération de cette contrainte peut générer des avantages, ils ne compensent pas les coûts souvent importants qu'elles impliquent pour l'entreprise. La seconde conception, qui domine depuis le début des années 90 la majorité des publications sur ce thème, repose au contraire sur l'affirmation que les actions pour réduire les impacts sur le milieu naturel sont profitables pour l'entreprise. L'opposition entre ces deux logiques, qui domine les débats sur les enjeux économiques des actions environnementales, a poussé les chercheurs à creuser dans de nouvelles pistes, ce qui a favorisé l'émergence d'une nouvelle

conception, voire un nouveau courant de chercheurs qui conçoit l'environnement comme un processus entrepreneurial.²¹

5.1. Approche classique de l'environnement :

Avant 2000, la prise en compte de l'environnement par les entreprises était presque absente, elle se limitait au respect de la législation. En 1997, Boiral avance que l'engagement environnemental est resté pendant longtemps réactif et motivé par le développement des législations constituant la principale contrainte pouvant compromettre la pérennité et la légitimité sociale de leurs activités. Les principales théories s'inscrivant dans cette approche sont la théorie des parties prenantes et la théorie des externalités négatives et des coûts de dépollution.²²

La théorie des parties prenantes conçoit l'engagement environnemental comme une décision stratégique qui répond, dans un premier temps, à un objectif de morale en s'intéressant à l'équilibre des intérêts des parties prenantes. Puis, dans un second temps, c'est une approche stratégique qui se préoccupe de la gestion des intérêts des parties prenantes pour garantir la pérennité de l'entreprise face aux pressions écologiques, qui apparaissent comme des contraintes et des coûts susceptibles de menacer la pérennité des organisations. Cela signifie qu'une entreprise ne gérant pas ses relations avec ses parties prenantes de manière appropriée se verrait potentiellement soumise à différentes formes de conflits, de crises et de blocages, allant jusqu'à une remise en question de son droit à l'existence. La théorie des externalités négatives et des coûts de dépollution constitue le pendant économique de cette perspective. Cette théorie économique classique, conçoit les préjudices environnementaux (problèmes de santé, accélération de la corrosion, pertes de récoltes, détérioration d'un site récréatif ou touristique, épuisement des ressources naturelles, etc.) causés par les activités industrielles comme des externalités négatives, la réaction sociétale à ces externalités se traduit par des pressions environnementales et des normes réglementaires qui vont conduire les entreprises à Internaliser ces coûts par des actions visant à réduire les impacts sur le milieu naturel. L'internalisation de ces externalités nécessite des coûts de dépollution, des charges liées en particulier à l'acquisition des équipements environnementaux (épurateurs d'air, filtres,

²¹NADI, M, ELABJANI, A, « *L'ENTREPRENEURIAT VERT : QUELQUES REFLEXIONS POUR UNE EXTENSION DU CONCEPT* », 19 aout 2019, P4-8.

²²Boiral, O. & Jolly, D, « *Relever le défi environnemental : des alliances interentreprises aux collaborations inter-organisationnelles* », Revue internationale de gestion, 1997.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

procédés plus propres, etc.) et aux dépenses de fonctionnement (main-d'œuvre, maintenance, entretien, etc.).

Une autre argumentation plaidant pour cette conception de l'environnement, consiste à affirmer que les entreprises n'ont pas les compétences nécessaires pour gérer des préoccupations qui ne relèvent pas de leur cœur de métier. Toutes les ressources qui vont être consacrées à la protection de l'environnement risquent alors d'être gaspillées et sous-utilisées. Dans cette perspective, l'entreprise doit se concentrer sur son métier et verser une partie de ses résultats à des associations ou des organismes spécialisés dans le traitement d'enjeux sociaux ou environnementaux.

5.2. Approche basée sur le développement durable :

À partir du début des années 90, de nombreux travaux se sont attachés à promouvoir la mise en œuvre des stratégies environnementales centrées sur les principes du développement durable. En 1987, le rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, connu sous le nom du rapport Brundtland, le nom de la présidente de la Commission, a défini le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Omniprésent dans le discours des entreprises et des gouvernements depuis la fin des années 80.²³

S'engager dans une démarche responsable permet tout d'abord de minimiser les coûts implicites liés à des actions irresponsables qui peuvent potentiellement générer d'importants coûts explicites (pour réparer par exemple des effets externes négatifs). Selon Porter, l'un des premiers à remettre en cause le postulat traditionnel du lien négatif entre actions environnementales et compétitivité des entreprises, le développement de la réglementation environnementale appelle au contraire des dépenses et des transformations susceptibles d'alourdir les coûts²⁴. Cependant, la réponse à ces contraintes entraîne également des efforts d'innovation afin d'améliorer les procédés, d'utiliser de façon plus efficiente les intrants et de trouver de nouveaux débouchés pour les sous-produits de la production.

²³Gro Harlem Brundtland, « *notre avenir à tous : rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU* », Nairobi, mardi 10 mars, 1987.

²⁴Boiral, O, « *Concilier environnement et compétitivité, ou la quête de l'éco efficacité* », Revue Française de Gestion, 2005, p 163-186.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

M. PORTER estime que les bénéfices résultant de ces mesures excèdent le plus souvent leurs coûts. Les travaux défendant cette conception ont permis de démontrer divers avantages pouvant découler des initiatives environnementales : économies de matières et d'énergie, réduction des coûts de traitement des contaminants et des frais d'enfouissement des déchets, amélioration de l'image de l'entreprise, amélioration des procédés, innovations technologiques, etc. (Boiral, 2005)²⁵.

Hollandts et Valiorgue (2011)²⁶ confirment que les entreprises engagées dans des démarches responsables bénéficient également d'une meilleure image auprès du public, ceci améliore les rendements et l'efficacité des budgets de communication et permet de différencier positivement ces entreprises par rapport à leurs concurrents moins impliqués dans ce type de démarche. En effet, les tenants de cette approche positive des effets de la responsabilité environnementale sur la performance de l'entreprise n'ont eu de cesse d'accumuler les hypothèses et les preuves empiriques sans arriver à offrir une vision théorique qui fait consensus chez les auteurs.

Boiral (2005) indique que les retombées économiques globales des actions environnementales dépendent du type d'industrie et de la nature des contaminants considérés. Il est clair que, pour des entreprises spécialisées dans le traitement des eaux industrielles par exemple, le développement des préoccupations environnementales constitue une opportunité économique. Cependant, les études empiriques sur les conséquences économiques des actions environnementales donnant des résultats souvent contradictoires persistent (Boiral, 2005). Certains travaux accréditent l'hypothèse de Porter et l'approche du développement durable alors que d'autres confirment plutôt l'approche classique, qui considère la pollution comme une externalité négative dont la prise en compte entraîne des coûts pouvant remettre en cause la performance des entreprises.

²⁵Boiral, O, « *Concilier environnement et compétitivité, ou la quête de l'éco efficacité* », Revue Française de Gestion, 2005, p163-186.

²⁶Hollandts X., Valiorgue B., « *La responsabilité sociale de l'entreprise comme processus entrepreneurial de conversion de valeurs sociales en valeur marchande: un examen empirique du lien entre engagements sociétaux et performance économique des entreprises françaises cotées entre 1999 et 2009*», 2011.

5.3. Vers un nouveau paradigme de l'environnement :

En visant toujours une meilleure compréhension de la réalité environnementale au sein des entreprises, les études et travaux scientifiques se poursuivent, mais à partir des années 2000, la conception de la politique socialement et écologiquement responsable comme source d'opportunités et créatrice de valeur commence à dominer et le débat des chercheurs a dépassé le lien entre l'engagement environnemental et les différentes facettes de la performance pour se pencher sur les déterminants de l'engagement environnemental et sur les facteurs qui peuvent intervenir pour conditionner la relation positive entre l'intégration de l'environnement et la performance de l'entreprise. L'idée qu'on peut déduire des travaux sur la réalité environnementale, et qui peut faire un large consensus chez les chercheurs en la matière, est que la relation positive entre l'engagement environnemental et la performance n'est pas évidente, mais au contraire, elle est incertaine. Hollandts et Valiorgue (2011) avancent qu'il est inévitable qu'une entreprise engagée dans une démarche de responsabilité sociale doive fatalement faire face à de nombreuses incertitudes avant d'éventuellement trouver un nouvel équilibre marchand qui va permettre de transférer les coûts générés par la redéfinition du compromis initial. Ces deux auteurs ajoutent que cette incertitude peut être située à au moins trois niveaux (technique, marchand et institutionnel) :

- Dans les incertitudes techniques et organisationnelles, ce sont les éléments et ressources de l'organisation qui sont questionnés. Faut-il créer une nouvelle organisation ? Quelles ressources doit-on acquérir ? Ces nouvelles ressources vont-elles cohabiter avec les pratiques actuelles de l'organisation? Quel va être l'impact de ces nouvelles ressources sur la performance économique?
- L'incertitude marchande varie en fonction du secteur d'activité dans lequel opère l'entreprise; cette incertitude se justifie par la difficulté pour l'entreprise d'évaluer a priori la capacité de ses marchés et a valorisé économiquement les efforts qu'elle réalise pour intégrer des valeurs sociétales.
- Quant à l'incertitude institutionnelle, elle existe dans la mesure où les revendications de la part des parties prenantes et l'émergence des valeurs sociétales sont soumises à des aléas, et certaines attentes de la part de l'entreprise peuvent s'essouffler ou ne pas trouver des supports institutionnels alors qu'elle a effectué des investissements coûteux Contrairement à la thèse défendue par MC Williams et Siegel²⁷ selon laquelle

²⁷McWilliams A., Siegel D., «*Corporate social responsibility: A theory of the firm perspective* », 2011.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

l'engagement des entreprises est le résultat d'un nouvel équilibre entre une offre et une demande de comportements socialement responsables. En 2011, Hollandts et Valiorgue, en analysant un échantillon incluant 90 entreprises françaises cotées sur la période 1999-2009, ont montré que le processus de conversion de valeurs sociétales en valeur marchande n'a rien de mécanique comme le supposent MC Williams et Siegel ; il doit au contraire être associé à un processus entrepreneurial, par définition incertain, par le biais duquel l'entreprise découvre une demande marchande valorisant tout ou partie des efforts accomplis en termes de responsabilité sociale. Dans le même sens, d'autres chercheurs en PME affirment que l'engagement des PME dans le développement durable peut être considéré comme un acte entrepreneurial visant la saisie d'une opportunité (Biwolé, Spence, BenBoubakerGherib, 2008)²⁸.

En 2012, une étude empirique, menée au Canada, en France et en Finlande, d'un échantillon de 101 PME, révèle que les PME démontrant un engagement environnemental fort possèdent des compétences liées à l'innovation et qu'elles consacrent surtout plus de ressources à l'innovation sur les produits et à la recherche et développement (Robichaud, Stocky, Godard Legrand, 2012)²⁹. Brulhart et Gherra (2012)³⁰ avancent que la pro-activité environnementale joue un rôle de médiateur dans la relation entre le management des parties prenantes et la performance économique. La vision entrepreneuriale de la réalité environnementale au sein de l'entreprise intègre alors mieux les problématiques générées par l'incertitude des effets positifs de l'engagement environnemental sur la performance de l'entreprise; ainsi, elle permet également de mieux comprendre l'hétérogénéité des résultats de l'intégration de l'environnement entre les entreprises. Dans cette perspective, Hollandts et Valiorgue (2011) proposent de définir la RSE comme un processus entrepreneurial de conversion de valeurs sociétales en valeur marchande qui s'appuie sur une capacité de conversion propre à chaque entreprise. L'incapacité de l'approche classique et celle basée sur le développement durable à cerner la réalité environnementale dans le monde de l'entreprise, et au regard des arguments développés ci-dessus, un nouveau courant de chercheurs est en

²⁸Biwolé V.O, Spence M., Ben Boubaker Gherib .J, « *Stratégies de développement durable dans les PME: Une étude exploratoire auprès des PME camerounaises* », 2008.

²⁹ROBICHAUD, Y, STOCKY, C, GODARD, C, et all, « *Les facteurs explicatifs de l'engagement environnemental des PME dans le secteur de l'agroalimentaire : une étude comparative Canada-France-Finlande* », 2012.

³⁰BRULHAR, F, « *Orientation parties prenantes, pro-activité environnementale et rentabilité : une approche spécifique du lien entre performance sociale et performance économique*», 2012.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

train de se construire et qui propose d'envisager la réalité environnementale par la conception entrepreneuriale et par conséquent la relation entre l'engagement environnemental et la performance d'entreprise comme un processus entrepreneurial incertain dont la finalité est de découvrir des opportunités de marché (Kirzner, 1997)³¹. Ce processus entrepreneurial environnemental s'appuie, d'une part, sur la capacité de l'entreprise à découvrir, reconnaître et exploiter l'opportunité environnementale, et de l'autre part, un contexte sociétal qui réunit des valeurs favorables à l'environnement.

³¹Kirzner I, M, «*découverte entrepreneuriale et processus de marché concurrentiel: une approche autrichienne*», Journal de littérature économique, mars 1997.

Chapitre 1: Généralités sur l'entrepreneuriat, et le développement durable

Conclusion :

A travers ce chapitre, on conclue que l'entrepreneuriat est un des facteurs important pour une économie en pleine croissance. En effet, la création de nouvelles entreprises est un moteur essentiel de la croissance économique et permet de dynamiser le tissu économique, ils jouent un rôle important dans le renouvellement du parc d'entreprise.

Le développement durable reflète une nouvelle conception de l'intérêt public, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux d'une planète globalisée. Un état est dit « durable » si les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures.

Chapitre 2

L'entrepreneuriat vert en Algérie

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

Introduction

En Algérie, l'entrepreneuriat vert est considéré comme étant un axe de développement susceptible de contribuer au développement de l'économie nationale, par la diversification de l'économie et la création de l'emploi. En effet, dans le contexte actuel, il a été constaté une faible contribution de l'industrie à la croissance économique (environ 5%)³², un investissement accru dans les secteurs de l'entrepreneuriat vert pourrait améliorer le taux d'intégration industrielle et promouvoir le développement local.

L'entrepreneuriat vert peut être aussi considéré comme étant porteuse de progrès technologique, facteur fondamental pour l'amélioration de la compétitivité de la Petite et Moyenne Entreprise, Petite et Moyenne Industrie (PME/PMI) algériennes, encore peu ouverte aux innovations et à la prise en compte de la durabilité de l'environnement.

L'entrepreneuriat vert ne pourra exister sereinement en Algérie que si la question environnementale devient une priorité locale, nationale et non pas une préoccupation d'ampleur majeure dotée de moyens humains et logistiques mineurs, comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui.

Dans ce chapitre, et dans un premier temps, nous allons définir et aborder le concept de l'entrepreneuriat vert, ensuite nous parlerons de l'entrepreneuriat vert en Algérie et les mesures prises par le gouvernement pour l'encourager³³.

³² LARBI, F, « *l'économie verte à notre forum : une promotion tributaire du secteur privé* », journal El Moujahid, 21 janvier 2019.

³³ TEDJANI, K, « *environnement en Algérie, économie verte, écotourisme, tourisme en Algérie* », 29 novembre 2017.

Section 01 : concepts de base sur l'entrepreneuriat vert

Dans cette section, et dans un premier temps, nous allons définir le concept de l'entrepreneuriat vert (définitions de l'entrepreneuriat vert, les entrepreneurs verts, et les types d'entrepreneurs vert), ensuite nous aborderons les politiques et les mesures prises par le gouvernement afin de l'encourager.

1. Définition de l'entrepreneuriat vert :

Il n'est pas aisé de définir l'entrepreneuriat vert. Relativement récent, le concept en lui-même fait l'objet d'une attention croissante depuis les années 90. L'intérêt suscité par l'entrepreneuriat vert se manifeste d'un côté par le nombre croissant de documents sur le sujet et de l'autre par l'abondance des termes employés pour désigner ce concept. Les termes suivants figurent parmi les plus couramment utilisés : éco-entrepreneuriat, écopreneuriat, entrepreneuriat environnemental, entrepreneuriat durable, entrepreneuriat écologique.

L'entrepreneuriat vert consiste à créer des entreprises en exploitant le filon écologique.

Voici quelques définitions de l'entrepreneuriat vert ³⁴ :

Selon (**Schaltegger, 2002**) : l'écopreneuriat peut être défini comme l'entrepreneuriat dans une optique environnementale.

Selon **Dean et McMullen (2007)** : l'entrepreneuriat environnemental consiste à « découvrir, évaluer et exploiter les opportunités économiques qui sont présentes dans les défaillances du marché ayant trait à l'environnement ».

Selon **Galkina et Hultman (2016)** : ils proposent une définition moins orientée vers l'économie, où l'écopreneuriat vise à lancer de nouvelles entreprises en combinaison avec des pratiques et des valeurs commerciales respectueuses de l'environnement.

Ces auteurs sont en accord avec Dean et McMullen (2007) sur la mise en exergue de deux éléments principaux : l'action entrepreneuriale et l'engagement environnemental.

« L'entrepreneuriat vert est un choix d'engagement dans une économie verte. Il englobe les activités économiques, technologies, produits et services moins polluants qui visent à réduire

³⁴CONTRERAS GUZ, M, MESSEGHEM, K, CATANZARO, A, « *L'entrepreneuriat vert : une approche bibliométrique* », XXVIIe Conférence Internationale de Management Stratégique, Montpellier, 6-8 juin 2018, p3.

durablement les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique, minimiser la pollution et économiser les ressources.»³⁵

2. Définition de l'entrepreneur vert :

L'entrepreneur vert - ou « éco-entrepreneur » - est un acteur de l'économie verte qui incarne le mariage entre l'économie et l'environnement en tenant compte du facteur humain et du développement social.³⁶ Il fait l'objet de définitions diverses articulées autour de la démarche entrepreneuriale (initiative, prise de risque, créativité) et d'une conscience écologique.

Voici Quelques définitions selon les auteurs³⁷ :

2.1. Selon Anderson (1998) :

Les entrepreneurs verts peuvent s'apercevoir que toute activité commerciale affecte l'environnement et la société, en raison de l'utilisation des ressources, de la génération des déchets et de la fourniture de biens et services. Ils développeront alors leur entreprise en tenant compte de trois dimensions suivantes : l'économie, l'environnement et la société. Ceci a une conséquence évidente : quelle que soit l'activité commerciale, elle aura un impact sur la société et l'environnement, et en retour, tout ce qui se passe dans les sphères sociale et environnementale aura un impact sur l'activité commerciale. Cette interdépendance constitue un fait avéré pour toute entreprise. Si les entrepreneurs verts tiennent compte de l'ensemble de ces éléments lors de la conception et de la planification de leur activité, ils pourront en tirer profit et le transformer en opportunité.

2.2. Selon Volery (2002) :

Il existe deux types d'écopreneur :

2.2.1. Les entrepreneurs conscients de l'environnement : qui mettent au point tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en fixant un objectif de zéro déchet.

³⁵LYOUBI, M, «synthèse des liens, n7 : Entrepreneuriat vert en Afrique francophone », avril 2019, p2.

³⁶GIZ, « Entrepreneuriat Vert : Une voie prometteuse vers un futur durable en Tunisie et ailleurs », octobre 2014, p11.

³⁷OCDE, « Panorama de l'entrepreneuriat », éditions OCDE, 2011, p27.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

2.2.2. Les entrepreneurs verts : qui sont conscients des questions liées à l'environnement et qui exercent leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présente des perspectives de bénéfices intéressantes.

2.3. Isaak(2005) :

Un écopreneur est une personne qui cherche à faire évoluer un secteur de l'économie vers la durabilité en lançant dans ce secteur une activité qui est conçue de manière verte, utilise des processus verts et s'engage à très long terme à favoriser la durabilité dans tout ce qui sera fait et dit.

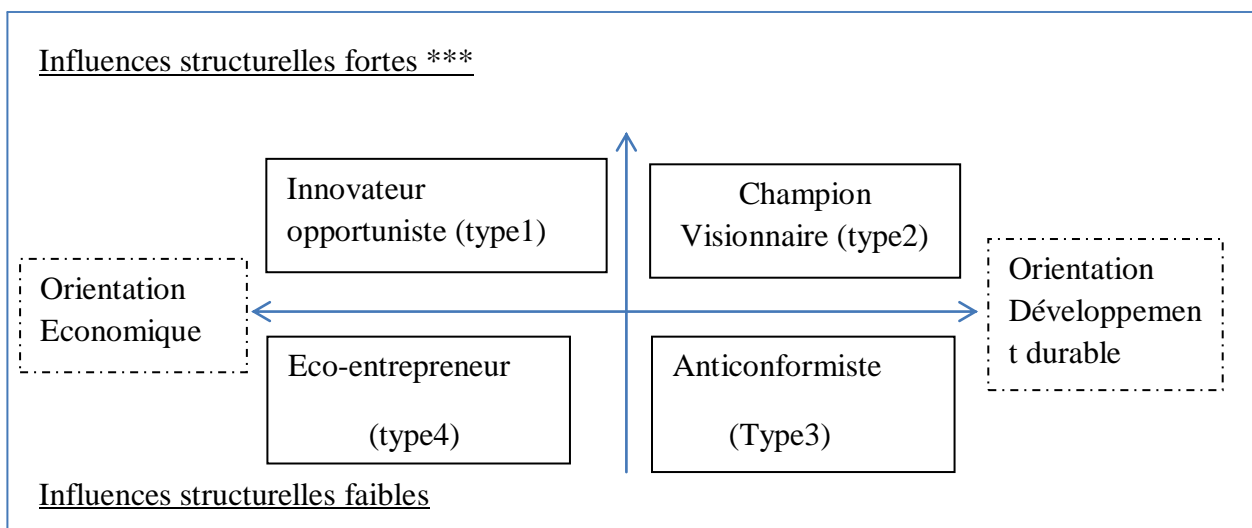
3. Les Types des éco-entrepreneurs :

Plusieurs auteurs ont développé des typologies d'éco-entrepreneurs tels que Taylor &Walley (2002), Schaltegger (2002), Linnanen (2002).

3.1. Selon Taylor &Walley :

Taylor &Walley (2002) présentent une typologie des éco-entrepreneurs basée à la fois sur l'orientation personnelle de l'entrepreneur et sur l'intensité des influences structurelles externes. Le croisement des deux variables aboutit à 4 types d'éco-entrepreneurs, qui sont les suivants :

Schéma n°02 : typologie des éco-entrepreneurs verts de Taylor &Walley



Source :Allala Ben Hadj Youssef, Mariam Dziri, "L'entrepreneuriat vert mécanismes de mise en œuvre et motivations en Tunisie (cas d'un pays émergent)", Dans Vie & sciences de l'entreprise 2012/2-3 (N° 191 - 192),p61.

3.1.1. L'innovateur opportuniste (type 1) : Il poursuit une démarche purement économique dans un cadre structurel contraignant. Il est influencé par les pressions externes. (Comme les lois et les Lobbies verts). Il exploite des opportunités stratégiques pour développer une affaire « verte ».

3.1.2. Le Champion visionnaire (type2): Il évolue dans un milieu pro- écologique et porte des convictions personnelles à dominante développement durable. Il vise un futur durable qui suppose de profonds changement dans la société, une passerelle entre deux cultures a priori opposées celle des affaires et celle de l'écologie.

3.1.3. L'Anticonformiste éthique (type3): C'est un écologiste convaincu qui désire propager ses valeurs. Il évolue dans un milieu à faible pression environnementale. Son passage à l'acte est plutôt déclenché par des amis, de la famille, des expériences personnelles (beaucoup plus que le désir de changer le monde).

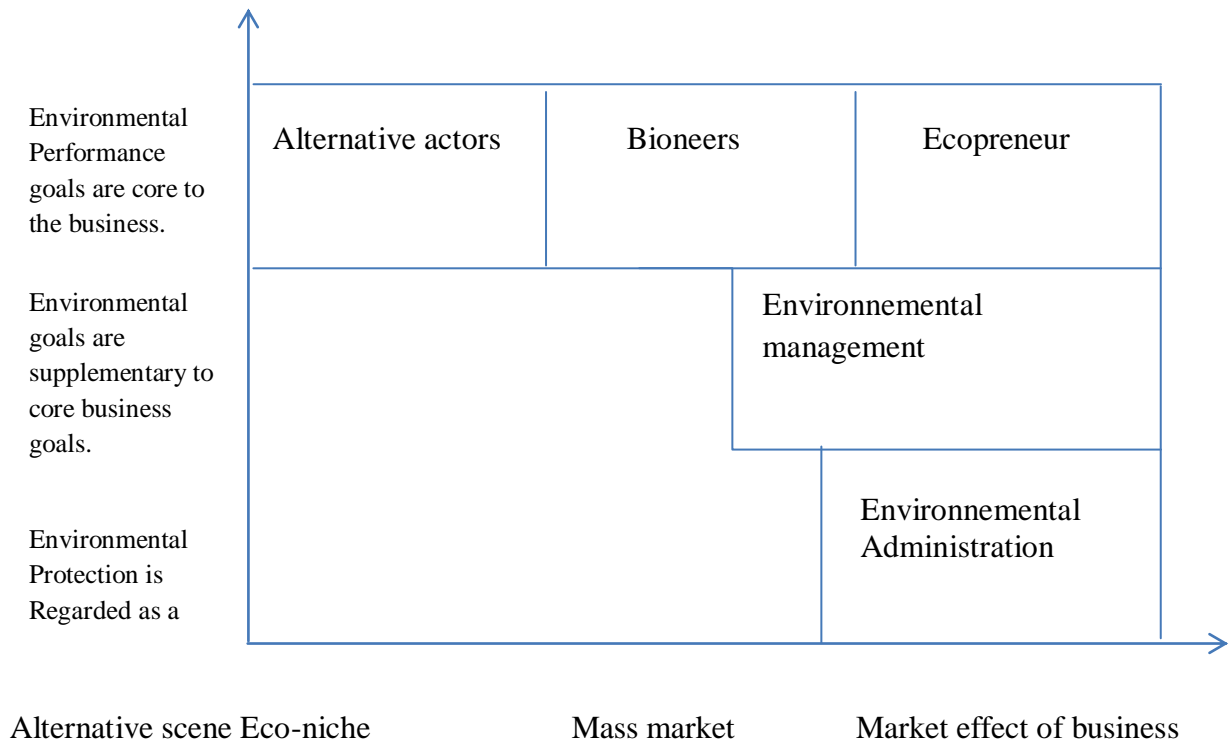
3.1.4. L'Eco-entrepreneur par accident (type4): Il crée pour des raisons plutôt économiques dans un espace ignorant l'écologie. Il est surtout motivé par la rentabilité financière.

Les facteurs économiques et institutionnels prennent une place considérable dans cette typologie de l'entrepreneur durable. En effet, le désir de réaliser du profit permet de distinguer l'opportuniste de l'engagé, l'affairiste du philanthrope.

3.2. Selon Schaltegger :

Schaltegger (2002) a construit sa typologie de l'entrepreneur durable sur deux dimensions : (1) la priorité des questions environnementales, classées du bas (la protection environnementale comme une obligation fiduciaire), aux moyennes (la protection de l'environnement comme une question complémentaire) jusqu'aux plus grands (les problèmes environnementaux dans le corps de métier), et (2) l'impact du marché sur l'entreprise.

Schéma n°03 : les types d'éco-entrepreneurs de Schaltegger



Source: Schaltegger and Petersen, 2001, p10.

Schaltegger a construit sa typologie sur les seules organisations qui traitent les problèmes environnementaux dans leur corps de métier et tire trois principaux types d'entrepreneurs :

3.2.1. L'alternative actor : le marché n'a aucun impact sur lui, il n'a aucun objectif financier, son activité lui permet de maintenir son existence mais aussi de répondre à ses préoccupations en terme de protection de l'environnement.

3.2.2. Le bionner : il occupe une éco-niche, son activité est destinée à une population consciente des enjeux environnementaux. Ce sont des inventeurs qui s'appuient sur la recherche & développement.

3.2.3. L'écopreneur : il traite les questions environnementales comme un élément central de son cœur de métier car son succès commercial est fortement lié à ses performances environnementales.

3.3. Selon Lenannen :

Linannen (2002) propose une typologie beaucoup plus simplifiée par rapport aux précédentes. Il classe les éco-entrepreneurs selon deux axes : le désir de croissance et de la réalisation de profit et le désir de changer le monde afin d'améliorer la qualité de vie et de l'environnement. Il en déduit quatre types d'entrepreneur :

Schéma n°04 : les types d'éco-entrepreneurs selon Lenannen

		<i>Désir de gagner de l'argent</i>	
		Faible	Haute
<i>Désir de changer le monde</i>	Haute	Entreprise à but non lucratif	Idéaliste à succès
	Faible	Auto-employeur	Opportuniste

Source: Lenannen, "Expériences d'un initié avec l'entrepreneuriat environnemental", Université d'Helsinki de technologie, Finland, 2002, p.78.

3.3.1. L'Auto-Employeur : il est principalement préoccupé par le maintien de son mode de vie, il n'a aucune motivation de croissance ni de changement.

3.3.2. L'entrepreneur à but non lucratif : il est constamment intéressé par l'idée de changer la conjoncture actuelle et le comportement du consommateur. Il ne dispose d'aucun intérêt pour la réalisation du profit.

3.3.3. L'Opportuniste : il a une première expérience entrepreneuriale, il se développe dans le secteur du développement durable afin d'accroître ses profits. Il détecte et exploite les opportunités d'affaires là où elles se trouvent.

3.3.4. L'Idéaliste à succès : son désir de changer le monde le conduit à la motivation de créer de nouveaux marchés. Ce profil correspond à celui du champion visionnaire de Taylor &Walley (2002).

Section02 : La situation de l'entrepreneuriat vert en Algérie :

Dans cette section, et dans un premier temps, nous allons abordés les défis auxquelles l'Algérie fait face, et les mesures prises par le gouvernement en faveur du DD, et d'autre part, l'engagement des entreprises dans la préservation de l'environnement et les actions stratégiques.

1. Les défis auxquelles l'Algérie fait face :

L'ampleur des problèmes écologiques en Algérie est intimement liée au processus de développement économique et social du pays. Malgré des richesses naturelles considérables, les politiques et modèles de développement préconisés et mis en œuvre par le passé ont mené à des impasses aussi bien sur le plan économique et social que sur le plan écologique. De ce fait, le pays fait face à d'énormes défis qu'il faudra relever en tirant les leçons du passé et en s'inspirant des expériences faites par d'autres pays. Quatre de ces défis sont considérés comme importants dans la voie d'un développement écologiquement durable, il s'agit de :

1.1. Relancer la croissance économique :

L'Algérie est confrontée à de grands défis de développement à l'aube du 21ème siècle et de la globalisation de l'économie. La croissance doit être restaurée sur la base de critères d'efficacité et de rentabilité intégrant les préoccupations d'équité sociale et de durabilité écologique. Les bases de l'économie doivent être diversifiées. D'autres sources de croissance, alternatives à celles reposant de manière quasi exclusive sur les recettes d'exportation des hydrocarbures, doivent être trouvées afin de fournir des emplois à une population jeune et en pleine expansion. Encourager le secteur privé productif, attirer des investissements privés nationaux et étrangers et encourager la décentralisation constituent autant d'instruments de relance de la croissance économique et de transition vers une économie de marché. Non seulement l'origine et la composition de la croissance économique, mais également, sont importantes afin d'enrayer la pauvreté et de parvenir à un développement durable. L'expérience internationale montre clairement que les principaux facteurs qui déterminent la qualité de la croissance sont:

- ✓ une meilleure équité dans les investissements liés au développement du capital humain (éducation, etc.),
- ✓ la protection du capital naturel et sa durabilité,
- ✓ la réduction de la vulnérabilité aux risques financiers globaux et
- ✓ l'amélioration de la gouvernance et le contrôle de la corruption.

1.2. Allier croissance économique et protection de l'environnement :

L'idée que la croissance économique et la protection de l'environnement se renforcent mutuellement et sont absolument nécessaires au développement durable s'est affirmée depuis deux décennies. L'Algérie a fait siennes les recommandations du *Sommet de Rio*. Se situant en phase de transition vers l'économie de marché, elle doit saisir l'occasion de réaliser aussi sa transition environnementale en intégrant les éléments clés du développement durable dans sa politique de redéploiement économique. Plutôt que freiner la croissance, il apparaît désormais préférable d'en changer la nature et de préserver le patrimoine naturel. Pour entrer dans une logique de développement durable, il est nécessaire de construire une stratégie à la fois bénéfique pour l'environnement et le développement et d'initier des politiques, des réglementations et des incitations économiques qui intègrent les considérations environnementales dans le processus de décision.

1.3. Endiguer la pauvreté et développer la solidarité :

En plus de l'essoufflement de l'économie et de la crise écologique que connaît le pays, au moins un Algérien sur cinq vit en situation de pauvreté³⁸.

En plus des effets de la croissance économique et des programmes socioéconomiques ciblant les populations les plus démunies (emploi rural, sécurité sociale, fourniture de services divers, etc.), le traitement des problèmes écologiques permettra de contribuer au minimum à :

- ✓ l'amélioration de leur santé (grâce par exemple à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à des sources d'énergie plus propres).
- ✓ l'amélioration de leurs sources de revenus (par une meilleure rentabilité du capital naturel auquel elles ont accès, comme les terres agricoles, les parcours, les eaux d'irrigation souterraines).

1.4. Améliorer la gouvernance et la transparence des institutions environnementales :

La mise en œuvre de politiques publiques efficaces de développement durable suppose une meilleure gouvernance. Les réformes réglementaires et institutionnelles, le renforcement des capacités humaines et techniques, l'efficacité des instruments économiques et financiers, mais aussi l'amélioration de la coordination intersectorielle à tous les niveaux, constituent des

³⁸ANAT, « Conférence Nationale de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion » organisée par le Gouvernement Algérien, 28 octobre 2000.

éléments essentiels pour la mise en œuvre de la stratégie. Les actions de sensibilisation et d'éducation jouent aussi un rôle clé pour induire une large participation, impliquer la société dans la poursuite d'objectifs de développement durable et obtenir progressivement l'adhésion et la contribution de tous au recouvrement des coûts de services environnementaux de meilleure qualité.

2. Les mesures prises par le gouvernement en faveur du développement durable :

Face aux effets néfastes à l'environnement de l'activité économique, le gouvernement algérien a élaboré un plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) : un plan qui propose un cadre stratégique ainsi qu'un ensemble d'actions prioritaires à mettre en place afin de protéger l'environnement, et améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens.

Pour mettre en œuvre le PNAE-DD, le gouvernement a élaboré la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNE-DD). Celle-ci est basée sur quatre objectifs stratégiques ainsi qu'un ensemble de dispositions pour leur réalisation³⁹ :

2.1. Les objectifs de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNE-DD):

La SNE-DD est axée sur les objectifs suivants : la réduction des problèmes de santé et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'amélioration et la protection de la productivité des ressources naturelles, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et la contribution à l'amélioration de la qualité de l'environnement régional et global.

2.1.1. Réduire les problèmes de santé et améliorer la qualité de la vie des citoyens :

L'Algérie est confrontée au défi d'améliorer la santé publique des citoyens dans un contexte de dégradation de l'environnement. L'état a pour perspective de créer des programmes d'hygiène et d'éducation bien conçus, un meilleur accès à l'assainissement, une

³⁹RAHMANI, CH, « Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable », janvier 2002, p72-76.

meilleure gestion des déchets et des pollutions atmosphériques ainsi qu'une combinaison équilibrée d'actions préventives et curatives sont de nature à induire des résultats intéressants.

2.1.2. Améliorer la protection et la productivité des ressources naturelles :

Cet objectif traduit la détermination et l'implication du gouvernement pour Préserver les ressources naturelles pour assurer un développement à long terme et limiter la dépendance alimentaire est un autre défi. La surface agricole utile (SAU), qui représentait 0,82 ha par habitant au moment de l'indépendance, et pourrait tomber à 0,17 ha en 2020.

La gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau et en sols n'est plus un luxe. Elle est vitale.

2.1.3. La réduction des pertes économique et l'amélioration de la compétitivité :

A travers cet objectif, le gouvernement exprime sa volonté à améliorer la compétitivité des entreprises en les incitant à une utilisation rationnelle des ressources (eau, matières premières et ressources énergétiques), ainsi qu'à une amélioration de leur gestion, notamment en intégrant les préoccupations environnementales.

2.1.4. Contribuer à améliorer la qualité de l'environnement régional et global :

La conscience des limites planétaires a progressé au cours de la dernière décennie et il est devenu évident que la solution des problèmes globaux passe non seulement par des actions locales, mais aussi par des actions concertées, tant au niveau régional que mondial. L'amélioration du fonctionnement du système de recherche-développement, mais aussi l'intensification de la coopération technique et scientifique permettront à l'Algérie, dans un cadre régional, de tirer profit et de partager l'expérience des pays du Maghreb (érosion des sols, désertification, gestion rationnelle des ressources en eau, etc.) et des pays du pourtour méditerranéen pour les problèmes très spécifiques liés aux territoires qui les composent (eau, agriculture, littoral, pollution de la mer Méditerranée). Par ailleurs, l'amélioration des mécanismes de financement multilatéral permettra également à l'Algérie de contribuer plus efficacement à la protection de l'environnement global (couche d'ozone, biodiversité, changements climatiques).

2.2. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable :

L'Algérie a participé et a signé toutes les conventions et les chartes internationales concernant le développement durable. Cette prise de conscience s'est traduite par l'adoption, d'un ensemble de mesures qui traduisent la volonté du gouvernement à intégrer le développement durable dans les politiques de développement du pays et donner une place prépondérante à l'environnement.

Pour atteindre les objectifs de la SNEDD, le gouvernement algérien a mis en place un plan d'actions décennal (2001-2010), constitué de mesures fiscales, législatives, institutionnelles et financières.

2.2.1. Les mesures législatives et réglementaires :

Sur le plan législatif et réglementaire, plusieurs lois dites de 2^{ème} génération et décrets pour un développement durable ont été promulgués⁴⁰ :

A. Les lois sur le développement durable :

Loi n° 99-09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie, dont l'objectif est de définir les mesures et les actions mises en œuvre pour une utilisation rationnelle

De l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la réduction des impacts nocifs du système énergétique (par la réduction des GES et les gaz d'échappement en milieu urbain).

Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, dont l'objectif est de fixer les modalités relatives aux opérations de gestion, de contrôle et de traitement des déchets en se basant, entre autres, sur les principes suivant

- ✓ La prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets à la source;
- ✓ La valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage et toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie;
- ✓ L'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leur impact sur la santé et l'environnement ainsi que les mesures prises pour prévenir, réduire ou compenser ces risques.

⁴⁰ « 19ème session de la commission du DD des Nations unies (CDD-19) », New York, Mai 2011, p6-7.

Loi n° 01-20 du 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, dont l'objectif est de définir les orientations et les instruments de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire : une politique qui vise à rééquilibrer la répartition de la population et des activités sur tout le territoire afin de garantir un développement harmonieux de l'espace national, par la mise en place d'actions nécessaires pour augmenter l'attractivité des zones intérieures (Hauts plateaux et Sud) afin de susciter des mouvements migratoires vers ces zones, ce qui permettrait un allègement des pressions qui pèsent sur les zones du littoral et une réduction des dégâts qui en découlent (Pollution, épuisement des ressources naturelles et dégradation du cadre de vie des citoyens), ainsi qu'une revitalisation de l'économie dans ces zones (Hauts plateaux et Sud).

Loi n° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral qui interdit toute nouvelle construction liée à une activité économique sur le littoral.

Loi n° 02-08 du 08 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et leur aménagement, et qui s'inscrit également dans le cadre de la réalisation de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire. La principale condition stipulée par cette loi est l'interdiction de création de villes nouvelles dans le nord du pays sauf à titre exceptionnel : "la création de villes nouvelles ne peut intervenir que dans les régions des hauts plateaux et du sud. Néanmoins, à titre exceptionnel, et en vue de réduire la pression sur les grandes villes d'Oran, Alger, Constantine et Annaba, la création de villes nouvelles peut intervenir dans les régions nord du pays".

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Cette loi, qui vient remplacer la loi n° 83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement, définit les dispositions pour la protection de l'environnement. Celles-ci ont pour objectifs:

- ✓ Fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement;
- ✓ Promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain;
- ✓ Prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes;

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

- ✓ Renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protections de l'environnement.

Loi n° 04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable, dont l'objectif est de fixer les modalités de promotion des énergies renouvelables afin de :

- ✓ Protéger l'environnement, en favorisant le recours à des sources d'énergie non polluantes,
- ✓ Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant les émissions des gaz à effet de serre,
- ✓ Participer à un développement durable par la préservation et la conservation des énergies fossiles.

Loi n°04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable. L'objectif de cette loi est de fixer les règles de prévention contre toute menace probable provenant du fait d'aléas naturels ou d'activités humaines et ayant des impacts nocifs sur l'homme et son environnement, ainsi que pour la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs nécessaires pour prendre en charge les effets générés par la survenance d'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine.

Loi n° 05-12 du 04 août 2005 relative à l'eau dont l'objectif est de définir les principes et les règles applicables pour l'utilisation et la gestion des ressources en eau.

Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, dont l'objectif est de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable. La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions, particulièrement celles relatives aux domaines suivants :

- ✓ La résorption de l'habitat précaire ou insalubre;
- ✓ La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes;
- ✓ Le renforcement des voiries et réseaux divers;

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

- ✓ La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs;
- ✓ La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage.

Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, la protection et au développement des espaces verts, dont l'objectif est de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le but de :

- ✓ Améliorer le cadre de vie urbain;
- ✓ Promouvoir la création d'espaces verts de toute nature;
- ✓ Faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées.

Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, dont l'objectif est de classer les aires protégées et de déterminer les modalités de leur gestion et de leur protection dans le cadre du développement durable.

B. Les décrets sur le développement durable⁴¹ :

Décret n° 2000-73 du 1er avril 2000 complétant le décret exécutif n° 93-165 du 10 juillet 1993 relatif à la réglementation des émissions atmosphériques de fumées, gaz, poussières, odeurs et particules solides des installations fixes.

Décret exécutif n° 02-372 du 11 novembre 2002 relatif aux déchets d'emballage.

Décret exécutif n° 03-452 du 1er décembre 2003 fixant les conditions particulières relatives au transport routier de matières dangereuses.

⁴¹ « JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE », N° 31,56^{ème} année, 28 mai 2017.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

Décret exécutif n° 04-210 du 28 juillet 2004 définissant les modalités de détermination des caractéristiques des emballages destinés à contenir directement des produits alimentaires ou des objets destinés à être manipulés par des enfants.

Décret exécutif n° 04-409 du 14 décembre 2004 fixant les modalités de transport des déchets dangereux.

Décret exécutif n° 04-410 du 14 décembre 2004 fixant les règles générales d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement des déchets et les conditions de leur admission au niveau de ces installations.

Décret exécutif n° 05-240 du 26 juin 2005 fixant les modalités de désignation des délégués pour l'environnement.

Décret exécutif n° 05-315 du 10 septembre 2005 fixant les modalités de déclaration des déchets spéciaux dangereux.

Décret exécutif n° 06-138 du 15 avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce leur contrôle.

Décret exécutif n° 06-141 du 19 avril 2006 définissant les valeurs limites des rejets d'effluents liquides industriels.

Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement.

Décret n° 06-02 du 07 janvier 2006 définissant les valeurs limites, les seuils d'alertes et les objectifs de qualité de l'air en cas de pollution atmosphérique.

Décret n° 06-104 du 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux.

Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Décret exécutif n° 07-207 du 30 juin 2007 réglementant l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone, de leurs mélanges et des produits qui en contiennent.

Décret exécutif n° 07-299 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle.

Décret exécutif n° 07-300 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles.

Décret exécutif n° 09-19 du 20 janvier 2009 réglementant l'activité de collecte de déchets spéciaux.

Décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009 relatif à la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement.

2.2.2. Les mesures institutionnelles :

Sur le plan institutionnel, l'état a créé et mis en place plusieurs institutions, Il s'agit, entre autres de⁴² :

A. L'observatoire national de l'environnement et du développement durable(ONEDD):

Créé Par le décret exécutif n°02-115 du 3 avril 2002. l'ONEDD qui est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement est doté d'un statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial(EPIC), il a pour principal missions :

- Mise en place et gestion des réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux.
- Collecte des données et informations liées à l'environnement et au développement durable.
- Traitement des données et informations environnementales en vue de l'élaboration d'outils d'aide à la décision et d'information.

⁴²« 19ème session de la commission du DD des Nations unies (CDD-19) », Mai 2011, p7.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

- Initiation et réalisation d'études pour l'environnement et le développement durable.
- Publication et diffusion de l'information environnementale.
- Promotion des programmes d'échanges et de partenariat (national, régional et international).

B. Le Centre National des Technologies de Production plus Propre « CNTPP » :

Créé par décret exécutif n°02-262 du 17 août 2002, est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables, il a pour principales missions :

- La création d'un espace de transfert de savoir-faire et d'échange d'informations techniques et d'expérience en matière de production plus propre.
- L'émergence d'une industrie respectueuse de l'environnement privilégiant les procédés de fabrication moins polluants et consommant moins de ressources naturelles.
- L'amélioration de la productivité et la compétitivité des entreprises algériennes dans le cadre du respect des exigences environnementales.

C. Le Conservatoire National des Formations aux métiers de l'Environnement (CNFE) :

Le CNFE est un établissement placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement, créé par le décret n°02-263 du 17 août 2002, il a pour missions de :

- Dispenser des formations spécifiques dans le domaine de l'environnement au profit de tous les intervenants publics et privés.
- Développer des actions spécifiques de formation des formateurs
- Concevoir et animer des programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation, afin d'amener le public à adopter des comportements plus responsables pour préserver l'environnement et sauvegarder les ressources naturelles.
- Mettre à la disposition du public des ressources documentaires liées aux sujets de l'environnement.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

D. Le commissariat national du littoral (CNL) :

Placé sous tutelle du Ministère des Ressources en Eaux et de l'Environnement. Il est créé par l'article 24 de la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral. Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 04-113 portant organisation, fonctionnement et missions du commissariat national du littoral, le CNL a pour missions de:

- Préserver et valoriser le littoral, les zones côtières et leurs écosystèmes.
- Mise en œuvre des mesures de protection du littoral et des zones côtières.
- Fournir aux collectivités locales toute assistance se rapportant à ses domaines d'intervention.
- Maintenir, restaurer et réhabiliter les espaces terrestres et marins remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres naturels en vue de leur conservation.
- Promouvoir des programmes de sensibilisation et d'information du public sur la conservation et l'utilisation durable des espaces littoraux ainsi que de leur diversité biologique.

E. L'agence nationale des déchets(AND):

L'AND a été créé par le décret exécutif n° 02-175 du 20 Mai 2002, Placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelable, il a pour missions :

- Assister les collectivités locales dans le domaine de la gestion des déchets.
- Constituer une banque nationale de données sur les déchets.
- Réaliser ou contribuer à la réalisation d'études, recherches et projets de démonstration en matière de collecte, tri, transport, traitement, valorisation et élimination des déchets.
- Initier et contribuer à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation sur la gestion des déchets.

F. Le centre de développement des ressources biologiques (CDRB):

Créé par le décret n° 02-371 du 11 novembre 2002 et placé sous la tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le CDRB a pour missions :

- Réaliser un inventaire de toutes les ressources biologiques du pays et les centraliser dans une base de données.

- Contribuer à l'élaboration des plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable.
- Veiller à la conservation des ressources biologiques nationales selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

G. L'agence nationale des changements climatiques :

L'ANCC, créée par décret exécutif n°05-375 du 26 septembre 2005, est un établissement placée sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement. Elle a pour objectif de promouvoir l'intégration de la problématique des changements climatiques dans tous les plans de développement et de contribuer à la protection de l'environnement à travers la mise en place d'actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'études dans les domaines ayant trait aux émissions et à la séquestration des gaz à effet de serre, à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation de leurs effets et aux différents impacts socio-économiques.

2.2.3. Les mesures fiscales :

Il s'agit d'un ensemble de taxes qui ont été introduites par les lois de finance dans le but d'inciter à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles⁴³ :

A. La taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement(TAPD):

L'article 117 de la loi n° 91-25 du 16 décembre 1991 portant loi de finance pour 1992 (modifié par l'article 202 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001) a fixé pour la première fois une taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement. Le montant de la taxe est calculé en multipliant le montant de base annuel de la taxe (fixé par l'article 54 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000) par un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 10 en fonction de la nature et l'importance de l'activité ainsi que du type et de la quantité des déchets générés par cette activité. La liste des activités soumises à la taxe et la répartition du coefficient multiplicateur sont établis par le décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009 relatif à la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement.

⁴³BENACER, F Z, « *marketing et développement durable* », Mémoire magister en management, à l'université de Oran, 2011-2012, p80- 81-82.

B. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM):

Les articles 263, 263 bis et 263 ter. Du décret législatif n° 93-01 du 19 janvier 1993, portant loi de finances pour 1993 ont fixé, pour toutes les propriétés bâties qui bénéficient de services d'enlèvement des ordures ménagères, une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères établie annuellement au nom des propriétaires ou toute personnes non-propriétaire mais qui jouit du local. Les montants de la taxe ont été modifiés dans l'article 11 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 :

- 500 DA à 1000 DA par local à usage d'habitation ;
- 1000 DA à 10.000 DA par local à usage professionnel, commercial, artisanal ou assimilé ;
- 5000 DA à 20.000 DA par terrain aménagé pour camping et caravanes ;
- 10.000 DA à 100.000 DA par local à usage industriel, commercial, artisanal ou assimilé, Produisant des quantités de déchets supérieurs à celles des catégories ci- dessus.

C. La taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux :

L'article 203 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 fixe une taxe d'incitation au déstockages des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux de 10.500 DA par tonne stockée de déchets industriels spéciaux et / ou dangereux.

D. La taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités de soins des hôpitaux et cliniques:

L'article 204 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant la loi de finances pour 2002 fixe une taxe d'incitation au déstockage des déchets liés aux activités de soins des hôpitaux et cliniques de 24.000 DA par tonne de déchets stockés afin de les inciter à réduire la production de déchets générés par leurs activités.

E. La taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle :

L'article 205 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 a fixé une taxe sur les quantités émises dépassant les valeurs limites des rejets atmosphériques d'origine industrielles. Le montant de la taxe est fixé en multipliant le tarif de base qui varie entre 2.000 DA et 120.000 DA (selon le degré de pollution des activités) par un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5 en fonction du taux de dépassement des valeurs limites (les taux sont fixés par le décret exécutif n° 07-299 du 27 septembre 2007 fixant les modalités

d'application de la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle). Concernant les valeurs limites des rejets atmosphériques, elles ont été fixées par les dispositions du décret exécutif n° 06-138 du 15 avril 2006.

F. La taxe sur les carburants :

L'article 38 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 fixe une taxe sur les carburants de 1 DA par litre d'essence avec plomb (normal, super). Cependant, cette taxe a été modifiée par l'article 55 de la loi n° 06-24 du 26 décembre 2006 portant loi de finances pour 2007 ; elle est fixée à 0.10 DA par litre d'essences avec plomb (normal et super) et 0,30DA par litre pour le Gasoil.

G. La taxe sur les eaux usées industrielles :

L'article 94 de la loi n° 2002-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a fixé une taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles calculée en fonction du volume rejeté et la charge de pollution générée par l'activité industrielle dépassant les valeurs limites fixées par le décret exécutif n° 06-141 du 19 avril 2006. Le montant de la taxe est calculé en multipliant le tarif de base, fixé par l'article 54 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000, par un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5 en fonction du taux de dépassement des valeurs limites (les taux sont fixés par le décret exécutif n° 07-300 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles).

H. La taxe sur les sacs en plastiques :

L'article 53 de la loi n° 03-22 du 28 décembre 2003 portant loi de finances pour 2004 a fixé une taxe de 10,5 DA par kilogrammes sur les sacs en plastiques importés et/ou produits localement. Cette taxe concerne, selon le décret exécutif n° 09-87 du 19 février 2009 relatif à la taxe sur les sacs plastiques importés et/ou produits localement, tout emballage de produits de consommation fabriqué à partir de polyéthylène et de polypropylène.

2.2.4. Les mesures financières :

Des mécanismes financiers ont été mis en place : il s'agit de la création d'un ensemble de fond spéciaux dans le but de soutenir et de faciliter la mise en œuvre des objectifs de la SNEDD, il s'agit des fonds suivants⁴⁴ :

A. le fonds pour l'environnement et la dépollution :

Le Fonds de Dépollution est un fonds spécial du trésor créé en vertu de la loi n° 92/122 du 29 décembre 1992, portant loi des finances pour la gestion 1993. Il a pour principales missions :

- ✓ Encourager les entreprises à réaliser des projets visant à protéger l'environnement contre la pollution occasionnée par leurs activités, ou les inciter à mettre en place des projets de réhabilitation et d'amélioration du rendement épuratoire des installations de dépollution déjà existantes ;
- ✓ Renforcer le volet curatif en incitant, à travers des financements appropriés, à l'utilisation des technologies propres et non polluantes, qui sont financées à concurrence de la valeur de l'investissement visant à protéger l'environnement ;
- ✓ Soutenir l'effort national en matière de Mise à niveau environnementale de nos entreprises.

B. le fonds spécial de développement des régions du sud :

Créé en application des dispositions de l'article 85 de la loi n 97-02 du 31 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998 dans le but de :

- Corriger les déséquilibres de répartitions des activités et du peuplement entre le nord et le sud.
- Réduire les disparités socio-économiques
- Protéger les écosystèmes fragiles et préserver les ressources dans le cadre d'un développement équilibré et durable.

Cependant, le fonds n'a été opérationnel que trois années après sa création (en 2001) après une finalisation des réglementations relatives à son fonctionnement qui se sont traduites par la promulgation de la loi de finances complémentaire pour 2000(article 17) ainsi que par

⁴⁴RAHMANI, CH, « *Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable* », janvier2002, p91-97.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

le décret exécutif n2000-242 du 16 aout 2000 qui a défini les modalités d'application des dispositions de cet article et du fonctionnement du fonds, ce décret a déterminé, les programmes ainsi que la liste des collectivités territoriales éligibles au financement du fond(article 2 et 4).

C. Le fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux :

Le fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux a été créé en application des dispositions de l'article 67 de la loi n° 03-22 du 28 décembre 2003 portant loi de finances pour 2004, modifié respectivement par l'article 74 de la loi n 05-16 du 31 décembre 2005 portant loi de finances 2006 et l'article 77 de la loi n 10-13 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011. Ce fonds a été créé dans le but de financer la réalisation d'infrastructures pour le développement des régions des hauts plateaux, le soutien des investissements productifs dans la région, le financement de la réduction de la taxe de gaz au taux de 50% au profit des familles démunies et nécessiteuses dont le revenu mensuel ne dépasse pas le salaire national minimum garanti(SNMG) dans la région des hauts-plateaux durant la période allant du 1^{er} novembre au début du mois de mars de chaque année.

D. Le fond pour la protection du littoral et des zones côtières :

Créé en application de l'article 125 de la loi n 02-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003. Les modalités de fonctionnement du fonds ont été fixées par le décret exécutif n 04-273 du 2 septembre 2004. Ce fonds a été créé dans le but de subventionner :

- Les actions de dépollution, de protection et de mise en valeur du littoral et des zones côtières ;
- Les programmes de recherches appliquées lié à la protection du littoral et des zones côtières ;
- Les études et expertises préalables à la réhabilitation des sites, réalisées par des institutions de l'enseignement supérieur ou par des bureaux d'études nationaux ou étrangers ;
- Les interventions d'urgence en cas de pollution marine accidentelle.

E. Le fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe :

Créé en application des dispositions de l'article 08 de l'ordonnance n 02-01 du 25 février 2002 portant loi de finances complémentaires pour 2002. Il a pour missions de subventionner, entre autres :

- Les actions destinées à la lutte contre la désertification ;
- La préservation et le développement des parcours ;
- La protection des revenus des éleveurs et des agro-éleveurs ainsi que leur formation professionnelle.

3. La préservation de l'environnement à travers le recyclage en Algérie :

La pollution est à l'origine de plusieurs problèmes d'ordre écologique, économique, social et climatique. Elle provoque chaque année des dégâts parfois irréversibles à travers la planète. La conscience mondiale sur ces problématiques ne cesse d'augmenter. Des conférences et sommets internationaux sont organisés afin de trouver des solutions, de faire évoluer la législation et de fixer de nouvelles normes.

Les déchets sont considérés comme l'une des plus grandes sources de pollution. Qu'ils soient abandonnés dans une décharge ou incinérés, par leur décomposition ils sont producteurs de plusieurs polluants, tels que le méthane, l'acide chlorhydrique, les métaux lourds, les dioxines et les furanes.

Pour faire face à ce problème majeur, l'état algérien a mis en place une politique de gestion des déchets qui s'inscrit dans la *Stratégie nationale environnementale* (SNE), ainsi que dans le *Plan national d'actions environnementales et du développement durable* (PNAE-DD) qui s'est concrétisée par la promulgation de la loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, traitant des aspects essentiels à la prise en charge des déchets, et dont les principes sont⁴⁵ :

- la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets à la source ;
- l'organisation du tri, de la collecte, du transport et du traitement des déchets ;
- la valorisation des déchets par leur réemploi et leur recyclage ;
- le traitement écologiquement rationnel des déchets ;

⁴⁵ « Loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets », 12 décembre 2011.

- l'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leurs impacts sur la santé et l'environnement.

4. l'engagement des entreprises dans la préservation de l'environnement et actions stratégiques :

La stratégie concurrentielle examine en substance le rôle de l'environnement naturel dans la compétitivité. Elle permet de comprendre dans quelle mesure sa prise en compte modifie la rivalité entre les concurrents. La stratégie politique, pour sa part, s'attache à la question de la légitimité. Elle guide le choix des parties prenantes à se satisfaire en fonction des objectifs poursuivis. La stratégie industrielle traduit la stratégie de protection au niveau des produits et des procédés. Elle propose des outils pour contrôler puis diminuer les pollutions.

4.1. Les stratégies concurrentielles :

On ne peut aborder les stratégies concurrentielles sans se référer à Porter. Néanmoins, si Porter constitue un des piliers fondateurs, l'analyse concurrentielle pâtirait à être abordée sous son seul angle. D'où l'intérêt de combiner deux approches : d'une part, l'approche adéquation, traditionnelle ; d'autre part, une approche proactive, plus actuelle.⁴⁶

4.1.1. L'approche traditionnelle :

Les différentes techniques de diagnostic et les grandes manœuvres usuellement mobilisées peuvent être appliquées dans le cas précis de l'environnement naturel.

Un premier diagnostic utilisant les forces concurrentielles et la chaîne de valeurs de Porter offre une perspective satisfaisante dans un environnement concurrentiel stable où l'adéquation a encore sa raison d'être.

Ainsi, les fameuses forces concurrentielles déterminant le niveau de « profitabilité » d'une industrie peuvent être mobilisées pour étudier la concurrence au regard de l'écologie. Elles permettent de repérer plusieurs évolutions comme les menaces de substitution émanant de produits moins polluants. De même, la prise de conscience environnementale peut être responsable de nombreux nouveaux entrants. Bien sûr, les requêtes des clients (et/ou

⁴⁶ MARTINET, A CH & REYNAUD, E., « *Stratégies d'entreprise et écologie* », ED ECONOMICA, 2004, p104-120.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

consommateurs) et le cahier de charge pour les fournisseurs vont être modifiés. De fait, la rivalité entre les concurrents ne peut qu'évoluer.

Suite à l'analyse concurrentielle permettant d'appréhender les forces agissant en faveur de l'environnement, la mobilisation de la chaîne de la valeur offre des éléments de réflexion concernant la mise en œuvre en interne d'une politique environnementale.

Arthur D. Little propose de « réexaminer » la chaîne de valeur comme suit ;

L'outil offert par la chaîne de valeur semble particulièrement opportun, pour essentiellement deux raisons :

- En décomposant l'entreprise en activités pertinentes d'un point de vue stratégiques, elle nous permet de comprendre les sources existantes et potentielles de différenciations ou de réduction de coûts grâce à l'environnement ;
- Il est possible d'analyser la position relative qu'occupe une entreprise en matière de protection de l'environnement. La création de valeur issue de la protection de l'environnement est d'autant plus importante que cette dernière est prise en compte à différents niveaux de la chaîne de valeur.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

Schéma n° 05: la chaine de la valeur environnementale

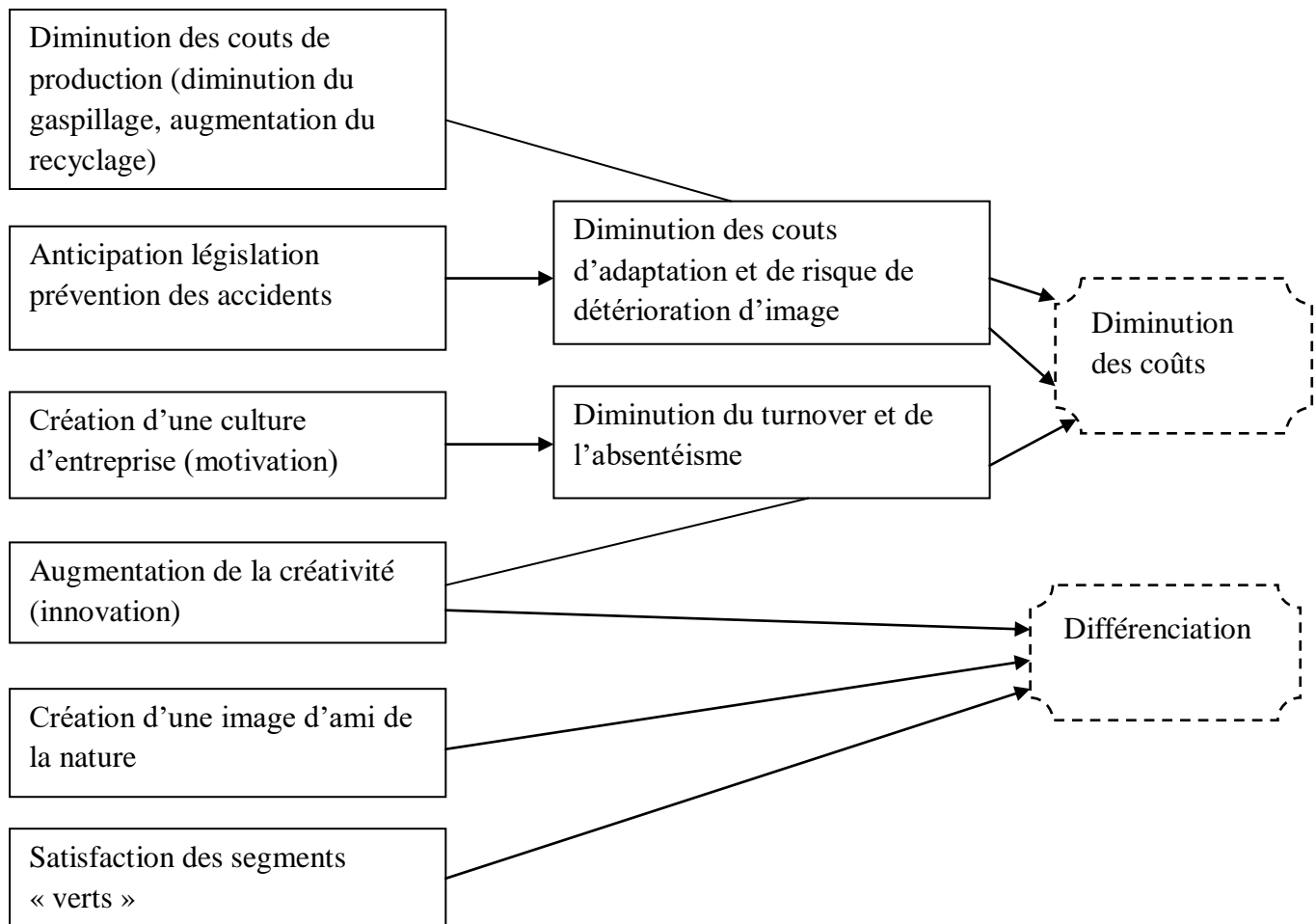
Management et organisation	Support de la direction	Implication du comité de direction	Liens entre service environnement et autres départements	Participation des magasins	Éléments environnementaux dans l'évaluation des employés
Technologie	R & D	Contrôle de la pollution	Réduction de consommation d'énergie	Minimisation du gaspillage	Recyclage
Communication	Employés	Clients Fournisseurs	Communautés locales	Actionnaires	Public Média
Stade du cycle de vie d'un produit	Design des produits	Matières premières	Production, vente, distribution	Utilisation du produit	Disposition finale

Source: A.D.Little, "seizing strategies advantage", Center for environmental assurance, London, 1991.

La prise en compte de l'environnement tout au long du cycle de vie du produit vise à actionner les deux leviers fondamentaux d'avantage concurrentiel qui sont la réduction des coûts et la différenciation.

Les bénéfices issus de la protection de l'environnement s'organisent ainsi de la façon suivante (schéma2).

Schéma n°06 : Avantage concurrentiel issu de la protection de l'environnement



Source : E.Reynaud, 'les déterminants du comportement de protection de l'environnement des entreprises' thèse nouveau régime, IAE d'Aix-en-Provence, 20 novembre 1997.

L'importance du consumérisme « vert » et la sensibilité écologique croissante des autres consommateurs incitent les entreprises à modifier leur stratégie en faveur de l'environnement. Ces entreprises peuvent recueillir l'augmentation des parts de marchés des consommateurs verts et bénéficier d'une image « d'ami de la nature ». Par ailleurs, des bénéfices internes peuvent aussi être obtenus. D'autre part la protection de l'environnement permet, souvent, de faire des économies. L'évacuation des déchets, le gaspillage, les pénalisations juridiques potentielles, les frais d'adaptation à des législations plus exigeantes (dans le pays d'origine ou dans un autre pays)...sont autant de couts que la prise en compte de l'environnement, a priori, permet d'éviter. D'autre part, la politique environnementale peut être un point de ralliement de l'ensemble du personnel et assurer son adhésion aux objectifs poursuivis ou favoriser la

créativité. Enfin, la protection de l'environnement peut viser à gérer l'incertitude. Il n'est plus besoin de démontrer que l'opinion publique se préoccupe de la santé et de la protection de l'environnement.

4.1.2. L'approche proactive :

L'approche traditionnelle offre un premier cadre d'analyse et montre l'aspect stratégique de la variable environnementale. Néanmoins, la répartition entre une stratégie basée sur la réduction des coûts et une autre basée sur la différenciation omet la question centrale des ressources à laquelle les approches actuelles accordent une place privilégiée.

L'avantage concurrentiel s'entend comme un écart de capacité entre l'entreprise et ses concurrents. Ce dernier est perçu par les clients, monnayable et difficilement imitable. C'est pour expliquer le caractère durablement défendable que l'intérêt en stratégie se porte aujourd'hui beaucoup plus sur le potentiel interne de l'entreprise. L'avantage concurrentiel (ou plutôt les séries d'avantages concurrentiels) sera durablement défendable s'il est soutenu par des compétences qualifiées de centrales.

Les avantages concurrentiels basés sur la protection de l'environnement devront donc être relayés par des compétences « vertes ». Pour que la protection de l'environnement soit considérée comme compétence centrale et devienne, de ce fait, source d'avantage concurrentiel, deux conditions doivent être réunies.

Tout d'abord, la protection de l'environnement doit être, au moins en partie, monnayable. Elle doit permettre à l'entreprise d'augmenter ses ventes, en accédant à une grande variété de marchés, de diminuer ses coûts, d'augmenter ses marges, grâce aux bénéfices supplémentaires offerts aux clients, de se diversifier de façon cohérente ou d'améliorer la performance financière de l'entreprise de toute autre façon. De fait, la politique de protection de l'environnement doit être spécifique à l'entreprise. La rareté d'une compétence détermine en partie sa valorisation. Cependant, si le marché valorise la protection de l'environnement, cette dernière ne sera source de différenciation, donc monnayable, que si peu d'entreprises du secteur en tiennent compte.

Mais, les compétences environnementales seront qualifiées de centrales lorsqu'au-delà de la spécificité elles réunissent les conditions suivantes :

- Caractère tacite
- Complexité

- Interconnexion entre actifs
- Dés économies liées au temps
- Avantage à la masse d'actifs

L'avantage concurrentiel est dit durable lorsqu'il résiste aux manœuvres des concurrents. En déplaçant les avantages concurrentiels à un niveau supérieur grâce à la combinaison des ressources, les barrières à l'imitation doivent protéger les compétences. L'inimitabilité s'entend comme :

- Les imperfections du marché via la restriction d'information ;
- Le cout de recreation d'une combinaison spécifique de ressources à l'origine de synergies.

4.2. Les stratégies politiques :

Si la mobilisation de la protection de l'environnement pour conduire une stratégie concurrentielle paraît à ce stade acceptée, la mobilisation comme support d'une stratégie politique reste à montrer.

4.2.1. La quête de légitimité :

Le questionnement sur la légitimité n'est pas récent. Déjà en 1922, Weber distinguait trois fondements d'un ordre légitime : la domination rationnelle légale, la domination traditionnelle et la domination charismatique. Plus tard dans les années 1970, la question de la légitimité fut traitée sous l'appellation de « responsabilité sociale de l'entreprise » ou de « stratégie sociétale ». Toutes ces réflexions s'attachent, néanmoins, à un problème commun : celui de l'acceptation par la société de l'activité de l'entreprise.

En la matière, la protection de l'environnement a un rôle particulier à jouer.

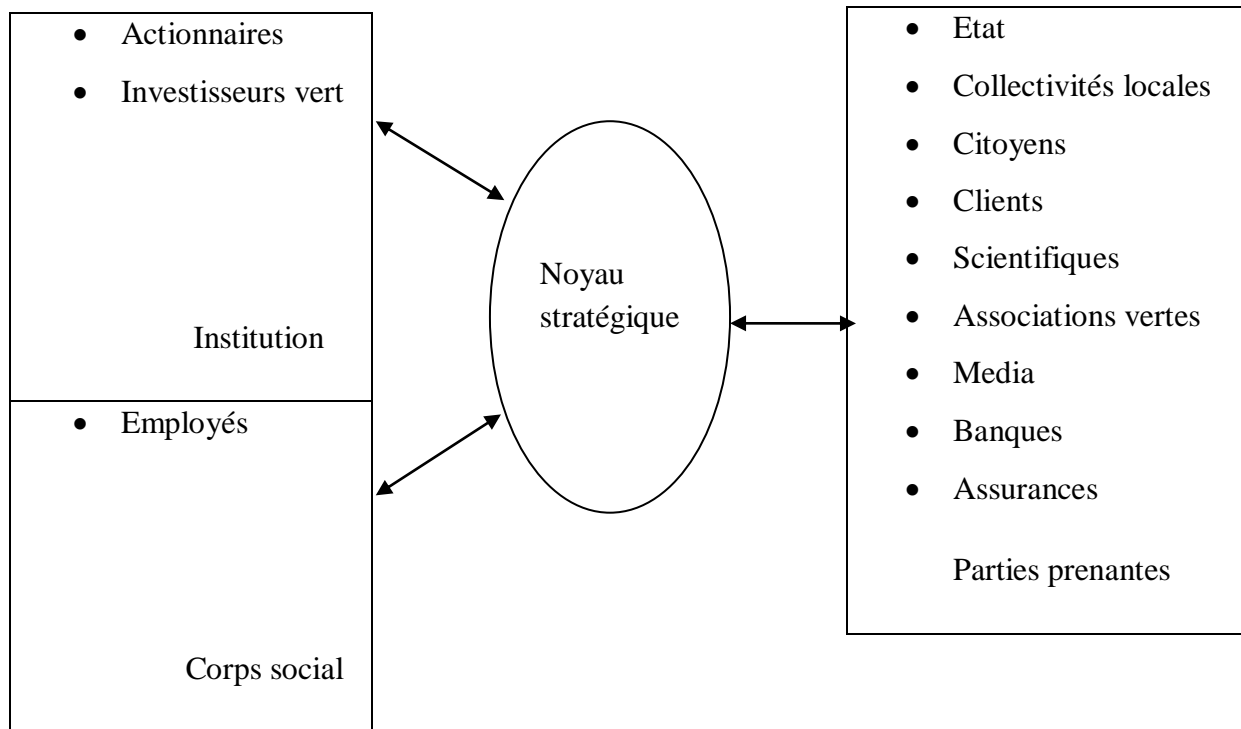
L'opérationnalisation du processus de légitimation peut être appréhendée selon la demande des parties prenantes, puisqu'il s'agit des acteurs dont l'entreprise dépend en permanence pour sa survie.

Comme les dirigeants sont au cœur de la légitimité, l'approche en termes de noyau stratégiques est éclairante. Ce noyau regroupe les individus auxquels l'institution confie la mission de poursuivre sa finalité. Ses actions doivent être favorables à l'institution et admissibles par le corps social et, au-delà, par la société. C'est donc le noyau stratégique qui

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

est en relation avec les différentes parties prenantes, le corps social et l'institution. Ces dernières sont synthétisées dans le (schéma 3)

Schéma n°07 : le noyau stratégique, l'institution, le corps social et les parties prenantes



Source : Alain Charles MARTINET, Emmanuelle REYNAUD, "Stratégies d'entreprise et écologie", ED ECONOMICA, 2004, p114.

Les demandes des parties prenantes sont diverses et l'entreprise doit effectuer certains arbitrages. Or, ces arbitrages sont quasiment de même nature que ceux opérés pour satisfaire différents critères d'achats.

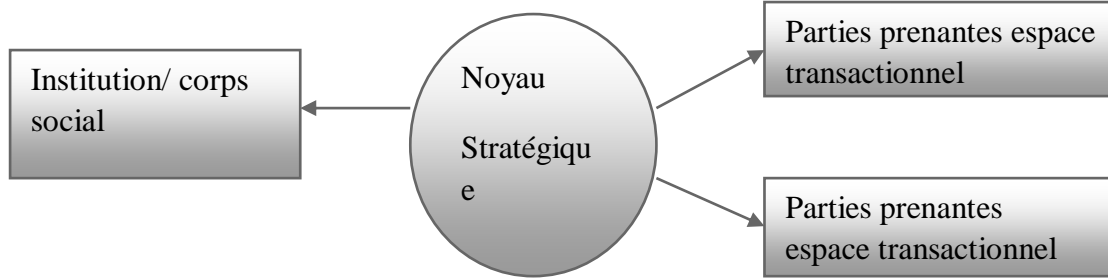
C'est pourquoi, les notions de facteurs clés de succès et d'avantages concurrentiels usuellement tournées vers le client peuvent être étendues à toutes les parties prenantes. Dès lors, l'entreprise doit atteindre un niveau minimum sur les facteurs clés mais va véritablement établir sa légitimité grâce à un écart de capacité important, perçu par les différentes parties prenante, sur un de ces facteurs. Ce nouvel avantage par rapport à la concurrence est nommé avantage concurrentiel élargi. Il conserve les caractéristiques fondamentales d'un avantage concurrentiel classique, c'est-à-dire les caractères monnayable et durable, par contre il n'est plus uniquement perçu par le client mais par l'ensemble des parties prenantes.

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

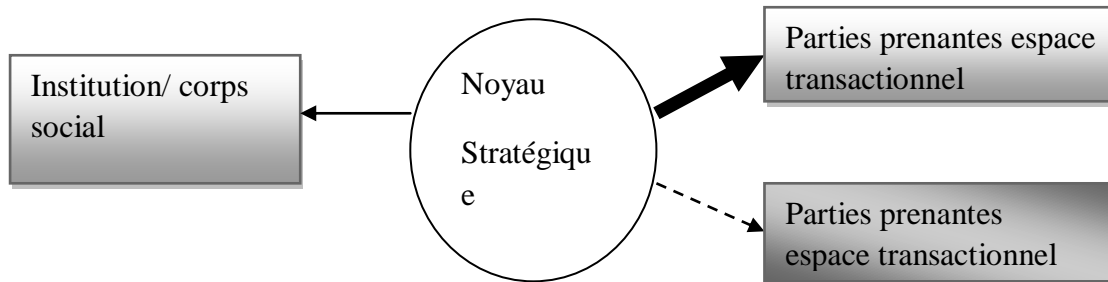
En outre, la stratégie de protection de l'environnement peut aussi être basée uniquement sur la recherche de légitimité. Ici, le caractère monnayable et donc la notion de compétitivité ne sont plus de mise. Les schémas suivants illustrent ces cibles.

Schéma n°08 : les différentes cibles des stratégies politiques

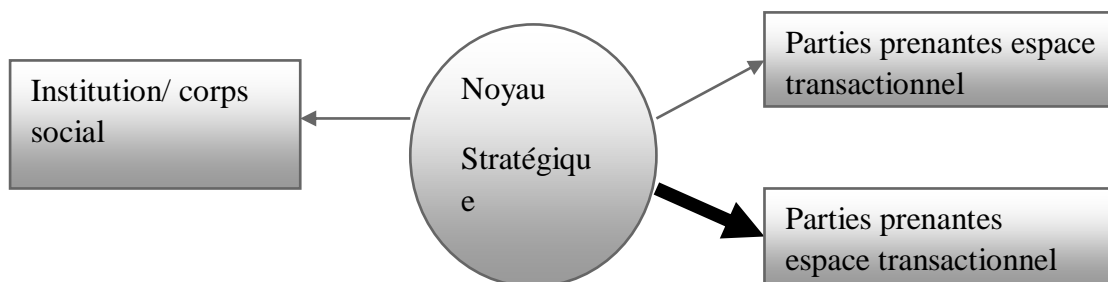
Avantage classique



Avantage concurrentiel élargi



Revenu politique



Source : Alain Charles MARTINET, Emmanuelle REYNAUD, "Stratégies d'entreprise et écologie", ED ECONOMICA, 2004, p115.

4.2.2. La satisfaction des parties prenante en fonction des objectifs :

Toute stratégie politique se trouve confrontée à des conflits d'intérêt entre parties prenantes. En outre, la satisfaction d'un grand nombre de parties prenantes est onéreuse. Aussi, pour mener une politique efficace, la confrontation des moyens à mettre en œuvre avec

les objectifs est nécessaire. En matière de quête de légitimité grâce à la protection de l'environnement, deux grands types de confrontation archétypiques peuvent être identifiées : la gestion des contraintes et le développement durable.

4.2.2.1. Dans le cas de la gestion de contraintes :

Lorsque la protection de l'environnement est considérée comme une contrainte, le nombre de parties prenantes à mobiliser est retreint. Il s'agit :

- Soit de mettre en place un comportement de protection de l'environnement lisible pour éviter les conflits avec des associations « vertes » ;
- Soit de prémunir contre une modification de la législation en vigueur.

Généralement, les clients de ces entreprises ne sont pas concernés par le respect de l'environnement, seule les intéresse la conformité aux normes.

C'est pourquoi, en régime de croisière, seule la veille législative et concurrentielle a une raison d'être dans ce type de politique. On est ici proche des manœuvres de lobbying vues précédemment. Dans le cas d'une crise, en revanche, une stratégie défensive doit être initiée.

4.2.2.2. Dans le cas du développement durable :

Certaines entreprises se soucient davantage de leur survie à long terme. Elles s'intéressent alors à la performance globale et mobilisent l'ensemble des outils permettant de l'atteindre. La protection de l'environnement devient alors constitutive d'un ensemble plus vaste.

Le nombre de parties prenantes à satisfaire est très important. Ces entreprises doivent avoir une vision patrimoniale de l'environnement. Il s'agit quasiment d'un élargissement de la mission de base de l'entreprise.

4.3. Les stratégies industrielles :

Les stratégies industrielles s'attachent à concevoir, à fabriquer et à mettre sur le marché des produits correspondant à leur savoir-faire (et/ou) à leur mission de base⁴⁷. Cette réflexion décide des caractéristiques des produits et des processus. Evidemment, les stratégies de protection de l'environnement ne conduisent pas ces choix, elles les complètent seulement.

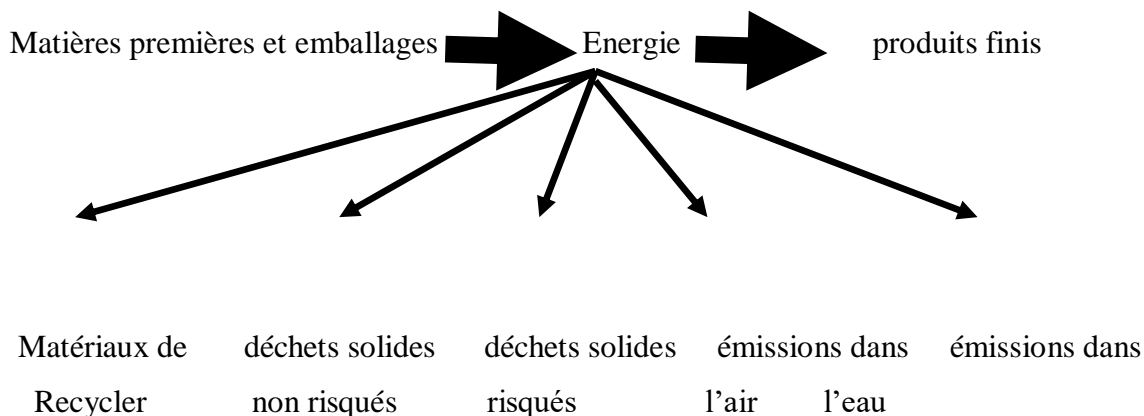
Usuellement la traduction industrielle des stratégies de protection repose sur la diminution de la pollution. Une démarche analogue sera suivie dans cette section.

⁴⁷ Jean-Claude Tarondeau, « *stratégie industrielle* », 2^{ème} édition, paris, Vuibert, 1998.

4.3.1. Une réflexion en termes d'utilisation des ressources :

La réflexion relative à la conception de nouveaux produits ou au développement de nouveaux processus gagne à s'effectuer en termes d'efficacité des ressources. L'idée de base est la suivante. Pour des raisons d'équilibre écologique de réduction des coûts, l'entreprise a intérêt à retrouver une grande majorité de ses inputs dans les produits finis. Il s'agit alors de réduire les déchets, notamment non recyclables.

Schéma n°09 : l'utilisation des ressources



Source : Alain Charles MARTINET, Emmanuelle REYNAUD, 'Stratégies d'entreprise et écologie', ED ECONOMICA, 2004, p118.

4.3.2. Des processus plus écologiques :

Longtemps le traitement en fin de chaîne fut le procédé le plus communément rencontré. Il consiste à mettre en place un procédé de dépollution en fin de chaîne (stations d'épuration, filtres...). Des mesures prises en amont sont aujourd'hui jugées plus efficaces et donc préférées.

Ainsi, l'approche « prévention » tente d'éviter la production de déchets. Certes, les actions humaines laisseront toujours des traces, mais l'objectif est de les limiter.

Le recyclage et la réutilisation, les matières premières de substitution et les changements de procédés tentent d'y parvenir.

➤ La réutilisation et le recyclage :

La réutilisation et le recyclage sont situés à mi-chemin entre le traitement de la pollution en fin de chaîne et la prévention. En effet, les déchets ne sont pris en charge qu'après leur

Chapitre 02 : l'entrepreneuriat vert en Algérie

production ; en ce sens, la réutilisation et le recyclage s'apparentent au traitement en fin de chaîne, mais cette démarche permet de réduire la consommation de matières premières.

Cette méthode consiste à utiliser les déchets dans un usage similaire (c'est la réutilisation) ou différent (c'est le recyclage) à l'usage initial. Cette démarche est très utilisée notamment en ce qui concerne l'énergie.

➤ Les matières de substitution :

Cette technique consiste à substituer aux matières polluantes des matériaux moins nocifs. Ainsi aux solvants des peintures participant au réchauffement de la planète, de nombreux industriels préfèrent les peintures à l'eau.

La substitution de matières premières apparaît comme la solution la plus radicale à la pollution. Pourtant deux problèmes majeurs se posent :

- Des substituts aux propriétés similaires aux produits polluants sont souvent difficiles à trouver ;
- L'innocuité des substituts en question doit être vérifiée.

Aussi, l'utilisation de matières de substitution nécessite souvent d'importantes recherches suivies d'un changement des procédés de fabrication.

➤ Le changement de procédés :

Il est souvent possible pour une entreprise de réduire considérablement les rejets en simplifiant sa technique de production par une limitation du nombre de phases de ses processus.

Le passage en circuit fermé permet aussi de diminuer les pollutions grâce à la réduction des déchets (les ressources étant réutilisées). D'autres changements de procédés simples.

Néanmoins, des changements plus fondamentaux sont souvent nécessaires pour prévenir la pollution. Ces derniers, pour être découverts et mis au point, nécessitent l'aide du service R&D.

Conclusion :

L'entrepreneuriat vert s'inscrit dans la sphère économique et vise à établir une prise de conscience généralisée des enjeux environnementaux et du rôle du développement durable. Il cherche à sensibiliser les décideurs aux sujets écologiques et à favoriser la prise d'initiative par la réalisation de projets ayant un impact positif sur l'environnement à une échelle locale ou globale.

Chapitre 3 :

L'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Introduction

L'entrepreneuriat vert s'inscrit dans le cadre des exigences du développement durable mettant en évidence l'entreprise comme acteur social, économique respectueux de l'environnement

Aujourd'hui l'entrepreneuriat vert est traité comme l'un des principaux axes de développement, se qui pousse différents Etats à lui donner une grande importance.

Dans ce chapitre nous avons tenté de répondre à notre problématique centrale à savoir les motivations liées à l'engagement dans des activités dites vertes en particulier les activités de recyclages. Pour ce faire, ce chapitre est subdivisé en deux sections, dans une première nous présenterons notre région d'étude, qui est la wilaya de Bejaia (localisation, climat...) et situation des PME. Dans la deuxième section nous tenterons d'analyser et interpréter les résultats obtenus suite à l'enquête menée par questionnaire auprès d'entrepreneurs verts.

Section 1 : présentation de la wilaya de Bejaia

Nous présenterons synthétiquement la wilaya de Bejaia à travers la présentation du climat et de la dynamique entrepreneuriale qui caractérisent cette wilaya en reposant sur des données statistiques récoltées auprès diverses directions.

1. Présentation de la wilaya de Bejaia

1.1. Localisation

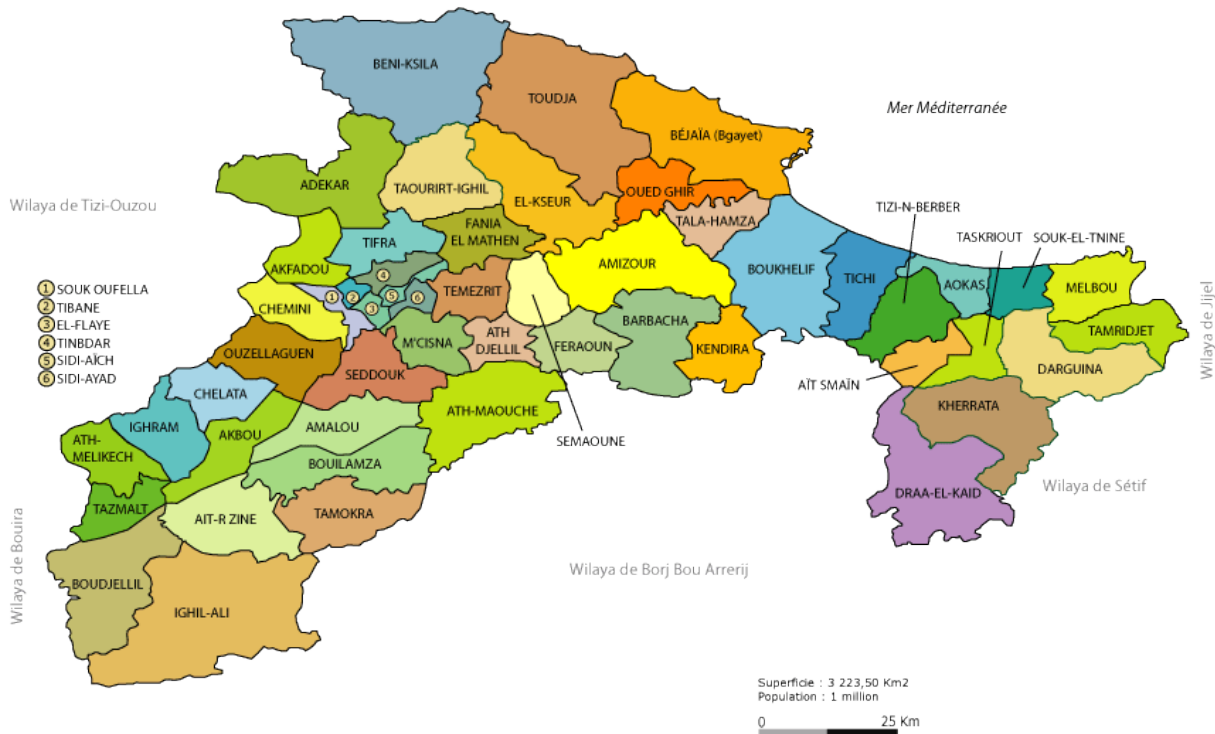
La wilaya de Bejaia est située au nord est de l'Algérie, dans la région de la Kabylie.⁴⁸ Elle est délimitée :

- à l'ouest par les wilayas de Tizi-Ouzou et Bouira ;
- au sud par les wilayas de Bouira et Bordj-Bou-Argeridj ;
- à l'est par les wilayas de Sétif et Jijel;
- au nord par la mer Méditerranée.

⁴⁸ andi.dz/PDF/monographies/béjaia.pdf

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

COMMUNES DE LA WILAYA DE BEJAIA (BGAYET)



Source : ifwb.org/carte de la wilaya de Bejaia

1.2. Caractéristiques de la wilaya de Bejaïa :

1.2.1. climat :

La ville fait partie du bassin versant de l'oued Soummam. Bejaïa et la vallée de la Soummam inférieure bénéficient d'un climat méditerranéen. Il est généralement humide avec un léger changement de température saisonnier. Les températures moyennes sont globalement douces.

Outre le fleuve Soummam qui répond suffisamment aux besoins agricoles et environnementaux dans les environs de la ville, Bejaïa est située dans la Kabylie maritime et bénéficie d'une pluviométrie assez favorable comparée au reste du pays. La pluviométrie de la région peut aller de 800 mm à 1 200 mm, mais certaines sources locales tendent à s'épuiser du fait de l'augmentation de la demande. La ville tire également ses ressources hydrauliques de l'arrière-pays montagneux et de diverses sources.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

1.2.2. Les défis de la ville :

La ville de Bejaïa est confrontée à de multiples défis urbains et environnementaux. C'est une ville en forte croissance démographique, dotée d'une interface portuaire et d'un secteur industriel dynamique ; mais l'insuffisance des politiques publiques urbaines font peser divers menaces sur la ville.

La ville a connu depuis la fin de période coloniale une urbanisation en « secteurs fonctionnels » qui n'a pas donné de résultat efficaces. La mise en place, au cours des années 1970, de vastes zones industrielles hétérogènes (pétrochimie, manufacture, agro-alimentaire...), à l'est de la ville (côté vallée de la Soummam), a dépossédé l'urbanisation de la ville de toute logique. La proximité de ces zones n'améliore pas leur efficacité et elles empiètent sur une partie stratégique de la ville, en plus d'être source de pollution importante pour le fleuve, l'estuaire et la baie.

L'expansion démographique se fait aux dépens des plaines fertiles du côté de la vallée de la Soummam et concerne très peu les contreforts montagneux du Gouraya ; il s'ensuit une bétonisation des surfaces cultivables et une altération de l'environnement immédiat de la ville. Le tournant des années 1970 voit ainsi la ville quitter la montagne pour envahir ces plaines qui servaient d'arrière-pays agricole. L'expansion de la ville se fait de manière anarchique, avec un manque de planification et donc de services publics dans les nouveaux quartiers périphériques. Il y a également une saturation des axes routiers de la ville ou de sa périphérie, car aucune politique de transport d'envergure n'a été mise en œuvre. L'autoroute devant desservir la ville est encore en travaux et les dessertes ferroviaires inefficaces contribuant à l'inconfort des habitants dans leurs déplacements.

Ces éléments, qui pèsent sur l'environnement, se combinent à un afflux de touristes venant des villes algériennes intérieures sur le littoral en période estivale. Il n'y a pas de politique cohérente de gestion des déchets au niveau de la ville et des plages. La vallée de la Soummam est également bordée en amont par des zones industrielles comme celles d'Akbou qui déversent des polluants chimiques dans le fleuve sans aucun contrôle public rigoureux. Il existe d'ailleurs épisodiquement un phénomène de poissons morts sur le fleuve, dont on ne sait s'il est lié à une réduction du débit du fleuve, induisant une moindre oxygénation de ses eaux, ou à la pollution. Le site de la ville de Bejaia apparaît donc comme fragilisé par les aménagements, les activités humaines et surtout le manque de planification et les insuffisances de l'État et des collectivités (wilayas et communes). La question

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

d'un développement durable incluant la préservation du patrimoine, du site naturel et impliquant les habitants reste entière ; même si au niveau associatif ou universitaire une prise de conscience a déjà eu lieu, les actions ont une portée encore trop limitée pour améliorer durablement la situation

2. La dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia

Avant d'enchaîner avec ce point nous avons jugé important de définir d'abords ce qu'est la PME qui est au centre de la dynamique entrepreneuriale.

2.1. Définition de la PME :

La définition de la PME n'est variée d'un pays à un autre selon l'environnement adopté, car elle est en relation étroite avec les politiques de développement d'un pays. L'Union Européenne considère l'entreprise comme entité, lorsque l'entrepreneur est en mesure de la diriger seul, de prendre les décisions essentielles et d'en assumer les résultats de sa gestion. Dans le même sens, la confédération générale des PME considère ces dernières comme des⁴⁹ « *entreprises dans lesquelles les chefs d'entreprises assument personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales de l'entreprise, quelle que soit la forme juridique de celle-ci* »

En Algérie la définition retenue est celle définie par l'Union Européen en 1996 et qui a fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble de pays membres. En effet, l'Algérie, adopte la charte de Bologne sur les PME en juin 2000, charte qui consacre, la définition Européenne des PME. Cette définition se fonde sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise. Trois types de PME sont définis selon les critères déjà cités (voir tableau n°02).

Tableau n°02 : définition de la PME en Algérie

Entreprise / critère	Effectifs	Chiffre d'affaire	Bilan annuel
Moyenne	50 à 250	200 millions à 2 milliards DA	100 à 500 millions DA
Petite	10 à 49	Inférieur à 200 millions DA	Inférieur à 100 millions DA
Très petite (TPE) ou micro entreprise	1 à 9	Inférieur à 20 millions DA	Inférieur à 10 millions DA

Source : actes des assises nationales de la PME 2004, p32.

⁴⁹ Abderrahmane., A, abouyacoub, Michel L et all, 2004,p271.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

2.2. Evolution des PME entre 2015-2019 :

Durant les cinq dernières années, le nombre de PME a connu un accroissement très significatif. Ce nombre est passé de 15.041 PME, en 2012 à 23.513 en entreprises soit un accroissement de 56% et une progression moyenne annuelle de 1700 entreprises par an.

Ceci, permet à Bejaia d'occuper la quatrième place à l'échelle nationale, après Alger, Oran et Tizi-Ouzou. Au sein de la région Nord Centre, elle se positionne à la troisième place après Alger et Tizi-Ouzou.

En termes de densité de PME/ 10000 habitants, Bejaïa occupe la première place au sein de la même région avec un ratio de 23,1.

2.2.1. Évolution des PME entre 2015 et 2017 :

Le nombre global de PME, dans ses principales composantes, s'élève à **25.077** entreprises pour un nombre total d'emplois de **66.099** salariés (75% de l'emploi du potentiel d'entreprises).

Tableau n°03 : Population globale des PME 2017

Statut juridique	Nombre de PME	Part (%)	Emplois	Part (%)
PME privées	25 036	99,84%	63 484	96%
PME publiques	41	0,16%	2 606	4%
Total	25 077	100%	66 090	100%

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°04 : LA PME DU SECTEUR PRIVE (Mouvements des PME durant 2015-2017) :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Créations	1 916	2 181	1395
Réactivations	201	2 38	199
Radiations	22	63	31
Croissance	2 095	2 356	1 563

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Avec un nombre de **25 036** PME, ces entreprises constituent la composante majeure de la population des PME opérationnelles dans la wilaya de Bejaia. Elles emploient **63 484** salariés soit **2,55** emplois/PME en moyenne.

En termes de mouvement des PME et en comparaison avec les trois dernières années, nous constatons que les radiations en 2016 ont touché **63** PME et durant l'année 2017 on a **31** radiations alors que la réactivation d'activités a concerné **199** entités.

Tableau n°05 : La PME privée selon le type et le secteur d'activités :

Selon le type, la création de véritables moyennes entreprises (ME) dont l'effectif est supérieur à **50** salariés demeure assez faible. Seuls, **143** entreprises relèvent en fait de cette catégorie, avec un nombre égale de **51** actives dans le secteur du BTPH et Services.

Secteurs d'activités	TPE de 1 à 9 salariés	PE de 10 à 49 salariés	ME de 50 à 250 salariés	Nombre total de PME privées
Services	14 631	392	51	15 074
(%)	97,06 %	2,60 %	0,34 %	60,21 %
BTPH	5 608	283	51	5 942
(%)	94,38 %	4,76 %	0,86 %	23,73 %

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Industrie	3 297	155	40	3 492
(%)	94,42 %	4,44 %	1,15 %	13,95
Agriculture et pêche	460	67	1	528
(%)	87,12 %	12,69 %	0,19 %	2,11 %
Total	23 996	897	143	25 036
(%)	95,85 %	3,58 %	0,57 %	100%

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Au niveau du secteur industriel, il est dénombré une population de **3 492** entreprises dont **3 297** sont des TPE, **155** PE dépassant chacune un effectif de 10 salariés et **40** ME aux effectifs compris entre 50 et 249 employés.

Selon le groupe de secteur d'activités, la PME privée de services représente **60,21%** de la population des entreprises, suivie de loin par le secteur du BTPH (**23,73%**), les activités industrielles (**13,95%**) et l'agriculture et pêche (**2,11%**).

Tableau n°06 : Evolution des PME par secteur d'activités :

N°	Commune	2016		2017		Taux d'évolution	
		PME	Emplois	PME	Emplois	PME %	Emplois %
01	Agriculture et pêche	493	2 185	528	2231	7,10	2,11
02	BTPH	5 641	16 726	5 951	17471	5,50	4,45
03	Industries	3 259	11 057	3 491	11402	7,12	3,12
04	Services	14 080	31 161	15 065	32364	7,00	3,86
TOTAL		23 472	61 129	25 036	63 484	6,66	3,83

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

On note à cette égard, que les secteurs ou la création d'entreprise a été la plus forte l'industrie (**7,12** % en un an), en suite l'agriculture et pêche (**7,10**%) et les services avec (7%).

Tableau n°07 : LA PME RELEVANT DU SECTEUR PUBLIC :

La PME du secteur public est peu nombreuse, elle comprend **41** unités soit une proportion de **0,17**% de la population totale des entreprises.

Elle emploie un effectif de **2 606** salariés d'où une moyenne de **63,56** emplois par PME.

Contrairement à la PME du secteur privé, la PME publique se déploie sur les activités industrielles qui détiennent une proportion de plus de **48**% du total des entreprises et **60**% des emplois générés.

N°	Groupe de secteurs d'activités	Nombre de PME	(%)	Nombre d'emplois	(%)
1	Industrie	20	48,8	1 565	60
2	Services	12	29,2	526	20,2
3	BTPH	8	9,5	506	19,4
4	Agriculture et pêche	1	2,5	9	0,4
TOTAL		41	100	2606	100

Source : service d'industrie et de mines de Bejaia 2020

2.2.2. Evolution de la PME en 2018 :

Le nombre total de PME est de 27 244, pour un nombre total d'emplois de 70 496 salariés au 31/12/2018.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°08 : Répartition des PME privées et PME publiques

Statut juridique	Nombre de PME	Part (%)	Emplois	Part (%)
PME privées	27 203	99,85	67 890	96,30
PME publiques	41	0,15	2 606	3,70
Total	27 244	100	70 496	100

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Selon les données de ce tableau ci-dessous, nous constatons que le taux de croissance annuelle moyen de la PME est élevé pour le secteur privé avec un taux de 99.85%.

Tableau n°09 : La répartition des PME privée et des emplois par groupe de secteur

	PME	%	Emploi	%
Services	16481	60,59	34503	50,82
BTPH	6352	23,35	18965	27,93
Industrie	3813	14,02	12121	17,85
Agriculture	557	2,05	2301	3,39
Total	27203	100,00	67890	100,00

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Nous constatons que le secteur service prédomine les autres secteurs avec un total de 16481 PME et 34503 emplois, il est suivi par le BTPH (6352 PME et 18965 emplois). A leurs coté nous retrouvons le secteur de l'industrie avec 3818 PME et 12121 emplois.

2.2.3. Evolution des PME jusqu'à 2019 :

Les données du tableau n°10 nous renseignent de l'évolution des PME dans la wilaya de Bejaia durant 2016 à 2019.

La lecture du tableau nous permet de constater une évolution positive relative à la croissance des PME et de l'emploi, nous justifions ceci par le fait que, le taux de croissance annuel **moyen** de la PME de 2016 à 2019 est de **7%** et le taux de croissance annuel **moyen** de l'emploi de 2016 est de **5%**.

Le nombre de PME pour 1000 habitants est de 29.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°10 : évolution des PME de 2016 à 2019

	Année 2016	Année 2017	Evolution	Année 2018	Evolution	Année 2019	Evolution
Nombre de PME	23 472	25 036	1564 6,66%	27 203	2167 8,65%	28 842	1639 6.02%
Nombre d'emploi	61 129	63 484	2355 3,85%	67 890	4406 6,94%	71 172	3282 4.83%

Source : service des mines et d'industries de Bejaia 2020

Tableau n° 11 : La répartition des PME (Public & privé) par tranche d'effectifs, arrêtée au 31/12/2019

Taille	TPE de 1 à 9 salariés	PE de 10 à 49 salariés	PME de 50 à 250 salariés	Total
Nombre	27 730	957	155	28 842
Pourcentage (%)	96,14	3,32	0,54	100

Source CNAS de Bejaia 2020

D'après le tableau n° 11, les TPE sont nombreuses avec un taux de 96.14%, cela permet aux entrepreneurs de bâtir des relations clients fortes et de qualité, de même qu'avec leurs employés.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°12 : Répartition des PME par secteur d'activité

N°	Secteurs d'activités	Nombre de PME	%	Nombre d'emplois	%
01	Bâtiments et travaux publics	6574	22,79	19538	27,45
02	Commerces	5981	20,74	9915	13,93
03	Transport et communication	4798	16,64	6853	9,63
04	Services fournis aux entreprises	2540	8,81	10071	14,15
05	Service fournis aux ménages	2511	8,71	4264	5,99
06	Industrie du bois, liège, papier, imprimerie	1284	4,45	2418	3,40
07	Hôtellerie et restauration	1267	4,39	3271	4,60
08	Industries agroalimentaires	981	3,40	3665	5,15
09	Autre	2 906	10,08	11 177	15,70
TOTAL		28 842	100	71172	100

Source CNAS de Bejaia 2020

Nous constatons que le plus grand nombre de PME est réparti pour les bâtiments et travaux publics avec un taux de 22.79%, après commerces avec un taux de 20.74, puis transport et communication avec un taux de 16.64%, ensuite service fournis aux entreprises et aux ménages avec un taux de 8.81%,8.71%, et industrie du bois, liège, papier, imprimerie avec un taux de 4.45%, hôtellerie et restauration avec un taux de 4.39%, industries agroalimentaires avec un taux de 3.40%, enfin autre secteur avec un taux de 10.08%.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

2.2.4. Les entreprises industrielles :

Sur **245** entreprises industrielles et un effectif de **23231** emplois, l'industrie agroalimentaire s'affirme comme le secteur dominant par un taux de **41,22%** (**101** entreprises) avec un emploi de **13 339** salarié qui représente **57,42%**, suivi par le secteur ISMME avec **54** entreprises soit **22,04 %**.

Tableau n°13 : Répartition des Entreprises industrielles par secteurs d'activités dominants

N°	Secteur d'activité	Nombre	%	Emploi	%
1	Industrie Agroalimentaire	101	41,22	13 339	57,42
2	ISMME	54	22,04	3 289	14,16
3	Bois, Papier et liège	27	11,02	975	4,20
4	Chimie Plastique	24	9,80	1 587	6,83
5	Matériaux de Construction	24	9,80	1 433	6,17
6	Bonneterie, Textile	14	5,71	2 333	10,04
7	Cuir	1	0,41	275	1,18
TOTAL		245	100	23 231	100

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°14 : Répartition des Entreprises industrielles par type et par secteurs d'activités

N°	Secteur d'activité	Entreprise		TOTAL	% Entreprise		Emploi		TOTAL	% Emploi	
		Public	Privée		Public	Privée	Public	Privée		Public	Privée
1	Industrie Agroalimentaire	7	94	101	6,93	93,07	1304	12 035	13339	9,78	90,22
2	ISMME	5	49	54	9,26	90,74	482	2 807	3289	14,65	85,35
3	Bois, Papier et liège	3	24	27	11,11	88,89	297	678	975	30,46	69,54
4	Chimie Plastique	1	23	24	4,17	95,83	295	1 292	1587	18,59	81,41
5	Matériaux de Construction	6	18	24	25,00	75,00	383	1 050	1433	26,73	73,27
6	Bonneterie, Textile	6	8	14	42,86	57,14	2135	198	2333	91,51	8,49
7	Cuir	1	0	1	100,00	0,00	275	0	275	100,00	0,00
TOTAL		29	216	245	11,84	88,16	5171	18 060	23231	22,26	77,74

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

- Les entreprises industrielles privées représentent **88,16%** de nombre total et un taux de **77,74 %** de l'effectif globale.

Par contre les entreprises industrielles publiques ne représentent que **11,84%** avec un taux d'emploi de **22,26%**.

2.2.5. Liste des entreprises spécialisées dans la fabrication et transformations des produits (recyclage) :

Le tableau n° 15 représente quelques entreprises dans la wilaya de Bejaia spécialisées dans les activités de recyclage. Nous constatons que la majorité des entreprises sont des SARL et le domaine de spécialité le plus dominant est la transformation et la fabrication du plastique.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°15 : les entreprises de recyclage dans la wilaya de Bejaia

Adresse	Produits fabriqués	Raison sociale	Effectif	%	Capacité de production
Zactaharachtakbou	Fabrication et transformation de coton ondulé	SARL	1192	75.34 %	200000tonnes
Rue arrière port	Fabrication d'articles en plastique	SARL	200	12.64 %	5383457322 unité /an
Ihadaden	Fabrication articles plastiques	SARL	38	2.40%	104000000 unités /an
El kseur	Transformation matière plastique	SARL	26	1.64%	/
Akbou	Fabrique d'emballage plastique	SARL	22	1.39%	/
Akbou	Fabrication d'emballage en plastique	/	17	1.07%	/
Oued ghir	Fabrication d'emballage plastique	SARL	9	0.56%	/
Akbou	Fabrication d'emballage en plastique	/	9	0.56%	/
VGE ighilnacer CNE ighram	Fabrication emballage plastique	/	8	0.50%	/
Djefara ighilnacer CNE	Fabrication emballage	/	8	0.50%	/

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

ighram	plastique				
Akbou	Fabrication emballage plastique	EURL	8	0.50%	/
Seddouk	Première transformation matière plastique	/	7	0.44%	/
Akbou	Transformation de plastique	/	6	0.37%	/
Route des concessions zone IND	Fabrication article plastique	SARL	6	0.37%	/
Sidi ahmed	Transformation de matière plastique	/	6	0.37%	/
Sidi aich	Transformation matière plastique	/	4	0.25%	/
Timezrit	Transformation de toutes matières	/	4	0.25%	/
Sidi aich	Fabrication d'emballage plastique	/	4	0.25%	/
Ouzellaguen	Fabrication article en plastique	/	4	0.25%	/
Akbou	Fabrication emballage en plastique	/	4	0.25%	/

Source : direction d'industrie et des mines de Bejaia 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

2.2.6. Les entreprises spécialisées dans la récupération des matières non métalliques recyclables créent par l'organisme de l'ANSEJ :

Le tableau n°16, nous renseigne des entreprises créées dans la cadre de l'ANSEJ dans les activités de recyclage. Nous constatons que l'ANSEJ a financé **34** projets dans différentes communes de la wilaya de Bejaia, qui a engendré la création de **108** postes d'emplois.

Tableau n°16 : entreprise de recyclage créer dans le cadre de l'ANSEJ

Adresse	Nombre de projets financés	%	Nombre d'emplois généré	%
Ait rizine	1	2.94%	4	3.7%
Akbou	3	8.82%	9	8.33%
Akfadou	1	2.94%	5	4.62%
Amalou	3	8.82%	12	11.11%
Amizour	1	2.94%	3	2.77%
Béjaia	4	11.76%	11	10.18%
Beni maouch	1	2.94%	3	2.77%
Boudjellil	1	2.94%	3	2.77%
Bouhamza	1	2.94%	3	2.77%
Chemini	1	2.94%	3	2.77%
El kseur	1	2.94%	3	2.77%
Ferraoun	1	2.94%	3	2.77%
Ifelainilmathen	1	2.94%	3	2.77%
Ighram	1	2.94%	5	4.62%

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Melbou	1	2.94%	3	2.77%
Ouzallaguen	4	11.76%	12	11.11%
Seddouk	2	5.88%	6	5.55%
Semaoun	1	2.94%	3	2.77%
Sidi aich	1	2.94%	3	2.77%
Souk el tenine	1	2.94%	2	1.85%
Taskriout	1	2.94%	2	1.85%
Tizi n'berber	1	2.94%	3	2.77%
Toudja	1	2.94%	4	3.7%
Total	34	100%	108	100%

Source : ANSEJ Bejaia de Bejaia 2020

3. Le recyclage :

Le développement durable passe inévitablement par une phase de revalorisation et de recyclage des déchets. Le recyclage est un procédé de traitement des déchets et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits équivalents ou différents. Le recyclage permet de réduire les volumes de déchets, et donc leur pollution, et de préserver les ressources naturelles en réutilisant des matières premières déjà extraites. Le recyclage peut être :

3.1. Mécanique : les déchets sont réintroduits dans l'industrie sans que leur structure chimique ne soit détruite,

3.2. Énergétique ou thermique : les déchets, en brûlant, sont transformés en chaleur utilisée dans les procédés industriels en tant qu'énergie thermique,

3.3. Chimique : la structure chimique des déchets est détruite, ils se transforment en d'autres molécules et deviennent des produits intermédiaires utilisés dans un procédé industriel.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

4. Classification des déchets :

Les déchets, ce fléau dont souffre les rues, les espaces publics et les espaces naturels, même ceux qui sont protégés ! Pourtant la réglementation algérienne règlemente chaque étape et chaque aspect de la gestion des déchets.

Chaque type de déchets est classé dans une catégorie précise. Ce classement permis de connaitre les moyens de gestion et d'élimination appropriés pour chaque déchet.

La loi n° 01-19 de 12 décembre 2001, donne une définition de "déchets" et leur classification⁵⁰ :

Définition des déchets :

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, et généralement toute substance, ou produit et tout bien meuble dont le propriétaire ou le détenteur se défait, projette de se défaire, ou dont il a l'obligation de se défaire ou de l'éliminer.

4.1. Déchets ménagers et assimilés :

Tous déchets issus des ménages ainsi que les déchets similaires provenant des activités industrielles, commerciales, artisanales et autres qui , par leur nature et leur composition, sont assimilables aux déchets ménagers.

Ces déchets sont généralement composés des résidus qu'on trouve dans les poubelles de nos maisons et des poubelles du bureau, ils contiennent en grande partie de la matière biodégradable, tel que les épluchures des fruits et légumes, les coquilles d'œufs, les os, de la viande ... ainsi que des journaux, des textiles, du verre, du plastique et même du métal.

Puisque en Algérie, la chaine de recyclage n'est pas respectée et la procédure du tri n'est pas perfectionnée, ces déchets vont dans la même benne, et ils sont séparés manuellement sur le tapi de tri, au centre d'enfouissement technique.

⁵⁰Loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
<http://www.creg.gov.dz/Lois/01-19.pdf>

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Le plastique, le verre, le carton et même le pain et le métal seront revendus aux enchères, pour les recycleurs et éleveurs de bétails.

La gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la responsabilité de la commune. La commune peut également confier la gestion des déchets à une entreprise privée selon un cahier de charge bien détaillé.

4.2. Déchets encombrants :

Tous déchets issus des ménages qui en raison de leur caractère volumineux ne peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés

Les encombrants sont composés de meubles de grande tailles comme les fauteuils, les canapés, les armoires...

4.3. Déchets Spéciaux :

Tous déchets issus des activités industrielles, agricoles, de soins, de services et toutes autres activités qui, en raison de leur nature et de la composition de matières qu'ils contiennent, ne peuvent être collectés, transportés et traités dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés et les déchets inertes.

La nomenclature détaillée de ce type de déchets est donnée dans Décret exécutif n° 06-104 du 28 février 2006.

La loi n° 01-19, Titre déchets spéciaux, article 3, interdit le mélange des déchets spéciaux avec les autres déchets, par conséquent, les industriels, laboratoires...etc., doivent faire appel à des récupérateurs agréés par le ministère de l'environnement.

4.4. Déchets Spéciaux Dangereux :

Tous déchets spéciaux qui, par leurs constituants ou par les caractéristiques des matières nocives qu'ils contiennent, sont susceptibles de nuire à la santé publique et / ou l'environnement.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Dans le décret exécutif n° 06-104, nous pouvons trouver les CRITERES DE DANGEROUSITE DES DECHETS SPECIAUX DANGEREUX, ils sont classés dans plusieurs catégories : Explosible ; Comburante ; Extrêmement inflammable ; Facilement inflammable ; Inflammable ; Irritante ; Nocive ; Toxique ; Cancérogène ; Corrosive ; Infectieuse ; Toxique vis à vis de la reproduction ; Mutagène ; Dangereuse pour l'environnement.

Le transport de cette matière dangereuse est également soumis aux exigences du décret exécutif n° 03-452. Ils doivent également être étiquetés selon les modalités de l'Arrêté interministériel du 2 septembre 2013 fixant les caractéristiques techniques des étiquettes des déchets spéciaux dangereux.

Il faut savoir que la production des déchets spéciaux et spéciaux dangereux dépasse les 350 mille tonnes, toutes matières confondues, par année en Algérie. (Source : radioalgerie.dz).

4.5. Déchets d'activité de soins :

Tous déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif ou curatif, dans les domaines de médecine humaine et vétérinaire.

Ces déchets sont également connus sous le nom de DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés) , Dans le Décret exécutif n° 03-478 du 9 décembre 2003 définissant les modalités de gestion des déchets d'activités de soins, nous pouvons trouver les exigences par rapport à leur gestion et collecte, allant de l'emballage , la collecte jusqu'au traitement et élimination.

Les déchets d'activités de soins sont classés en trois catégories :

- les déchets anatomiques : tissus et organes du corps humain ou liquides corporels et carcasses d'animaux contaminées.
- les déchets infectieux : déchets contaminés par du sang et d'autres liquides corporels (p. ex. venant d'échantillons prélevés dans un but diagnostique puis éliminés), cultures et stocks d'agents infectieux utilisés en laboratoire (p. ex. déchets d'autopsies et animaux de laboratoires.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

- les déchets toxiques : les déchets résidus et produits périmés des produits pharmaceutiques, chimiques et de laboratoire ; les déchets contenant de fortes concentrations en métaux lourds ; les acides, les huiles usagées et les solvants.

Chaque type de déchet doit être collecté dans des sacs et récipients spéciaux avec un code couleur et des épaisseurs bien définis par la voie règlementaire.

4.6. Déchets inertes :

Tous déchets provenant notamment de l'exploitation des carrières, des mines, des travaux de démolition, de construction ou de rénovation.

Un déchet inerte est un « déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

La collecte, le tri, le transport et la mise en décharge des déchets inertes sont à la charge de leurs générateurs.

Le dépôt, le rejet et l'abandon des déchets inertes sont interdits sur tout site non désigné à cet effet notamment sur la voie publique .

5. Méthodes de valorisation des déchets par le recyclage :

La valorisation des déchets est toute opération permettant de réutiliser les déchets après transformation ou en utilisation directe. Avant de procéder à la valorisation, il est utile de déterminer le potentiel des déchets, c'est-à-dire leur nature et la possibilité de les transformer. Il existe trois types de recyclage qui sont :

5.1. Recyclage physico-mécanique : après avoir été triés, les déchets sont fondus s'ils sont fusibles. Sinon, ils sont broyés et réincorporés dans de nouvelles formules,

5.2. Recyclage en matière première pour la chimie : la matière des déchets est décomposée et sa formule chimique change. Ceci peut se faire par pyrolyse, hydrogénation, gazéification ou autre,

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

5.3. Recyclage énergétique : les déchets sont brûlés et la chaleur récupérée est utilisée en tant qu'énergie pour le chauffage, la production d'électricité ou de vapeur, ou dans les fours industriels. Pour cela, il faut que le pouvoir calorifique des déchets soit élevé. L'opération se déroule dans des incinérateurs qui sont soumis à des lois très strictes concernant leurs émissions polluantes.

Section02 : méthodologie de recherche et présentation des résultats de l'enquête :

Nous présenterons la démarche méthodologique adoptée dans notre travail, pour ce faire ; nous présenterons les points suivants : échantillon étudié, les objectifs de la recherche, confection du questionnaire et son mode d'administration et le déroulement de l'enquête.

1. Présentation de l'enquête :

L'enquête menée a ciblé un ensemble d'entrepreneurs dans la wilaya de Bejaia. L'objectif est de rassembler le maximum d'informations nécessaires, qui va nous permettre de trouver des éléments de réponse à la problématique de notre recherche.

2.échantillon de l'enquête :

En vertu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID 19 notre enquête de terrain auprès d'un échantillon d'entrepreneurs dans les activités vertes en particulier les activités de recyclage s'est vu relancer en deux reprises. La première période de lancement a débuté fin du mois de février 2020 pour se voir interrompre mis du mois de MARS de la même année. La deuxième période durant laquelle nous avons retenté le lancement a commencé fin du mois d'aout 2020 pour s'achever fin du mois de septembre de la même année. Malgré les circonstances et la réticence nous avons pu enquêter auprès de 15 entrepreneurs sur les 20 sollicités (**voir le tableau n°17**). Echantillon représentatif vu le nombre minime des entreprises vertes.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°17 : la taille de l'échantillon de l'enquête de terrain

nombre questionnaires	L'échantillon étudié	Taux %
Distribués	20	100%
Récupérés	15	75%
Non récupérés	5	25%

Source : réalisé par nous même

3. L'objectif de l'enquête et présentation du questionnaire :

Le recueil des données doit être structuré et pour ce faire nous avons mené notre enquête par un questionnaire adressé aux entrepreneurs verts (chefs d'entreprise de recyclage) de la wilaya de Bejaia.

Le questionnaire contient 28 questions, répartis en 5 axes :

Axe n°01 : identification et caractéristique de l'entreprise : dans ce premier axe, il s'agit d'identifier les caractéristiques de l'entreprise, à savoir ; la date de création, statut juridique...

Axe n°02 : profil de l'entrepreneur : dans ce deuxième axe, il s'agit de recueillir des informations générales sur l'enquêté, à savoir, son sexe, âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction, milieu d'habitat...

Axe n°03 : origine et antécédents de l'entrepreneur : dans ce troisième axe, l'objectif est de savoir les expériences de l'enquêté, à savoir si il a occupé un poste de salarié auparavant, si il a travaillé dans le même secteur...

Axe n°04 : motivations de l'entrepreneur : dans ce quatrième axe, l'objectif est d'identifier toutes les motivations qui ont poussé l'enquêté à prendre les décisions pour créer sa propre entreprise.

Axe n°05 : activités : dans ce dernier axe, nous verrons quels sont les différentes activités exercer au sein de l'entreprise.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

4. Déroulement de l'enquête :

Certains entrepreneurs nous ont consacré du temps afin de contribuer à notre recherche, et pour d'autre nous étions contraints de déposer le questionnaire pour le renseigner, et nous l'avons récupéré une semaine après.

Nous avons rencontré quelques obstacles lors de notre travail, car quelques entreprises ont refusé de remplir le questionnaire disant que leurs informations sont confidentielles.

5. Analyse et interprétation des résultats de l'enquête :

Axe n°01 : identification et caractéristique de l'entreprise :

Le présent axe nous allons identifier notre échantillon en se basant sur la date de création, le statut juridique, la localisation, la nature de création et les difficultés liées.

5.1. La période de création ; le statut juridique et la nature de création

D'après le tableau n°18, nous constatons qu'une grande partie des entreprises enquêtées (soit 93.33%), sont créées après l'année 2000. de notre échantillon. Une seule entreprise est créée entre 1990 et 2000.

Tableau n°18 : la période de création de l'entreprise

Période	Nombre	Pourcentage %
Entre 1990 et 2000	1	6.66%
Après 2000	14	93.33%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Tableau n°19 : répartition des entreprises selon le statut juridique

Forme	Nombre	Taux %
EURL	1	6.66%
SARL	5	33.33%

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

SPA	1	6.66%
SNC	1	6.66%
E.INDIVIDUELLE	7	46.66%
TOTAL	15	100%

Source : établi par nous même à partir de résultats de l'enquête 2020

L'entreprise individuelle est la forme qui prédomine pour les entreprises de notre échantillon avec un taux de 46.66%. La prédilection des PME pour cette forme d'entreprise s'explique par les avantages qu'offre l'entreprise individuelle au PME à savoir :

- L'entreprise individuelle repose sur un fonctionnement simple
- Elle permet de réduire ses couts
- Elle peut être au régime micro-entreprise

Quant aux autres formes, nous recensons en deuxième place les SARL avec un taux de 33.33%, puis les EURL, SPA, SNC avec un taux de 6.66% respectivement.

Entres autres, la majorité des entreprises enquêtées sont une nouvelle création avec un taux de 86.66%. Nous pouvons constater que la plupart des entreprises de l'échantillon sont au stade de la croissance de leur activité. La création de nouvelles entreprises s'explique par la réalisation des nouvelles idées des entrepreneurs. Seulement 13.33% des entreprises de notre échantillon sont issues d'une reprise d'une ancienne entreprise familiale (voir tableau n°20).

Tableau n°20 : nature de l'entreprise

Nature	Nombre	Taux %
Une nouvelle création	13	86.66%
Extension d'une ancienne activité	0	0%

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Reprise d'une entreprise familiale	2	13.33%
Reprise d'une entreprise publique/privée	0	0%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°21, la majorité (soit 60%) des entrepreneurs enquêtés se ont bâtis leur unités sur des terrains de leur propriété privée, cet état de fait peut s'expliquer par le manque de l'assiette foncière, et ou le désir de ne pas recourir à l'achat ou la location d'un lot de terrain pour la cherté.

26.66% des entrepreneurs ont localisés leurs unités dans une zone industrielle, et un taux de 13.33% pour la zone d'activité.

Tableau n°21 : localisation de l'entreprise

Localisation	Nombre	Taux%
Une zone d'activité	2	13.33%
Une zone industrielle	4	26.66%
Un terrain privé	9	60%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

5.2.Type d'engagement financier et les difficultés rencontrées lors de la création

Les données du tableau n°22, nous renseignent que la majorité (66.66%) des entreprises enquêtée ont été créées en ayant recours au dispositif ANSEJ, nous avons un taux de 66.66%

Les raisons de recours au dispositif de soutien ANSEJ sont les avantages qui le caractérisent, tels que les aides financières (prêt sans intérêt), avantages fiscaux, et avantages liés à la phase d'exploitation.

Le recours à l'épargne personnelle vient en deuxième position (20%) suivis de l'emprunt bancaire (13.33%), et le recours à l'emprunt familial pour un seul entrepreneur.

Tableau n°22 :structure financière de l'entreprise

Structure financière	Effectif	Taux %
Epargne personnelle	3	20%
Emprunt bancaire	2	13.33%
Emprunt familial	1	6.66%
Emprunt chez les amis	0	0%
Dispositif public (ANSEJ)	10	66.66%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Tableau n°23 : difficultés lors de la création

Type de réponse	Effectifs	Taux%
Oui	10	66.66%
Non	5	33.33%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après le tableau n°23, la majorité (66.66%) des entrepreneurs enquêtés ont rencontré des difficultés lors de la création de leur entreprise, tandis que 33.33% ont signalé qu'ils n'ont pas trouvé de difficultés.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

D'après le tableau n°24, nous dénombrons plusieurs difficultés rencontrées lors de la création de l'entreprise :

- Des difficultés dans l'élaboration du dossier administratif pour 66.66% ce qui peut revêtir le critère de la bureaucratie qui caractérise les administrations en Algérie et qui malheureusement influence négativement le monde des affaires.
- D'autres sont liées au problème de l'assiette foncière dans les zones industrielles ou d'activité (13.33%), le manque d'équipement industriel pour l'activité de recyclage (46.66%), et le manque de la main d'œuvre qualifiée dans le domaine de recyclage (13.33%).

Tableau n°24 : les difficultés rencontrées

Difficultés	Effectifs	Taux%
Elaboration du dossier administratif	10	66.66%
Financements	0	0%
Disponibilité d'équipement et matériels	7	46.66%
Trouver la main d'œuvre	2	13.33%
Trouver une zone pour l'implantation de votre entreprise	2	13.33%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Axe n°02 : profil de l'entrepreneur

Tableau n°25 :répartition des entrepreneurs enquêté par genre

Sexe	Homme	Femme	Total
Effectifs	12	3	15
Part %	80%	20%	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°25, la catégorie la plus dominante dans notre échantillon est celle des hommes (80%), alors que les femmes représentent seulement 20%. Ce faible taux n'explique nullement que les femmes ne peuvent activer dans le recyclage.

Tableau n°26 :l'âge de l'entrepreneur

Age	Effectifs	Parts %
Moins de 20ans	0	0%
20-30	6	40%
30-40	6	40%
40-50	2	13.33%
Plus de 50	1	6.66%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après le tableau n°26, la catégorie la plus dominante est celle entre (20-40) avec un taux de 80%. Cette catégorie d'âge est très jeune. Ceci peut être expliqué par le développement de la culture entrepreneurial chez les jeunes, aussi avec les avantages offerts par les dispositifs d'aide à la création d'emploi pour cette catégorie d'âge.

La catégorie d'âge située entre (40-50) ans est représentée par un taux de 13.33%. nous avons un seul entrepreneur dont l'âge dépasse les 50 ans.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°27 : situation matrimoniale

Situation	Effectifs	Part%
Marié (e)	12	80%
Célibataire	3	20%
Divorcé	0	0%
Veuf (Ve)	0	0%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après le tableau n°27, la majorité (80%) des entrepreneurs enquêtés sont mariés, le reste sont célibataires (20%).

On déduit donc que la majorité de nos enquêtés sont des personnes mariés qui ont de plus en plus la charge de travail, des responsabilités, et des obligations qui doivent impérativement subvenir aux besoins de leurs famille.

Tableau n°28 :niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	Part%
Primaire	0	0%
Moyen	0	0%
Secondaire	0	0%
Formation professionnelle	9	60%
Universitaire	6	40%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°28, la majorité (60%) des enquêtés se sont engagés dans le recyclage en ayant bénéficié d'une formation professionnelle dans le domaine, suivi de

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

ceux qui se sont plutôt engagés dans ce type d'activité entrepreneurs qui ont un niveau universitaire avec un taux de 40%.

Tableau n°29 : milieu d'habitat

Milieu	Effectifs	Part%
Urbain	7	46.66%
Rural	8	53.33
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°29, 53.33% des entrepreneurs sont originaires du milieu rural, ce qui peut expliquer le recours à l'implantation de leur entreprise dans un terrain privé. Tandis que 46.66% viennent du milieu urbain.

Axe n°03 : origine et antécédents de l'entrepreneur

Cet axe est si important étant donné que les résultats que nous pouvons en tirer peuvent nous expliquer les motivations des entrepreneurs à s'engager dans des activités vertes en particulier le recyclage.

Tableau n°30 : expérience professionnelle

Type de réponse	Effectifs	Part%
Oui	9	60%
Non	6	40%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°30, la majorité des entrepreneurs enquêtés (60%) ont occupé un poste de travail. 40% des enquêtés n'ont pas occupé un poste en tant que salarié auparavant.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°31 :influence de ce poste sur la création de l'entreprise

Type de réponse	Effectifs	Part%
Oui	6	66.66%
Non	3	33.33%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Pour ceux qui ont occupé un poste de salarié, 66.66% d'entres eux ont cité que cette expérience a joué un rôle important dans la création de leur entreprise. En effet, la recherche d'expérience a conduit ces entrepreneurs a occuper des postes au sein d'autres entreprises, pour se doter des savoirs faire nécessaire pour exercer une activité autonome dans l'avenir. Ainsi, la recherche de l'autonomie les a motiver à développer leur esprit entrepreneurial. Alors que l'expérience cumulée n'a en aucun effet sur la décision d'entreprendre pour 3 entrepreneurs.

Tableau n°32 : avez-vous déjà travaillé dans le même secteur d'activité avant de lancer votre entreprise

Type de réponse	Effectifs	Si oui combien de temps	Part%
Oui	2	<ul style="list-style-type: none"> • 18 mois • 2ans 	13.33%
Non	13	/	86.66%
Total	15		100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°32, la majorité des enquêtés (86.66%) n'ont pas travaillé dans le même secteur d'activité, ce qui peut expliquer la prise de risque encouru par ces dernier pour se lancer les activités de recyclage avec aucun savoir faire cumulé durant la vie professionnelle, mais ceci ne peut en aucun cas remettre en question les motivations liées aux domaine du recyclage.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Deux entrepreneurs ont cumulé de l'expérience dans le domaine de recyclage, avec **18 mois** d'expérience pour un et 2anspour l'autre, ceci les a motivé a entreprendre dans leur propre activité.

Tableau n°33 :pensez-vous que vous êtes né pour devenir entrepreneur

Type de réponse	Effectif	Part%
Oui	13	86.66%
Non	2	13.33%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après le tableau n°33, nous constatons la majorité des enquêtés ont répondu qu'ils sont nés pour devenir entrepreneurs, avec un taux de 86.66% cette innée à l'entrepreneuriat est caractérisée par la passion, la motivation, et l'esprit créatif.

Axe n°04 : Motivations de l'entrepreneur :

Les motivations d'entreprendre peuvent être variées et plusieurs vecteurs peuvent être à l'origine. Nous tenterons de les déterminer dans ce présent axe.

Tableau n°34 : l'idée de création de l'entreprise

L'idée	Effectifs	Part%
Relations professionnelles	6	40%
Connaissance d'un projet semblable	7	46.66%
Relation personnelle et familiale	7	46.66%
Expérience professionnelle	2	13.33%
Protéger l'environnement	3	20%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Les résultats du tableau n°34 nous montrent que 46,66% des enquêtés respectivement ont eu l'idée de se lancer dans l projet de création parce qu'ils se sont inspiré d'un projet semblable d'une part, et ont été influencé par des relations personnelles et familiales d'autres part. De plus, nous constatons que l'entourage professionnel de sa part a motivé 40% des entrepreneurs a créer leurs entreprises. Ces constats montrent clairement que la famille et l'entourage de connaissance personnel et professionnel jouent un rôle important dans le déclenchement de l'esprit entrepreneurial marqué par une confiance construite.

Pour 20% des entrepreneurs l'idée de création de leur entreprise est motivé par la protection de l'environnement, et pour 13,33% soit deux entrepreneurs, leur expérience professionnelle leur ouvert l'esprit d'entreprendre.

Tableau n°35 : les facteurs ayant poussé à la création de l'entreprise

Les causes	Effectifs	Part%
Les politiques d'aide à la création d'entreprise	8	53.33%
Faible rémunérations	1	6.66%
Perte d'emploi	5	33.33%
Temps libre	0	0%
Etre indépendant	9	60%
Etre son propre patron	5	33.33%
Opportunités d'affaires à saisir	3	20%
Ambition	3	20%
Amour de métier	2	13.33%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

D'après les données du tableau n°35, nous constatons qu'en premier lieu, 60% des enquêtés ont mentionné que être indépendant est le premier facteur. En effet, ces entrepreneurs, cherchent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et ils espèrent mieux gagner leur vie, tout en étant autonome.

53.33% des entrepreneurs, ont mentionné que ce qui leur a poussé a créer leur entreprise s'est plutôt les avantages qu'ils peuvent tirés des politiques d'aide à la création d'entreprise (la franchise de la TVA pour les acquisitions de biens d'équipement qui entrent directement dans la réalisation de l'investissement, et l'exonération d'impôts pour les premières années de lancement en affaires).

Pour 33.33% des entrepreneurs, la perte d'emploi et la situation de chômage sont les facteurs motivants, et pour 20% d'entres eux, la recherche opportunités d'affaires à saisir et leur ambition d'investir dans les affaires en sont les facteurs.

Enfin, à coté des facteurs cités en haut, nous constatons que l'amour du métier de recyclage est la faible rémunération sont les facteurs ayant poussé respectivement 13.33% et 6.66% de cas.

Tableau n°36 : les opportunités qui ont favorisé la création de votre entreprise :

Les opportunités	Effectifs	Part%
Infrastructure développé	0	0%
Secteur d'activité libre	11	73.33%
Avantages fiscaux	6	40%

Source : établi par nos même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°36, nous constatons que les opportunités qui favorisent la création d'entreprise sont liées à un secteur d'activité libre et jeune pour 73,33% des entrepreneurs. En effet, le secteur de recyclage est un secteur jeune et il est marqué par la faible concurrence.

Les avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises qui s'investissent dans les activités vertes en particulier le recyclage a poussé 40% des entrepreneurs à investir leurs idées.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°37 :les facteurs motivationnels pour la création de l'entreprise

Les facteurs	Effectifs	Part%
Réaliser un rêve	6	40%
Expérience professionnelle	2	13.33%
Imitation d'une réussite	5	33.33%
Etre indépendant et autonome	7	46.66%
Amélioration de la situation financière	4	26.66%
Créer de l'emploi pour diminuer le taux de chômage	1	6.66%
Améliorer et protéger l'environnement	3	20%
Contribuer au développement durable	2	13.33%
Les avantages offerts pour un entrepreneur	1	6.66%
Innovation	2	13.33%
Gérer et diriger	4	26.66%

Source : établi par nos même à partir des résultats de l'enquête 2020

La lecture des résultats du tableau n°37, nous permet de constater les faits suivants :

- Etre indépendant et autonome représente un des facteurs qui a motivé les entrepreneurs (46.66%) à créer leur entreprise, ce qui s'explique par la volonté de ces entrepreneurs à devenir patron.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

- La réalisation de leur rêve est parmi les facteurs motivationnels à l'entrepreneuriat pour 40% de cas.
- L'imitation d'une réussite soit la connaissance d'un projet semblable **réussi** à poussé 33.33% des entrepreneurs à entreprendre, suivi par l'amélioration de leur situation financière et la volonté de gérer et diriger pour respectivement 26.66% de cas.
- L'amélioration et la protection de l'environnement représente la motivation de 20% des entrepreneurs de notre échantillon.
- L'expérience professionnelle cumulée, l'engagement dans la démarche du développement durable, et l'innovation représente les facteurs motivationnels de 13.33% de cas respectivement.
- La lutte contre le chômage, et les avantages offert pour les entrepreneurs représentent des facteurs motivationnels pour 6.66% de cas.

Tableau n°38 : les qualités précises pour pouvoir être entrepreneur et entreprendre

Type de réponse	Effectifs	Si oui citez les qualités	Part%
Oui	8	<ul style="list-style-type: none"> • Le courage, la patience • Expérience, l'amour du métier, avoir certains connaissances • Qualification, engagement • Persévérance, des aptitudes psychologiques • Etre d'une pensée capitaliste, avoir du charisme 	53.33%
Non	7		46.66%
Total	15		100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Les résultats du tableau n°38, nous permet de déduire de qui suit :

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

- Pour 53.33% des entrepreneurs, les qualités précises est nécessaires afin de pouvoir être entrepreneur et entreprendre, sont le courage et la patience, avoir certaines connaissances et être persévérant. Cela veut dire que le métier d'entrepreneur exige d'avoir certains traits caractéristiques et des compétences qui permettront de mener et diriger les hommes.
- Tandis que, pour 46.66% des entrepreneurs, entreprendre ne nécessite pas d'avoir des qualités particulières.

Tableau n°39 : Rôle de la situation familiale dans la création de l'entreprise

Type de réponse	Effectifs	Si oui de quelle façon	Part%
Oui	11	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière, aide sur les méthodes et stratégie du travail • Ambition de mon grand père • Reprise d'une entreprise familiale • Financement 	73.33%
Non	4		26.66%
Total	15		100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Les résultats apparaissant dans le tableau n°39, nous permet de constater que le milieu familial inclus que l'esprit d'entreprendre pour 73.33% des entrepreneurs. Ceci dit ; la famille intervient dans ce cadre à travers les aides financières, et les orientations sur les méthodes de gestion, et l'héritage. En effet, les personnes issues d'un milieu d'entrepreneurs sont plus susceptibles de le devenir, tandis que pour 26.66 % soit 4 entrepreneurs, leur situation familiale n'a joué aucun rôle lors de la création de leur entreprise.

Nous appuyons aussi le rôle joué par la famille et l'entourage en se basent sur les résultats qui apparaissent dans le tableau n°40 qui nous permet de constater que 80% des entrepreneurs ont été influencé par leur famille lors de la création de leur entreprise, et que 20% ont été plutôt influencés par leur entourage, à travers leurs relations professionnelles et personnelles et la connaissance de projets semblables.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n40 :l'influence de la famille et de l'entourage dans la création d'entreprise

Type de réponse	Effectifs	Part%
Votre famille	12	80%
Votre entourage	3	20%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Tableau n°41 : la contribution des études sur le désir d'entreprendre

Type de réponse	Effectifs	Part%
Oui	10	66.66%
Non	5	33.33%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Nous constatons que pour 66,66% soit 10 entrepreneurs les études ont contribué à déclencher leur désir d'entreprendre. Ceci dit, se doter d'un bagage de connaissances et de compétences acquises durant le parcours scolaire favorise a développer l'esprit d'entrepreneuriat chez nos entrepreneurs. Par contre, pour 33.33% les études n'ont rien à voir avec leur désir de devenir entrepreneurs (voir le tableau 41).

Tableau n°42 : les facteurs qui ont contribué pour le choix du secteur d'activité

Type de réponse	Effectifs	Part%
Un fort taux de rentabilité	3	20%
Savoir faire	6	40%
Entreprise familial	4	26.66%
Pas de concurrent	4	26.66%
Créer de nouveaux emplois	2	13.33%

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Secteur intéressant	6	40%
----------------------------	---	-----

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°42, nous constatons que le savoir-faire et la nature de ce secteur d'activités du recyclage a motivé 40% des entrepreneurs à investir dans le recyclage. Reprendre une affaire familiale d'une part et la faible concurrence dans le secteur de recyclage d'autre part, a poussé 26.66% d'entrepreneurs à y investir. La forte rentabilité qui se dégage des activités de recyclage a poussé 20% des entrepreneurs à investir. Ce qui veut dire que la réalisation du profit est un des éléments décisif dans l'entrepreneuriat.

Axe n°05 : les activités de recyclage

Tableau n°43 : mesure des connaissances des entrepreneurs sur l'activité du Tri des déchets

Type de réponse	Effectifs	Part%
Cela n'évoque rien pour moi	0	0%
Un geste pour contribuer à la préservation de l'environnement	6	40%
Faciliter la réutilisation et le recyclage des différents matériaux	11	73.33%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°43, nous constatons que la majorité de nos enquêtés (73.33%). Trier, représente la réutilisation et le recyclage des différents matériaux, ce qui veut dire que le tri est une étape importante afin de se procurer de la matière première, ainsi réduire les couts. Par contre pour 40% des entrepreneurs, il représente un geste pour contribuer à la préservation de l'environnement.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°44 : le recours au tri sélectif

Type de réponse	Effectifs	Part%
Oui	13	86.66%
Non	2	13.33%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après le tableau n°44, nous constatons que 86,66% des entreprises font le tri sélectif des déchets, qui est une étape incontournable dans ce secteur car elle permet l'obtention de la matière première ainsi réduire les couts. Par contre 13,33% ne font pas le tri sélectif des déchets, l'argument avancé est que l'opération de sélection est trop lente et couteuse.

Tableau n°45 :l'importance accordée des entrepreneurs au tri des déchets

Type de réponse	Effectifs	Part%
Oui	13	86.66%
Non	2	13.33%
Total	15	100%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

La majorité des entrepreneurs soit 86.66% accorde une importance pour le tri des déchets (voir le tableau n°45). Cette importance se justifie par (voir tableau n°46) :

- Le fait que le tri facilite le recyclage pour 73.33% de cas. Ce qui explique que le recyclage et la réutilisation de cette matière est le facteur clé qui incite les entreprises à faire le tri des déchets.
- Pour 40% économiser de l'énergie est si important.
- Enfin, la protection de l'environnement (33.33%) et la préservation des ressources naturelles (20%) sont recherchés dans le tri des déchets.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Tableau n°46 : les raisons de l'importance du tri

Si oui	Effectifs	Part%	Si non	Effectifs	Part%
Préserver les ressources naturelles	3	20%	Les poubelles sont mal indiquées	1	6.66%
Economiser l'énergie	6	40%	Vous n'y penser pas	0	0%
Protection de l'environnement	5	33.33%	Manque d'information et de connaissances sur le tri des déchets	0	0%
Recyclage	11	73.33%	Autre	1	6.66%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

Par contre pour les entreprises qui ont répondu que le tri de déchets n'est pas important pour leurs activités, ont argumenté leur réponses par le fait que les poubelles sont mal indiquées (6.66%) et il est aussi coûteux 6.66%).

Tableau n°47 : la nature des déchets recyclés

Type de réponse	Effectifs	Part%
Les papiers et cartons	6	40%
Le plastique	12	80%
Le verre	1	6.66%
Les métaux (acier et aluminium)	0	0%

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Déchets alimentaires (épluchures)	0	0%
------------------------------------------	---	----

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

L'analyse des données du tableau n° 47, nous permet de constater que le plastique est un des déchets recyclés pour 80% de cas, ce qui s'explique par l'abondance de ce dernier dans la région, ainsi il permet la préservation de l'environnement et favorise le développement de l'entrepreneuriat vert. Le papier et le carton sont les déchets triés dans 40% de cas. En dernier, 6.66% des entreprises pratique le recyclage de verre.

Tableau n°48 : les produits résultant du recyclage

Type de réponse	Effectifs	Part%
Cahiers et papeterie	3	20%
Papier d'hygiène	1	6.66%
Emballage plastique	12	80%
Watt pour matelas	5	33.33%
Emballage verre	1	6.66%
Aromes	0	0%
Essences naturels	0	0%

Source : établi par nous même à partir des résultats de l'enquête 2020

D'après les données du tableau n°48, nous constatons que l'emballage en plastique représente 80% des produits issus du recyclage des déchets, Suivi par le watt pour matelas, et cahiers et papeterie qui représente respectivement 33,33% et 20%.

Chapitre 3 :l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclages

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons présenté la wilaya de Bejaia en premier lieu, et nous avons exposé les résultats de l'enquête qui a pour but d'étudier un échantillon des entreprises de recyclage dans la wilaya de Bejaia.

On a recensé 15 entreprises, leur statut juridique dominant est l'entreprise individuelle, et elles sont nouvellement créées, soit après l'année 2000, et sont financées par le crédit ANSEJ dans 66.66% de cas.

La majorité des entreprises recensées sont gérées par des hommes, qui ont un niveau d'instruction, de type de formation professionnelle, ou universitaire, et qui sont jeunes pour la plupart.

La majorité de nos enquêtés soit 46,66% ont répondu que être autonome et indépendant est la source de motivation pour la création de leurs entreprises, ce qui s'explique par la volonté de ces entrepreneurs à devenir patron.

L'acte de trier est essentiel pour eux, car il permet de faciliter la réutilisation et le recyclage des différents matériaux, bien qu'il soit aussi considéré comme un moyen de contribuer à la préservation de l'environnement.

D'après tous les résultats obtenus lors de notre enquête dans la wilaya de Bejaia, on peut dire que l'activité de recyclages joue un rôle primordial dans la diminution des déchets éparpillés dans la nature, mais cette activité reste toujours insuffisante pour la préservation de l'environnement de cette région, vue les quantités de déchets jetés dans la nature et les difficultés rencontrés par les entrepreneurs (moyens de financement, équipements,...).

Conclusion général

Conclusion générale

Conclusion générale

Arrivé au terme de notre travail, nous avons tracé pour objectif de répondre à la question centrale que nous nous sommes posé au début, à savoir les motivations qui ont poussées les entrepreneurs de la wilaya de Bejaia à investir dans les activités vertes en particulier le recyclage.

L'entrepreneuriat vert qui est une des particularités de l'entrepreneuriat qui engage des activités qui s'inscrivent dans la démarche du développement durable est d'un intérêt grandissant pour toute économie. En Algérie l'Etat a investi dans des démarches stratégiques qui encourage l'investissement dans ce type d'activité et le recyclage n'est pas épargné.

Pour pouvoir répondre à cette question, nous avons d'abord mobilisé un cadre théorique adapté à la thématique de recherche. Ensuite, nous avons mené une étude empirique auprès d'un échantillon de 15 entreprises actives dans le domaine de l'entrepreneuriat vert celui du recyclage. Les résultats obtenus à travers cette étude nous ont permis de tirer les constats suivants :

- ✓ **La première hypothèse est confirmée** : nous avons constaté que les entreprises vertes protègent l'environnement. Cette confirmation est appuyé par le fait que entreprises de recyclage permettent de réduire la pollution et les déchets rejetés et éparpillés grâce à la collecte et la réutilisation de ces déchets.
- ✓ **La deuxième hypothèse est confirmée** : les résultats obtenus nous ont permis de constater que la majorité des entrepreneurs ont été motivés à la création de leur entreprise par la faible concurrence dans ce secteur justifié par un taux de réponse de **73,33%** d'une part , et les avantages fiscaux accordés par l'Etat à ce secteur justifié par un taux de réponse de 40%.
- ✓ **La troisième hypothèse est affirmée** : cette affirmation est justifiée par le faible taux de réponse obtenu (20%), qui ont créé leur entreprise afin de protéger l'environnement. En effet , les taux de réponses les plus importants sont justifiés dans l'investissement dans les activités de recyclage suite à l'inspiration d'un projet semblable et les relations personnelles et familiales de ces entrepreneurs, avec un taux de 46,66% respectivement .

Conclusion générale

A la fin de ce travail, il est important de signaler que tout au long de la période qu'a nécessité la réalisation de ce dernier, nous nous sommes heurtés à un ensemble d'obstacles que nous résumons comme suit :

- L'absence de travaux semblables ;
- L'absence de documentation abondante concernant l'entrepreneuriat vert et les activités de recyclage en Algérie;
- Le refus de certaines entreprises de participer à notre étude ;

Nous espérons cependant, que notre travail constituera une référence pour la réalisation d'autres travaux, portant sur un nombre d'entreprises plus important, afin de mieux cerner et comprendre les motivations et raisons qui poussent les entrepreneurs à investir dans l'entrepreneuriat vert qui représentent le futur de notre monde.

Références bibliographiques

BIBLIOGRAPHIE :

❖ Ouvrage :

1. FAYOLLE., A, « *introduction à l'entrepreneuriat* », 2005, Dunod, Paris, p10.
2. FAYOLLE., A, « *le métier de créateur* », Edition d'organisation, 2033, p66.
3. MARTINET, ACH & REYNAUD, E ., « *stratégie d'entreprise et écologie* », Ed economica, 2004, p104-120.
4. VERSTRAETE., T, « *histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat* », 200, Edition EMS, p11.

❖ Articles et revues :

1. ANAT, « *conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion* », organisé par le gouvernement Algérien, 28 octobre, 2000.
2. BIWOLÉ, V-O, SPENCE, M, BEN BOUBAKER GHERIB, J, « *stratégie de développement durable dans les PME : une étude exploratoire auprès des PME camerounaises* », 2008.
3. BOIRAL, O, « *concilier environnement et compétitivité, ou la quête de l'éco efficacité* », revue française de gestion, 2005, p 163-186.
4. BOIRAL, O & JOLLY, D, « *relever le défi environnemental : des alliances interentreprises aux collaborations inter organisationnelles* », revue internationale de gestion, 1997.
5. BRULHAR, F, « *orientation parties prenantes, pro-activité environnementale et rentabilité : une approche spécifique du lien entre performance sociale et performance économique* », 2012.
6. CACHON, J, « *entrepreneurs : pourquoi ? comment ? quoi ?* », p19.
7. CONTRERAS GUZ, M, MESSEGHEM, K, CATANZARO, A, « *l'entrepreneuriat vert : une approche bibliométrique* », conférence international de management stratégique, Montpellier, 6-8 juin 2018, p3.
8. GASSE, Y, « *l'influence du milieu de la création d'entreprises* », centre d'entrepreneuriat et de PME, Québec, université Laval, 2003, p55.
9. GROHALEM BRUNDTLAND, « *notre avenir à tous : rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU* », Nairobi, mardi, 10 mars, 1987.
10. GUZ, « *entrepreneuriat vert : une voie prometteuse vers un futur durable en Tunisie et ailleurs* », octobre 2014, p11.
11. HOLLANDTS, X, VALIORGUE, B, « *la responsabilité sociale de l'entreprise comme processus entrepreneurial de conversion de valeurs sociales en valeur marchandes : un examen empirique du lien entre engagements sociétaux et performance économiques des entreprises françaises cotées entre 1999 et 2000* », 2001.
12. KIZNER I, M, « *découverte entrepreneurial et processus de marché concurrentiel : une approche autrichienne* », journal de littérature économique, mars 1997.
13. LARBI, F, « *l'économie verte à notre forum : une promotion tributaire du secteur privé* », journal El Moujahid, 21 janvier 2019.

14. L'économie verte en Algérie" une opportunité pour diversifier et stimuler la production nationale" Rapport de la commission économique pour l'Afrique. Bureau pour l'Afrique du Nord. 2015 , p1.
15. Le nouveau plan quinquennal de croissance (2015 - 2019) encourage les investissements dans les secteurs clés de l'économie verte (agriculture, eau, recyclage, valorisation des déchets, industrie et tourisme).
16. LYOUBI, M, « *synthèse des liens : entrepreneuriat vert en Afrique francophone* », avril 2019, p2.
17. NAD, M, ELABJANI, A, « *l'entrepreneuriat vert : quelques réflexions pour une extension du concept* », 19 aout 2019, p4-8.
18. OCDE, « *panorama de l'entrepreneuriat* », édition OCDE, 2011.
19. RAHMANI, CH, « *plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable* », janvier 2002, p91-97.
20. ROBICHAUD, Y, STOCKY, C, GODARD, C, et ALL, « *les facteurs explicatifs de l'engagement environnemental des PME dans le secteur de l'agroalimentaire : une étude comparative Canada-France-Finlande* », 2012.
21. SIEGEL, D, MC WILLIAMS, A, « *corporate social responsibility: a theory of the firm perspective*», 2011.
22. TARONDEAU, J-C, « *stratégie industrielle* », 2ème édition, Paris, Vuibert, 1998.
23. TEDJANI, K, « *environnement en Algérie, économie verte, écotourisme, tourisme en Algérie* », 29 novembre 2017.

❖ **Mémoires et thèses :**

1. BENACER, FZ, « *marketing et développement durable* », mémoire de magister en management, à l'université de Oran, 2011-2012, p 80-81-82.
2. GAHLAM, N, « *l'entrepreneuriat durable : essai de modélisation d'un processus innovant* », à l'université de Reims Champagne-Ardenne, 2019.

❖ **Lois et règlements :**

1. Journal officiel de la république Algérienne n°31, 56ème année, mai 2011, p7.
2. loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, 12 décembre 2011.
3. Loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion du contrôle et à l'élimination des déchets.
4. 19ème session de la commission du DD des nations unies (CDD-19), New York, mai 2011, p6-7.
5. 19ème session de la commission du DD des nations unies (CDD-19), mai 2001, p7.

❖ **Site internet :**

1. Fr.m.wikipedia.org
2. Andi.dz/PDF/momographies/béjaia.pdf

Annexes

DESIGNATION	Nombre de projets finances	Nombre d'emplois généré
AIT RIZINE	1	4
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	4
AKBOU	3	9
RECUPERATION DES MATIERES NON METTALIQUES RECYCLABLES	3	9
AKFADOU	1	5
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	5
AMALOU	3	12
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	3	12
AMIZOUR	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
BEJAIA	4	11
RECUPERATION DES MATIERES METALLIQUES RECYCLABLES	1	2
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	3	9
BENI MAOUCH	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
BOUDJELLIL	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
BOUHAMZA	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
CHEMINI	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
ELKSEUR	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
FERRAOUN	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
IFLAIN ILMATHEN	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
IGHRAM	1	5
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	5
MELBOU	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
OUZALLAGUEN	4	12
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES	4	12

RECYCLABLES		
SEDDOUK	2	6
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	2	6
SEMAOUN	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
SIDI AICH	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
SOUK EL THENINE	1	2
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	2
TASKRIOUT	1	2
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	2
TIZI N'BERBER	1	3
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	3
TOUDJA	1	4
RECUPERATION DES MATIERES NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	4
Total général	34	108



Annexe 02 : le questionnaire

Questionnaire

Ce questionnaire nous permet de recueillir des informations pour une enquête de terrain sur le thème de « l'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des entreprises de recyclage ». Les informations recueillies, resteront confidentielles et seront traitées de façons anonymes. Nous souhaitons voir ce questionnaire rempli avec le maximum de précisions. Nous vous remercierons d'avance pour votre collaboration.

Partie 01 : données générales sur l'entreprise

- **Identification et caractéristique de l'entreprise :**

1/ **Date de création** :.....

2/ **Statut juridique** :.....

SPA SARL EURL SNC

Autre : précisez

3/ **votre entreprise est-elle** :

Une nouvelle création

Extension d'une ancienne activité

Reprise d'une entreprise familiale

Reprise d'une entreprise publique/privée

Autre : précisez

4/ **votre entreprise est localisée dans** :

Une zone d'activité

Une zone industrielle

Un terrain privé

Autre : précisez

5/ quelle est la structure financière initiale de votre entreprise :

- Epargne personnelle
- Emprunt bancaire
- Emprunt familial
- Emprunt chez les amis
- Dispositif public (ANSEJ, CNAC)

Autre : précisez

6/ avez-vous rencontré des difficultés lors de la création de votre entreprise :

Oui Non

- **si oui ; ses difficultés sont elles liées à :**

- L'Elaboration du dossier administratif
- Financements
- Disponibilité d'équipement et matériels
- Trouver ma main d'œuvre
- Trouver une zone pour l'implantation de votre entreprise

Autre : précisez

Partie02 : profil de l'entrepreneur

1/sexes :

- Masculin
- Féminin

2/ quel est votre âge actuel ?

Moins de 20ans

Entre 20ans et 30ans

Entre 30ans et 40ans

Entre 40ans et 50ans

Plus de 50ans

3/ quelle est votre situation matrimoniale ?

Marié(e)

Célibataire

Divorcé

Veuf (Ve)

4/ quel est votre niveau d'instruction ?

Primaire

Moyen

Secondaire

Formation professionnelle

Universitaire

Autre :

5/ dans quel milieu habitez-vous ?

Urbain

rural

- **Origine et antécédents de l'entrepreneur :**

1/ avez-vous auparavant occupé un poste de salarié ?

Oui

Non

- **si oui, cette expérience a-t-elle joué un rôle important dans la création de votre entreprise ?**

Oui

Non

2/ avez-vous déjà travaillé dans le même secteur d'activité avant de lancer votre entreprise ?

Oui

Non

- Si oui, pour combien de temps ?

.....

3/pensez vous que vous êtes né pour devenir entrepreneur

Oui

Non

Motivations de l'entrepreneur :

1/ comment avez-vous l'idée de créer votre entreprise ?

Relations professionnelles

Connaissance d'un projet semblable

Relation personnelle et familiale

Expérience professionnelle

Protéger l'environnement

Autre : précisez

2/ qu'est ce qui vous a poussé à la création de votre entreprise :

Les politiques d'aide à la création d'entreprise

Faible rémunérations

Perte d'emploi

Temps libre

Etre indépendant

Etre son propre patron

Opportunités d'affaires à saisir

Ambition

Amour de métier

Autre : précisez

3/ quelles sont les opportunités qui favorisent la création de votre entreprise :

Infrastructure développé

Secteur d'activité libre

Avantages fiscaux

Autres : précisez

4/ quels sont les facteurs qui ont motivé la création de votre entreprise :

Réaliser un rêve

Expérience professionnelle

Imitation d'une réussite

Etre indépendant et autonome

Amélioration de la situation financière

Créer de l'emploi pour diminuer le taux de chômage

Améliorer et protéger l'environnement

Contribuer au développement durable

Les avantages offerts pour un entrepreneur

Innovation

Gérer et diriger

Autre : précisez

5/ pensez vous qu'une personne doit avoir des qualités précises pour pouvoir être entrepreneur et entreprendre :

Oui

Non

• si oui : citez quelques qualités :

.....
.....
.....

6/ votre situation familiale a-t-elle joué un rôle important lors de la création de votre entreprise :

Oui Non

Si oui, de quelle façon :.....

7/ pour entreprendre avez-vous été influencé par :

Votre famille

Votre entourage

Autre : précisez.....

8/les études que vous avez faits, ont-elles contribué sur votre envie d'entreprendre :

Oui Non

9/ quels sont les facteurs qui ont contribué lors du choix du secteur :

Un fort taux de rentabilité

Savoir faire

Entreprise familial

Pas de concurrent

Créer de nouveaux emplois

Secteur intéressant

• **Activités**

1/ Trier, pour vous, c'est quoi ?

Cela n'évoque rien pour moi

Un geste pour contribuer à la préservation de l'environnement
 Faciliter la réutilisation et le recyclage des différents matériaux

2/ faites vous le tri sélectif :

Oui Non

Si non, pourquoi ?.....

3/est ce que le tri de vos déchets est important pour vous ?

Oui Non

• Si oui, quelles sont vos motivations au tri des déchets ?

- Préserver les ressources naturelles
- Economiser l'énergie
- Protection de l'environnement
- Recyclage
- Autre : précisez.....

• Si non, pour quelles raisons ne faites vous pas le tri ?

- Les poubelles sont mal indiquées
- Vous n'y penser pas
- Manque d'information et de connaissances sur le tri des déchets
- Autre : précisez.....

4/Quels sont les déchets que vous recycler :

- Les papiers et cartons
- Le plastique
- Le verre
- Les métaux (acier et aluminium)
- Déchets alimentaires (épluchures)

Autre : précisez

5/quels sont les produits résultants de vos recyclages :

Cahiers et papeterie

- Papier d'hygiène
- Emballage plastique
- Watt pour matelas
- Emballage verre
- Aromes
- Essences naturels

Autres veuillez nommer :.....

Merci pour vos réponses

Table de matière :

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : généralités sur l’entrepreneuriat, et le développement durable	
Introduction	5
Section01 : entrepreneuriat	
1. Définition de l’entrepreneuriat	5
2. Genèses et fondements théorique de l’entrepreneuriat.....	6
2.1.Point de vue économistes.....	6
2.2.Approches centrées sur les individus.....	8
2.3.Approches basées sur les processus.....	9
2.4.Vue synthétique du champ de l’entrepreneuriat.....	11
3. La motivation.....	13
3.1.Définition de la motivation.....	13
3.2.Les principales motivations des entrepreneurs.....	14
3.2.1. Motivations psychologiques.....	14
A. Besoin d’indépendance.....	14
B. Besoin d’accomplissement.....	14
C. La créativité et l’innovation	14
D. La prise de risque.....	15
E. L’intériorité du contrôle.....	15
3.2.2. Motivations sociologiques et culturels.....	15
A. L’âge.....	15
B. La famille et les proches.....	16
C. L’éducation.....	16
D. L’expérience.....	16
E. Le territoire.....	17
3.2.3. Motivations économiques.....	17
A. Les ressources humaines.....	17
B. Les ressources financières.....	17
C. La demande de marché et son accessibilité.....	17
D. Les économies d’agglomération et localisation.....	17
Section02 : le développement durable, de quoi s’agit-il ?	
1. Histoire du développement durable.....	18
1.1. Définition du DD.....	18
1.2.Définition de l’entrepreneuriat durable.....	19
2. Les dimensions du DD : trois principales dimensions sont à décrire.....	20
2.1.La dimension économique.....	20
2.2.La dimension sociale.....	20

2.2.1. Les principaux domaines de l'action interne.....	21
2.2.2. Les principaux domaines de l'action externe.....	21
2.3.La dimension environnementale.....	21
3. Les enjeux du développement durable.....	23
3.1.Satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui.....	23
3.2.Vivre dans un environnement sur et de qualité.....	23
3.3.Produire et consommer autrement.....	23
4. La relation entre l'entrepreneuriat et le développement durable.....	24
5. Vers une conception entrepreneuriale de l'environnement.....	24
5.1.Approche classique de l'environnement	25
5.2.Approche basée sur le développement durable.....	26
5.3.Vers un nouveau paradigme de l'environnement	28
Conclusion.....	31

Chapitre 2 : L'entrepreneuriat vert en Algérie

Introduction.....	33
-------------------	----

Section 01 : concepts de base sur l'entrepreneuriat vert

1. Définition de l'entrepreneuriat vert.....	34
2. Définition de l'entrepreneur vert.....	35
2.1.Selon ANDERSON (1998).....	35
2.2.Selon VOLERY (2002).....	35
2.2.1. Les entrepreneurs conscients de l'environnement.....	3
2.2.2. Les entrepreneurs verts.....	36
2.3.Selon ISAAK (2005).....	36
3. Les types des éco-entrepreneurs.....	36
3.1.Selon Taylor & Walley.....	36
3.1.1. L'innovateur opportuniste (type1).....	37
3.1.2. Le champion visionnaire (type2).....	37
3.1.3. L'anticonformiste éthique (type3).....	37
3.1.4. L'éco-entrepreneur par accident (type4).....	37
3.2.Selon SCHALTEGGER.....	37
3.2.1. L'alternative actor.....	38
3.2.2. Le bionner.....	38
3.2.3. L'écopreneur.....	38
3.3.Selon LENANNEN.....	39
3.3.1. L'auto-employeur.....	39
3.3.2. L'entrepreneur à but non lucratif.....	39
3.3.3. L'opportuniste.....	39
3.3.4. L'idéaliste à succès.....	39

Section02 : La situation de l'entrepreneuriat vert en Algérie

1. Les défis aux quelles l'Algérie fait face.....	40
1.1.Relancer la croissance économique.....	40
1.2.Allier croissance économique et protection de l'environnement.....	41
1.3.Endiguer le pauvreté et développer la solidarité.....	41
1.4.Améliorer la gouvernance et la transparence des institutions environnementales.....	41
2. Les mesures prises par le gouvernement en faveur du développement durable.....	42
2.1.Les objectifs de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNE-DD).....	42
2.1.1. Réduire les problèmes de santé et améliorer la qualité de la vie des citoyens.....	42
2.1.2. Améliorer la protection et la productivité des ressources naturelles.....	43
2.1.3. La réduction des pertes économique et l'amélioration de la compétitivité.....	43
2.1.4. Contribuer à améliorer la qualité de l'environnement régional et global.....	43
2.2.La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable.....	44
2.2.1. Les mesures législatives et réglementaires.....	44
A. Les lois sur le développement durable.....	44
B. Les décrets sur le développement durable.....	47
2.2.2. Les mesures institutionnelles.....	49
A. L'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD).....	49
B. Le centre national des technologies de production plus propre (CNTPP).....	50
C. Le conservatoire national des formations aux métiers de l'environnement (CNFE).....	50
D. Le commissariat national du littoral (CNL).....	51
E. L'agence nationale des déchets (AND).....	51
F. Le centre de développement des ressources biologiques (CDRB).....	51
G. L'agence nationale des changements climatiques.....	52
2.2.3. Les mesures fiscales.....	52
A. La taxe relative à l'activité polluante ou dangereuse pour l'environnement (TAPD).....	52
B. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....	53
C. La taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux.....	53
D. La taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités de soins des hôpitaux et cliniques.....	53
E. La taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle.....	53
F. La taxe sur les carburants.....	54
G. La taxe sur les eaux usées industrielles.....	54
H. La taxe sur les sacs en plastiques.....	54
2.2.4. Les mesures financières.....	55
A. Le fond pour l'environnement et la dépollution.....	55
B. Le fond spécial de développement des régions du Sud.....	55
C. Le fond spécial pour le développement économique des hauts plateaux.....	56
D. Le fond pour la protection du littoral et des zones côtières.....	56
E. Le fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe.....	57
3. La présentation de l'environnement à travers le recyclage en Algérie.....	57

4. l'engagement des entreprises dans la présentation de l'environnement et actions stratégiques.....	58
4.1. Les stratégies concurrentielles.....	58
4.1.1. L'approche traditionnelle.....	58
4.1.2. L'approche proactive.....	62
4.2. Les stratégies politiques.....	63
4.2.1. La quête de légitimité.....	63
4.2.2. La satisfaction des parties prenante en fonction des objectifs.....	65
4.2.2.1. Dans le cas de la gestion de contraintes.....	66
4.2.2.2. Dans le cas du développement durable.....	66
4.3. Les stratégies industrielles.....	66
4.3.1. Une réflexion en termes d'utilisation des ressources.....	67
4.3.2. Des processus plus écologiques.....	67
Conclusion.....	69

Chapitre 3 : L'entrepreneuriat vert dans la wilaya de Bejaia cas des PME de recyclage

Introduction.....	75
-------------------	----

Section01 : Présentation de la wilaya de Bejaia

1. Présentation de la wilaya de Bejaia.....	75
1.1. Localisation.....	75
1.2. Caractéristiques de la wilaya de Bejaia.....	76
1.2.1. Climat.....	76
1.2.2. Les défis de la ville.....	77
2. La dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia.....	78
2.1. Définition de la PME.....	78
2.2. Evolution des PME entre 2015 et 2019.....	79
2.2.1. Evolution des PME 2015 et 2017.....	79
2.2.2. Evolution de la PME en 2018.....	82
2.2.3. Evolution des PME jusqu'à 2019.....	83
2.2.4. Les entreprises industrielles.....	86
2.2.5. Liste des entreprises spécialisées dans la fabrication et transformations des produits (recyclage).....	87
2.2.6. Les entreprises spécialisées dans la récupération des matières non métalliques recyclables créées par l'organisme de l'ANSEJ.....	90
3. Le recyclage.....	91
3.1. Mécanique.....	91
3.2. Energétique ou thermique.....	91
3.3. Chimique.....	91
4. Classification des déchets.....	92
4.1. Déchets ménagers et assimilés.....	92

4.2. Déchets encombrants.....	93
4.3. Déchets spéciaux.....	93
4.4. Déchets spéciaux dangereux.....	93
4.5. Déchets d'activité de soins.....	94
4.6. Déchets internes.....	95
5. Méthodes de valorisation des déchets par le recyclage.....	95
5.1. Recyclage physico-mécanique.....	95
5.2. Recyclage en matière première pour la chimie.....	95
5.3. Recyclage énergétique.....	96

Section 02 : Méthodologie de recherche et présentation de l'enquête

1. Présentation de l'enquête.....	96
2. Echantillon de l'enquête.....	96
3. L'objectif de l'enquête et présentation du questionnaire.....	97
4. Le déroulement de l'enquête.....	98
5. Analyse et interprétation des résultats de l'enquête.....	98

Conclusion.....118

Conclusion Générale.....120

Résumé

L'entrepreneuriat vert est un phénomène mondial, qui connaît une croissance régulière ces dernières années et qui symbolise l'avènement d'une ère nouvelle, marqué par une plus grande prise de conscience environnementale et sociale.

L'entrepreneur vert est l'acteur principal du passage à une économie plus durable, à travers l'exploitation des opportunités qu'offre ce secteur, qui est en plein essor.

Dans ce travail de recherche sur l'entrepreneuriat vert cas des PME de recyclage dans la wilaya de Bejaia, qui vise à identifier les motivations qui poussent les individus à investir dans les milieux verts. Cette synthèse nous a permis de conclure que l'entrepreneuriat vert est considéré comme un axe de développement de l'environnement et création de l'emploi.

Mots clés : Entrepreneuriat Vert, Entrepreneur Vert, Environnement.

Abstract

Green entrepreneurship is a global phenomenon, which has experienced steady growth in recent years and which symbolizes the dawn of a new era, marked by greater environmental and social awareness.

The green entrepreneur is the main actor in the transition to a more sustainable economy, by exploiting the opportunities offered by this booming sector.

In this research work on green entrepreneurship, the case of recycling SMEs in the wilaya of bejaia, which aims to identify the motivations that push individuals to invest in green environments. this summary allowed us to conclude that green entrepreneurship is considered an axis of environmental development and job creation.

Keywords : green entrepreneurship, green entrepreneur, environment